Quatre-vingtième année. — N° 177. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 28 Juillet 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100-97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

Décret portant nomination de membres du Gouvernement (rectificatif) (p. 7426).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 27 juillet 1948 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative (p. 7427).

Ministère de la justice.

Décret n° 48-1176 portant dérogation à l'arrêt du recrutement d'agents de l'éducation surveillée (rectificatif) (p. 7427).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Charitonski [Rébecca], épouse Medovnik) (p. 7427).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 15 juillet 1948 décernant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (p. 7427).

Décret du 22 juillet 1948 portant relèvement du taux de la taxe perçue au profit du département de la Seine pour frais de séjour des corps déposés à l'institut médico-légal (p. 7431).

Arrêté du 19 juillet 1948 portant remise de débet (p. 7431).

Arrêté du 20 juillet 1948 tendant à instituer une régie d'avances aux services sociaux du ministère de l'intérieur (p. 7431).

Arrêté du 20 juillet 1948 rapportant les dispositions du paragraphe 2 de l'article 1er de l'arrêté du 17 février 1947 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 7431).

Ministère des forces armées.

Décrets du 19 juillet 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 7432).

Décrets du 19 juillet 1948 portant concession et annulation de concession de la médaille militaire (p. 7435).

Décret du 19 juillet 1948 portant affectation au département des forces armées de l'ancien parc de stockage d'Angoulins (Charente-Maritime) (p. 7435).

Décret du 22 juillet 1948 portant attribution de la médaille de l'aéronautique à titre posthume (p. 7435).

Décret n° 48-1166 portant modification au règlement sur le service des frais de déplacement des isolés (rectificatif) (p. 7435).

Arrêté du 30 juin 1948 fixant le montant de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre et de mer (p. 7435).

Arrêtés du 15 juillet 1948 portant remise de débet (p. 7436).

Arrêté du 19 juillet 1948 instituant une commission d'examen des conventions de liquidation de certains marchés passés par les services de la guerre pour la conduite de la guerre (p. 7436).

Arrêté portant promotions (corps des ingénieurs des travaux maritimes) (p. 7436).

Croix des services militaires volontaires (rectificatif) (p. 7436).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 17 juin 1948 fixant le montant maximum des prêts à moyen terme aux petits industriels et commerçants consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (p. 7442).

Arrêté du 24 juillet 1948 portant fixation des heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de douane situés sur la frontière franco-suisse (p. 7442).

Arrêtés portant nomination d'attachés commerciaux adjoints (p. 7443).

Tableaux complémentaires d'avancement (années 1946 et 1947) et *arrêtés* portant promotions (administration centrale des finances) (p. 7448).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 48-875 portant annulation et modification de certaines dispositions des décrets des 7, 22 juin 1946 et 17 avril 1947 portant application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz (rectificatif) (p. 7443).

Arrêté du 22 juillet 1948 portant homologation de normes (p. 7443).

Arrêtés portant nomination et détachements:

Administration centrale (p. 7443).

Cadre spécial des carburants (p. 7444).

Services extérieurs (p. 7444).

Service des mines (p. 7444).

Ministère de l'agriculture.

Décret du 19 juillet 1948 portant ouverture de bureaux de douanes à l'importation des animaux et produits d'origine animale (p. 7444).

Arrêté du 31 mai 1948 portant institution d'une régie d'avance et d'une régie de recettes au conseil supérieur de la chasse (p. 7445).

Arrêtés du 3 juillet 1948 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 7445).

Arrêtés portant détachement et maintien en position de détachement:

Administration centrale (p. 7445).

Eaux et forêts (p. 7445).

Inspection générale de l'agriculture (p. 7445).

Office national interprofessionnel des céréales (p. 7445).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 25 juin 1948 portant remise de débet (p. 7445).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 6 juillet 1948 portant création dans le département de la Gironde d'un brevet de charpentier traceur de coques (p. 7437).

Arrêté du 13 juillet 1948 relatif aux équivalences de diplômes d'architecte français et étrangers (p. 7437).

Arrêté portant nomination des membres de la commission chargée de procéder au choix des œuvres d'art récupérées et ne pouvant être restituées (p. 7437).

Arrêté portant nomination (direction des arts et des lettres) (p. 7437).

Arrêtés portant intégrations, détachements et maintien en position de détachement:

Enseignement supérieur (p. 7437).

Enseignement du second degré (p. 7438).

Enseignement du premier degré (p. 7438).

Enseignement technique (p. 7440).

Education physique (p. 7440).

Listes d'admission au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (sessions 1947 et 1948) (p. 7440).

Liste des candidats admis au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air (session 1947) (p. 7441).

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des écoles normales (session 1947) (p. 7442).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de la société d'économie mixte Énergie électrique du Cameroun (p. 7446).

Arrêtés portant promotion, nomination, classements, fin de délégation, mise en disponibilité, mise en congé hors cadres, acceptations de démissions, admissions et mise à la retraite, modification et rétablissements de situations administratives, rétrogradation et plaçant en position de congé:

Administration centrale (p. 7446).

Agriculture aux colonies (p. 7446).

Inspection du travail aux colonies (p. 7446).

Service météorologique des colonies (p. 7446).

Service des mines des colonies (p. 7446).

Service topographique de l'Afrique occidentale française (p. 7446).

Techniques industrielles des colonies (p. 7446).

Transmissions coloniales (p. 7446).

Travaux publics des colonies (p. 7447).

Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies (p. 7447).

Liste, par ordre de mérite, des candidats reçus à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (1re session normale 1948) (rectificatif) (p. 7447).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 19 juillet 1948 autorisant la commune de Tonnay-Charente à contracter un emprunt (p. 7436).

Arrêté du 19 juillet 1948 relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades (p. 7437).

Arrêtés portant mutations (ponts et chaussées) (p. 7437).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 7 juin 1948 portant autorisation de port d'armes (p. 7447).

Arrêté du 17 juillet 1948 fixant certaines modalités d'application du décret du 28 juin 1947 et du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat (p. 7447).

Arrêtés portant reclassements (administration centrale) (p. 7448).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 19 juillet 1948 portant création d'un hôpital-hospice public pour la commune de Royan (Charente-Maritime) (p. 7448).

Arrêté du 19 juillet 1948 fixant la liste des médicaments de prescription courante (p. 7448).

Arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de sous-directeur (hôpitaux et hospices publics) (p. 7450).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés du 28 juin 1948 portant approbation et prise en considération de projets de reconstruction et d'aménagement de certaines communes (p. 7450).

Arrêté du 19 juillet 1948 portant remise de débet (p. 7450).

Arrêté du 19 juillet 1948 portant création de régies d'avances auprès des ordonnateurs secondaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme (p. 7450).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7451).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 7452).

NFOR RE

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 7453).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision G. 149, du 22 juillet 1948, du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels portant mise hors rationnement de produits finis en jute et fibres dures et modifiant le code textile (p. 7454).

Décision B. 67, du 1er juillet 1948, du répartiteur chef de la section des métaux non ferreux de l'office central de répartition des produits industriels concernant la répartition des métaux précieux à usage industriel (rectificatif) (p. 7454).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacances de postes de directeur économe et de médecin adjoint dans des hôpitaux-hospices et des sanatoriums (p. 7454).

Annonces (p. 7455).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 81 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 27 juillet 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4911).

PRIX : 3 F

N° 58 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 27 juillet 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1975).

PRIX : 3 F

Décret portant nomination de membres du Gouvernement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1948:

Page 7363, 1re colonne, 18e ligne, au lieu de: « Ministre des travaux publics et des transports », lire: « Ministre des travaux publics, des transports et du tourisme »; 39e ligne, au lieu de: «Secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (économie nationale): M. Joseph Laniel », lire: « Secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques (finances et affaires économiques): M. Joseph Laniel »; 48e ligne, au lieu de: « Le président du conseil des ministres: Schuman », lire: « Le président du conseil des ministres: André Marie ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

Vu le décret du 26 juillet 1948 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative est ainsi constitué:

Conseiller technique.

M. Etienne Weill-Raynal.

Directeur de cabinet.

M. Roger Labrusse.

Chef de cabinet.

M. Jacques Millot.

Chefs adjoints.

MM. Maurice Abadie, Maurice Paraf.

Chefs de mission.

M. Georges Brottes (affaires générales).
M. Roger Jegouzo (presse).
M. Paul Mufraggi.

Attachés parlementaires.

M. Marcel Merigonde (Assemblée nationale).
M. Pierre Andréani (Conseil de la République et Union française).

Attachés.

MM. Marcel Mourier, Francine Uhry.

Secrétariat particulier.

Mme Quilgars.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à compter du 27 juillet 1948.

Fait à Paris, le 27 juillet 1948.

JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret n° 48-1176 portant dérogation à l'arrêt du recrutement d'agents de l'éducation surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1948, page 7234, 2e colonne:

Cette insertion est à annuler, comme faisant double emploi avec l'insertion au *Journal officiel* du 23 juillet 1948, du décret n° 48-1161 du 19 juillet 1948.

Cour de cassation.

AFFAIRE CHARITONSKI (REBECCA), ÉPOUSE MÉDOVNIK

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu l'arrêt suivant:

Sur le réquisitoire du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à casser et annuler le jugement rendu le 9 juillet 1942 par le tribunal correctionnel de Brive dans l'affaire Charitonski (Rebecca), épouse Medovnik;

La cour,

Sur le rapport du conseiller Ducom et les conclusions de l'avocat général Laurens;

Vu la lettre du garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu les articles 443 (§ 4), 444, 445 du code d'instruction criminelle;

Vu les pièces du dossier;

Sur la recevabilité de la demande:

Attendu que la cour est saisie par son procureur général en vertu de l'ordre exprès du ministre de la justice, agissant après avoir pris l'avis de la commission instituée par l'article 443 du même code; qu'elle a été introduite dans le délai fixé par la loi; qu'enfin le jugement dont la revision est demandée a acquis l'autorité de la chose jugée;

Sur l'état de la procédure:

Attendu que les pièces produites suffisent pour permettre à la cour de statuer sans ordonner ni enquête ni apport de pièces supplémentaires;

Au fond:

Attendu que par jugement du 9 juillet 1942, le tribunal correctionnel de Brive a condamné Charitonski (Rebecca), femme Medovnik, à 300 F d'amende pour banqueroute simple;

Attendu que le jugement relève que Charitonski (Rebecca), qui exerçait le commerce de confection en gros, déclarée en état de faillite par jugement du tribunal de commerce de la Seine du 26 août 1941, n'a pas justifié avoir tenu une comptabilité régulière, ni fait inventaire;

Attendu que par jugement du 1er février 1945, sur des justifications produites par la nommée Charitonski et démontrant qu'en raison de sa situation elle n'avait pu rentrer à Paris pendant l'occupation, le même tribunal a rapporté le jugement du 26 août 1941 et a replacé ladite femme Charitonski en même et semblable état qu'avant ce jugement;

Attendu, bien que la juridiction répressive soit indépendante, pour constater l'état de faillite, le tribunal correctionnel de Brive s'étant borné à cet égard à se référer au jugement du tribunal de commerce de la Seine du 26 août 1941, que la décision du même tribunal, qui a annulé le jugement déclaratif de faillite, constitue, au sens de l'article 443 (§ 4) du code d'instruction criminelle, un fait nouveau de nature à rétablir l'innocence de la femme Charitonski et donnant ouverture à revision;

Et attendu que la condamnation prononcée contre la nommée Charitonski se trouve amnistiée par application de l'article 2 (§ 1er) de la loi du 16 avril 1946;

Qu'il n'y a donc lieu à renvoi;

Casse et annule, sans renvoi, le jugement du tribunal correctionnel de Brive du 9 juillet 1942 qui a condamné Charitonski (Rebecca), femme Medovnik, à 300 F d'amende pour banqueroute simple;

Ordonne les mesures de publicité prescrites par la loi;

Ordonne que le présent arrêt sera imprimé, qu'il sera transcrit sur les registres du greffe du tribunal de Brive et que mention sera faite en marge ou à la suite du jugement annulé.

Ainsi jugé et prononcé par la cour de cassation, chambre criminelle, en son audience publique du 22 mai 1948.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 15 juillet 1948 décernant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Par décret en date du 15 juillet 1948, des récompenses pour actes de courage et de dévouement sont accordées aux personnes dont les noms suivent:

AIN

M. B. — M. Roulet (Philippe).

AISNE

M. B. (à titre posthume). — M. Sauvrezy (Georges).
M. B. — M. Cochet (Romain).
M. B. — M. Vandergoten (Jean).

ALPES (BASSES-)

M. A. 1re classe. — M. Anfossi (Fernand).
M. A. 2e classe. — M. Baudin (René).
M. B. — Mlle Maurin (Marcelle).
L. F. — Mme Jean (Hélène).

ARDECHE

L. F. — Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Sauveur-de-Montagut.

ARDENNES

M. A. 1re classe. — M. Badre (Emile).
M. A. 1re classe. — M. Chevaldonne (Alexandre).
M. A. 1re classe. — M. Hubinon (Georges).
M. A. 1re classe. — M. Jacques (Jonas).
M. A. 1re classe. — M. Paderno (Armand).
M. A. 1re classe. — M. Villeret (Arthur).
M. A. 1re classe. — M. Villeret (Edmond).

ARIEGE

L. F. — M. Maurech (Charles).
L. F. — M. Maurette (Louis).

AUBE

M. A. 1re classe. — M. Charbonnet (Charles).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Troyes.
L. F. — M. Fèvre (Albert).

BOUCHES-DU-RHONE

M. A. 2e classe. — M. Pignatel (Louis).
M. B. — M. Negrel (Jean).
M. B. — M. Poujol (Eugène).

CALVADOS

M. A. 1re classe collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Caen.
M. A. 2e classe collective. — Corps de sapeurs-pompiers d'Aunay-sur-Odon.
M. A. 2e classe collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Falaise.
M. A. 2e classe. — Corps de sapeurs-pompiers de Vire.
M. A. 2e classe (à titre posthume). — M. Chapelain (Charles).
M. A. 2e classe (à titre posthume). — M. Grandry (Raoul).
M. A. 2e classe (à titre posthume). — M. Naudin (René).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Colombelles.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Grandcamp-les-Bains.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers d'Isigny-sur-Mer.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Pont-l'Evêque.

M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Pierre-sur-Dives.
M. B. (à titre posthume). — M. Nicol (Emile).
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Bayeux.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Beaumont-en-Auge.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Courseulles.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Deauville.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Honfleur.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Livarot.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers d'Orbec.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Sever.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Trouville.

CHARENTE-MARITIME

M. B. — M. Chouvel (Jean).
M. B. — M. Dubernet (Charles).

CHER

M. B. — M. Pasquier (Marcel).

CORSE

M. B. (à titre posthume). — Mlle Amoni Georgette).

COTES-DU-NORD

L. F. — M. Le Metayer (Roger).

COTE-D'OR

M. H. — M. Donnet (Max).

CREUSE

L. F. — M. Dubois (François).

DOUBS

M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Baume-les-Dames.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Montbéliard.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers à Sochaux.
M. B. — M. Haton (Jean).

DROME

M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Portes-lès-Valence.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Valence.
M. B. — Corps de sapeurs-pompiers de Romans.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Crest.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Pierrelatte.
M. H. — Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Vallier.

EURE

M. B. — M. Heurtematte (Maurice).
M. B. — M. Lucas (Lucien).
M. B. — Mlle Père (Henriette).

FINISTERE

M. B. — M. Boissel (Louis).
M. B. — M. Galleray (Louis).
M. B. — M. Yven (Mathieu).

GARD

M. H. — M. Banastier (Louis).

GARONNE (HAUTE-)

M. B. — M. Barbé (René).
M. B. — Mme Bernard (Marie).
M. B. — M. Clergue (Tiburce).
M. B. — M. Delrieu (Augustin).
M. B. — M. Labrouche (Jean).

GIRONDE

M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Mainini (Charles).
M. B. (à titre posthume). — M. Médevielle (Jean).
M. B. — M. Boni (Jean).

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 2e classe. — M. Bouchez (Paul).
M. A. 2e classe. — M. Roulle (Albert).
M. A. 2e classe. — M. Valognes (Lucien).

INDRE-ET-LOIRE

L. F. — M. Guerrier (André).

ISERE

M. B. — M. Martin (Joannès).

JURA

M. B. — M. Griffe (Marc).

LANDES

L. F. — M. Dupuch (Bertrand).

LOIR-ET-CHER

M. B. — M. Baudet (Michel).
M. B. — M. Berger (Guy).
M. B. — M. de Coulouly (Edouard).
M. B. — M. Rossignol (Kléber).
M. B. — Mlle Roy (Marie-Thérèse).
L. F. — M. Tardif (Philippe).

LOIRET

M. V. — M. Froger (Gaétan).
M. A. 2e classe. — M. Doyen (Philibert).
M. A. 2e classe. — M. Guimonet (Léon).
M. B. — Mlle Froger (Gaétane).
M. B. — M. Maurice (Pierre).
M. H. — M. Bezard (André).
M. H. — M. Margerie (Jack).
L. FL. — M. Ratoin (Guy).
L. F. — M. Ronceray (Marcel).

LOIRE-INFERIEURE

M. A. 2e classe collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Saint-Nazaire.
M. B. — M. Bezias (Jean).
M. H. — M. Guyader Jean).

LOT

M. H. — M. Baduel (Alphonse).

MAINE-ET-LOIRE

M. A. 2e classe. — M. Blanchard (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Chauvin (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Pechadre (Claude).

MANCHE

M. V. — M. Bienfait (Théodore).
M. A. 2e classe. — M. Briant (Auguste).
M. A. 2e classe. —M. Colas (Jean)
M. B. — Mlle Postel (Joséphine).
M. B. — Mlle Postel (Pauline)

MARNE

M. A. 2e classe. — M. Gressier (Henri).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers d'Epernay.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Reims.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Vitry-le-François.
M. B. — M. Boulle (Serge).
M. B. — M. Ducellier (Pierre).
M. B. — M. Laplace (Homère).
M. B. — M. Marion (André).
M. B. — M. Nicole (Gilbert).
L. F. — M. Guenard (Serge).

MARNE (HAUTE-)

M. B. — M. Demougin (Robert).

MAYENNE

M. B. — M. Faribault (Marcel).
M. B. — M. Mignot (Roland).

MEUSE

L. F. — M. Huardel (Maurice).

MOSELLE

M. B. — Corps de sapeurs-pompiers de Bass-Yutz.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Forbach.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Metz.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Maizières-lès-Metz.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Petite-Rosselle.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Stiring-Wendel.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Thionville.
M. B. (à titre posthume). — M. Paque (Henri).
M. B. (à titre posthume). — M. Veber (Alphonse).
M. B. — M. Bertram (Ferdinand).
M. B. — M. Gaunard (René).
M. B. — M. Gœlier (Louis).
M. B. — M. Girard (Léon).
M. B. — M. Giesler (Louis).
M. B. — M. Herr (Joseph).
M. B. — M. Higelin (Alphonse).
M. B. — M. Kœnig (Philippe).
M. B. — M. Long (Pierre).
M. B. — M. Ney (Charles).
M. B. — M. Schneider (Charles).
M. B. — M. Woerthge (Charles).
M. H. — M. Fiegel (Emile).
M. H. — M. Mineur (Paul).

NIEVRE

M. A. 1re classe. — M. Molot (Pierre).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Nevers.

NORD

M. B. — M. André (Pierre).
M. B. — M. Bolenor (Emile).
M. B. — M. Reb (Adolphe).
L. F. — Mme Boudant (Angèle).
L. F. — M. Delaine (Robert).
L. F. — M. Grimme (Raymond).

ORNE

L. F. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Mortagne.

PAS-DE-CALAIS

M. A. 2e classe (à titre collectif). — Corps de sapeurs-pompiers d'Arras.
M. A. 2e classe. — M. Coesne (Rémy).
M. A. 2e classe. — M. Dupage (Victor).
M. A. 2e classe. — M. Faivre (Raymond).
M. A. 2e classe. — M. Herenguel (Roland).
M. A. 2e classe. — M. Lelombe (Fernand).
M. A. 2e classe. — M. Mayeur (Pierre).
M. A. 2e classe. — M. Merlin (Amédée).
M. A. 2e classe. — M. Phelu (Charles).
M. A. 2e classe. — M. Wotjecki (Stéphan).
M. A. 2e classe. — M. Wotjecki (Joseph).

M. B. — M. Beaugrand (Georges).
M. B. — M. Bethencourt (Florian).
M. B. — M. Boufflers (Fernand).
M. B. — M. Bouilly (Camille).
M. B. — M. Bourdon (Augustin).
M. B. — M. Bourdon (Pierre).
M. B. — M. Bourriez (Fernand).
M. B. — M. Bouton (Augustin).
M. B. — M. Cloust (Georges).
M. B. — M. Decastekère (Jean).
M. B. — M. Delbrouque (Henri).
M. B. — M. Dhedin (Constant).
M. B. — M. Dorval (Edmond).
M. B. — M. Drecq (François).
M. B. — M. Dufrancatel (Etienne).
M. B. — M. Dumoulin (Paul).
M. B. — M. D...ache (Victor).
M. B. — M. Dusautois (Jules).
M. B. — M. Dusek (Michel).
M. B. — M. Faidherbe (Ernest).
M. B. — M. Froissart (Marcel).
M. B. — M. Gérard (Clément).
M. B. — M. Gourden (Jean).
M. B. — M. Huleux (Edmond).
M. B. — M. Lagache (Louis).
M. B. — M. Leblond (Francis).
M. B. — M. Lebrun (Martial).
M. B. — M. Lefebvre (Emile).
M. B. — M. Legage (Maurice).
M. B. — M. Létienne (Florimond).
M. B. — M. Levat (Auguste).
M. B. — M. Lherbier (Victor).
M. B. — M. Locuilleux (Georges).
M. B. — M. Marchand (Jean).
M. B. — M. Petit (Augustin).
M. B. — M. Petit (Emile).
M. B. — M. Ponche (Arthur).
M. B. — M. Prevaque (Fidèle).
M. B. — M. Rostokar (Joseph).
M. B. — M. Saint-Michel (Charles).
M. B. — M. Storez (Alfred).
M. B. — M. Thumerelle (Adalbert).
M. B. — M. Vandevianne (Maurice).
M. B. — M. Ziolkowski (François).

PUY-DE-DOME

M. B. — M. Rochefort (Etienne).

PYRENEES (BASSES-)

M. A. — 2e classe. — M. Fernandez (Joseph).

PYRENEES-ORIENTALES

M. B. — M. Gendre (André).

RHIN (BAS-)

M. A. 2e classe. — M. Kopff (Eugène).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Sélestat.
M. B. — M. Steiner (Ferdinand).
M. H. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Truchtersheim.
M. H. — M. Dresch (Alfred).
M. H. — M. Kieffer (Joseph).
M. H. — M. Martz (Xavier).
M. H. — M. Maurer (Louis).
M. H. — M. Metz (Joseph).
M. H. — M. Schultz (Auguste).
M. H. — M. Voegeli (Roger).
L. F. — M. Mosser (Michel).

RHIN (HAUT-)

M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Welker (Emile).
M. A. 2e classe (à titre posthume). — M. Schweblen (Henri).
M. A. 2e classe (à titre posthume). — M. Wagner (François).
M. B. (à titre posthume). — M. Schaerlinger (Paul).
M. B. — M. Baerenzung (Eugène).
M. B. — M. Beya (Frédéric).
M. B. — M. Burel (René).
M. B. — M. Grill (Joseph).
M. B. — M. Grill (Maurice).
M. B. — M. Hagelstein (Arthur).
M. B. — M. Hartmann (Antoine).
M. B. — M. Heck (Jean).
M. B. — M. Kirmann (Charles).
M. B. — M. Kluss (Paul).
M. B. — M. Krafft (Aloise).
M. B. — M. Mambre (Auguste).
M. B. — Mlle Meyer (Anne-Marie).
M. B. — M. Moser (Xavier).
M. B. — M. Riff (Joseph).
M. B. — M. Ruch (Georges).
M. B. — M. Schaerrer (Alfred).
M. B. — M. Scherer (Charles).
M. B. — M. Scherrer (Eugène).
M. B. — M. Schlaeflin (Albert).
M. B. — M. Schleret (Joseph).
M. B. — M. Schmitt (Charles).
M. B. — M. Sester (Ignace).
M. B. — M. Stephan (Georges).
M. B. — M. Urler (Xavier).
M. B. — M. Weick (Eugène).
M. B. — M. Wernoth (Marcel).
M. B. — M. Widemann (Joseph).
M. B. — M. Woelfle (Eugène).
M. B. — M. Zinglé (Frédéric).

RHONE

M. A. 2e classe. — M. Doléatto (Jean).
M. B. — M. Cortay (Maurice).

SAONE (HAUTE-)

M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Gray.

SAONE-ET-LOIRE

M. B. — M. Jammet (Maxime).

SARTHE

M. B. — M. Choplin (André).
M. B. — M. Dronlou (André).

SAVOIE

M. A. 1re classe. — M. Demaison (Jean).

SEINE

M. A. 1re classe (à titre posthume). — Mlle Brinet (Madeleine), 50, rue de Bellefond, à Paris (9e).
M. A. 1re classe. — Mme Dubouloy (Joanne), 7, rue Kuss, à Paris (13e).
M. A. 1re classe. — Commandant Ducay (Jean), administrateur de l'école polytechnique.
M. A. 1re classe. — M. Heulot (Isidore), 79, rue Henri-Barbusse, à Colombes.
M. A. 2e classe. — M. Boissenin (Roger), 5, rue Champfleury, à Paris (7e).
M. A. 2e classe. — M. Chalvet-Jean-Pierre), 117, boulevard d'Alsace-Lorraine, le Perreux-sur-Marne.
M. A. 2e classe. — M. Charles (René), 35 bis, rue Saint-Denis, à Colombes.
M. A. 2e classe. — M. Rigolet (Jack), 11, rue de l'Aube, à Bois-Colombes.
M. A. 2e classe. — M. Thos (François), 18, avenue Jean-Jaurès, à Chatenay-Malabry.
M. B. — Mlle Balaguer (Jacqueline), 85, rue Rambuteau, Paris (1er).
M. B. — M. Balzac (Gabriel), 36, rue de Montmorency, à Paris (3e).
M. B. — M. Bedouet (Ernest), 240, rue Saint-Jacques, à Paris (5e).
M. B. — M. Blaise (Robert), 22, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Boulay (Hyacinthe), 22, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Bouzigue (Robert), 21, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Coutarel (Jean), 5, rue Descartes, à Paris (5e).
M. B. — M. Delhem (Augustin), 21, rue Letellier, à Paris (15e).
M. B. — M. Delsanto (Charles), 2, square Marcel-Bussaint, à Paris 15e).
M. B. — M. Durand (André), 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Houdet (Jules), 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Kerambellec (Marcel), 7, rue Klock, à Clichy.
M. B. — M. Kohl (Serge), 10, rue Félix-Faure, à Asnières.
M. B. — M. Laborde (Jean), brigadier des gardiens de la paix de la préfecture de police.
M. B. — M. Le Chevoir (Xavier), 17, rue Monge, à Paris (5e).
M. B. — M. Malarme (Noël), 23, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, à Paris (5e).
M. B. — M. Poette (Aristide), 15, rue Ampère, à Cachan.
M. B. — M. Poupard (André), 276, rue de Bezons, à Colombes.
M. B. — M. Prost (Robert), 35, rue de l'Est, à Boulogne-Billancourt.
M. B. — M. Sejourne (Georges), 123, rue de Sucy, à Champigny-sur-Marne.
M. B. — M. Soufflet (Raymond), 5, rue des Mazurières, à Rueil-Malmaison.
M. B. — M. Vignais (Eugène), 26, villa Bellevue, à Paris (19e).
M. H. — M. Blancher (André), 29, passage Lacourrière, à Gennevilliers.
M. H. — M. Chauvet (Henri), 42, rue Albert-1er, à Asnières.
M. H. — M. Galvin (Paulin), 47, rue Pierre-Boudon, à Asnières.
M. H. — M. Mispiratceguy (Paul), 69, boulevard Victor-Hugo, à Clichy.
M. H. — M. Perrin (Roger), 24, rue de Prony, à Asnières.
M. H. — M. Voegelin (Jules), 34, rue de Prony, à Asnières.

SEINE — PREFECTURE DE POLICE

M. H. — M. Defrance (François), brigadier chef.

SEINE — REGIMENT DE SAPEURS-POMPIERS

M. V. — M. Devars (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Delabry (René).
M. A. 2e classe. — M. Foucher (Gustave).
M. A. 2e classe. — M. Pierroux (Roger).
M. A. 2e classe. — M. Rigoulot (André).
M. B. — M. Arnaud (Aristide).
M. B. — M. Bezançon (Pierre).
M. B. — M. Dole (André).
M. B. — M. Dreumont (André).
M. B. — M. Hindelang (Marcel).
M. B. — M. Lemercier (Paul).
M. B. — M. Leverdez (André).
M. B. — M. Louet (Jean).
M. B. — M. Muller (Alphonse).
M. B. — M. Page (Christian).
M. B. — M. Rivière (Marcel).
M. B. — M. Tournaire (Raymond).
M. H. — M. Cornu (Marcel).
M. H. — M. Csakany (Alexandre).
M. H. — M. Godart (Jean).
M. H. — M. Lacombe (Gaston).
M. H. — M. Lassale (Ernest).
M. H. — M. Mancier (Louis).
L. F. — M. Ballanger (Jean).
L. F. — M. Gabrillargues (Pierre).
L. F. — M. Gaudillière (Louis).
L. F. — M. Gérard (Maurice).
L. F. — M. Liberal (André).
L. F. — M. Mathias (Roland).
L. F. — M. Moreau (Camille).

L. F. — M. Rogère (Lucien).
L. F. — M. Thuon (Marcel).
L. F. — M. Vatry (Georges).

SEINE-INFERIEURE

M. V. — M. Irthum (Michel).
M. V. — M. Léger (Georges).
M. A. 1re classe. — M. Collinet (Pierre).
M. A. 2e classe. — M. Auzou (Auguste).
M. A. 2e classe. — M. Delaire (André).
M. A. 2e classe. — M. Denis (René).
M. A. 2e classe. — M. Depuydt (Raymond).
M. A. 2e classe. — M. Faivre (René).
M. A. 2e classe. — M. Gilles (Charles).
M. A. 2e classe. — M. Houard (Adrien).
M. A. 2e classe. — M. Leduc (Alexandre).
M. A. 2e classe. — M. Parmentier (Gaston).
M. A. 2e classe. — M. Pollet (Léon).
M. A. 2e classe. — M. Thommeret (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Vautier (Etienne).
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Grand-Quevilly.
M. B. (à titre posthume). — M. Devaux (Paul).
M. B. — M. Bardreau (René).
M. B. — M. Benneteu (Georges).
M. B. — M. Bernard (André).
M. B. — M. Bertin (Roland).
M. B. — M. Delamare (Gustave).
M. B. — M. Dubois (Jacques).
M. B. — M. Duponchel (Bernard).
M. B. — M. Fessart (Antoine).
M. B. — M. Frérot (Emile).
M. B. — M. Gohé (Raymond).
M. B. — M. Hueber (Albert).
M. B. — M. Huguerre (Fernand).
M. B. — M. Jiros (Abel).
M. B. — M. Kochly (Bernard).
M. B. — M. Lefèvre (Alcide).
M. B. — M. Leleu (Marceau).
M. B. — M. Lemarchand (André).
M. B. — M. Morel (Fernand).
M. B. — M. Paumier (André).
M. B. — M. Pigne (Henri).
M. B. — M. Sellier (Maurice).
M. H. — M. Cautelle (Eugène).
M. H. — M. Dauchain (Maurice).
M. H. — M. Daune (André).
M. H. — M. Defever (Jean).
M. H. — M. Fairet (Louis).
M. H. — M. Gauthier (Jean).
M. H. — M. Jouette (Gontran).
M. H. — M. Leroy (André).
M. H. — M. Leseur (Alfred).
M. H. — M. Liber (André).
M. H. — M. Pimont (Louis).
M. H. — M. Plaisant (Castellane).
M. H. — Planard (Eugène).
M. H. — M. Regnier (Gaston).
M. H. — M. Ternisien (Albert).

SEINE-ET-MARNE

M. A. 2e classe. — M. Jaspart (Roger).
M. A. 2e classe. — M. Michel Briand (Louis).
M. A. 2e classe. — M. Raynaud (Paul).
M. B. (à titre posthume). — M. Verdier (Louis).
M. B. — M. Canat (Georges).
M. B. — M. Depierre (Julien).
M. B. — M. Gorge (Albert).
M. B. — M. Monjaret (Joseph).
M. B. — M. Scarabello (Primo-Louis).
M. B. — M. Verdaguer (Jean-François).
L. F. — M. Brodard (Jacques).

SEINE-ET-OISE

M. A. 1re classe. — Mme Decaens (Madeleine).
M. A. 1re classe. — Mlle Decaens (Brigitte).
M. A. 1re classe. — M. Dacaens (Gabriel).
M. B. — M. Berganiz (Roger).
M. B. — M. Boucey (Roger).
M. B. — M. Denis (Marcel).
M. B. — M. Helary (Lucien).
M. B. — M. Lefèbure (Philippe).
M. H. — M. Bois (Emile-René).

SEVRES (DEUX-)

M. V. — M. Bonneau (Edmond).
M. B. — M. Thiry (Guy).

SOMME

M. B. — M. Benoit (Albert).

TARN

M. B. — M. Falières (Gilbert).

TERRITOIRE DE BELFORT

M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Bavilliers.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Beaucourt.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Belfort.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Bourogne.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Chatenois-les-Forges.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Danjoutin.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Delle.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Giromagny.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Grandvillard, Méziré et Morvillars.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers d'Offémont.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Pérouse.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Rougemont-le-Château.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Sermamagny.
M. B. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Valdoie.

VAR

M. B collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Toulon.

VOSGES

M. B. (à titre posthume). — M. Pierre (Gaston-Georges).
M. B. — Mme Barbotte (Marie-Marthe).
M. B. — M. Claudel (François), à Cornimont.
M. B. — M. Cuny (Léon).
M. B. — M. Delaite (Max).
M. B. — M. France (Charles).
M. B. — M. Grosjean (Louis).
M. B. — M. Grosjean (Pierre).
M. B. — Mme Haffner (Hélène).
M. B. — M. Kohler (Robert).
M. B. — M. Lamboley (André).
M. B. — M. Malglaive (Raymond).
M. B. — M. l'abbé Maire (Charles).
M. B. — M. Maurice (Marcel).
M. B. — M. Tisserand (Robert).
M. H. collective. — Corps de sapeurs-pompiers de Mirecourt.
M. H. — M. Daval (Roger).
M. H. — M. Durupt (Maurice).
M. H. — M. Flageollet (Pierre).
M. H. — M. Focki (Jean-Baptiste).
M. H. — M. Henry (Camille).
M. H. — M. Humbert (Pierre).
M. H. — M. Poinsot (Rémi).
M. H. — M. Sailley (Michel).
M. H. — M. Vercelotti (Alix).
L. F. — M. Mougel (Charles).
L. F. — M. Schubnel (Jean).
L. F. — M. Santot (André).
L. F. — M. Vaxelaire (Pierre).

YONNE

L. F. — M. Berton (Michel).

ALGERIE

M. O. (à titre posthume). — M. Mohammed (Omar ben Mohamed).
M. B. — Corps de sapeurs-pompiers de Boufarik.

GENDARMERIE

M. B. (à titre posthume). — M. Cambay (Roland), 2e légion de gendarmerie.
M. B (à titre posthume). — M. Coton (Maurice) (Puy-de-Dôme).
M. B. (à titre posthume). — M. Olive (Léon), 9e légion *bis* de gendarmerie.
M. B. — M. Capdepont (Marcel), 10e légion de gendarmerie.
M. B. — M. David (Georges), 10e légion de gendarmerie.
M. H. — M. Robert (André), 3e légion *bis* de gendarmerie.

MILITAIRES

M. V. (à titre posthume). — M. Chabrie (Paul), 2e D. B.
M. A. (1re classe). — M. Rouge (Savoie).
M. A. (2e classe). — M. Weiskopf (Emile), S. P. 50.270.
M. B. — M. Gambini (Noël), 12e bataillon de ponts lourds.
M. B. — M. Lamorlette (Jean), 9e R. C. A.
M. B. — M. May (Georges), (Sarthe).
M. B. — M. Viala (Roger), 9e R. C. A.
M. B. — M. Zwickert (François), 9e R C. A.
L. F. — M. Becaud (Gérard), 12e R. C. A.

S. N. C. F.

M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Hervelin (Emile).
M. A. 1re classe. — M. Sablong (Albert).
M. A. 2e classe. — M. Clas (Louis).
M. A. 2e classe — M. Quirin (Théodore).
M. A. 2e classe. — M. Vautrin (Joseph).
M. B. (à titre posthume). — M. Kernel (Gabriel).
M. B. — M. Blay (Xavier).
M. B. — M. Bocher (Jules).
M. B. — M. Coeff (Alexis).
M. B. — M. Debrabant (Léon).
M. B. — M. Denis (René).
M. B. — M. Desmurs (Simon).
M. B. — M. Durieux (Robert).
M. B. — M. Faivre (Robert).
M. B. — M. Gauduin (Alfred).
M. B. — M. Le Goff (Henri).
M. B. — M. Lobjois (Louis).
M. B. — M. Molty (Edmond).
M. B. — M. Moutel (Jules).
M. B. — M. Reymond (Alfred).
M. B. — M. Richard (Marcel).
M. B. — M. Roulleau (Paul).
M. B. — M. Sauvan (Pierre).
M. H. — M. Deheurles (Georges).
M. H. — M. Hautecouverture (Pierre).
M. H. — M. Malleret (Antoine).
M. H. — M. Moulin (Louis).
M. H. — M. Silvert (Pierre).

SERVICE DU DEMINAGE

AISNE

M. H. — M. Mignot (Gilbert).

CHARENTE-MARITIME

M. B. — M. Bouche (Robert).
M. B. — M. Etourneau (Jean).
M. B. — M. Giraudeau (Robert).
M. B. — M. Gros (René).
M. B. — M. Hériaud (Maurice).

M. B. — M. Lambert (Maurice).
M. B. — M. Lorich (René).
M. B. — M. Morère (Jacques).
M. B. — M. Souille (Jean-René).
M. B. — M. Zuliani (Dominique).

FINISTÈRE

M. A. 2e classe. — M. Batany (André).
M. B. — M. Ansquer (Jean).
M. H. — M. Guiffan (Louis).
M. H. — M. Mescam (Edmond).

HÉRAULT

M. A. 1re classe. — M. Dellenbach (Pierre).
M. A. 2e classe. — M. Fabre (Henri).

ILLE-ET-VILAINE

M. A. 1re classe. — M. Cloutier (Albert).

MANCHE

M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Delisse (Gustave).
M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Horellou (André).
M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Lefèvre (Roland).
M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Paris (René).
M. A. 1re classe (à titre posthume). — M. Vibet (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Briand (Pierre).
M. A. 2e classe. — M. Dubos (Anasthase).
M. A. 2e classe. — M. Essarte (Jean).
M. A. 2e classe. — M. Guillermic (Yves).
M. A. 2e classe. — M. Laporte (Auguste).
M. A. 2e classe. — M. Lepage (Eugène).
M. A. 2e classe. — Quintard (René).
M. A. 2e classe. — Solinski (Alex).
M. B. — M. Aubry (Robert).
M. B. — M. Bartolomméoni (Adrien).
M. B. — M. Bataille (André).
M. B. — M. Brissard (Fernand).
M. B. — M. Couturier (Edmond).
M. B. — M. Françoise (Georges).
M. B. — M. Hamelin (Eugène).
M. B. — M. Hatrel (Fernand).
M. B. — M. Jouan (Paul).
M. B. — M. Lapleige (Pierre).
M. B. — M. Lassout (Charles).
M. B. — M. Le Herissier (André).
M. B. — M. Le Nève (André).
M. B. — M. Mahaut (Roger).
M. B. — M. Milon (Roger).
M. B. — M. Senaque (René).
M. B. — M. Soinard (Joseph).
M. B. — M. Touchais (Hippolyte).
M. H. — M. Dolezal (Charles).
M. H. — M. Lescanne (Nicolas).
M. H. — M. Pontet (Pierre).

RHIN (HAUT-)

M. B. — M. Bechtold (Léon).
M. B. — M. Biedermann (Emile).
M. B. — M. Bonnefoy (Joseph).
M. B. — M. Bucella (Constant).
M. B. — M. Grage (Robert).
M. B. — M. Haeberle (Emile).
M. B. — M. Haxaire (Henri).
M. B. — M. Herold (Jean).
M. B. — M. Heyberger (Charles).
M. B. — M. Jacques (Paul).
M. B. — M. Krier (Aimé).
M. B. — M. Leonard (Henri).
M. B. — M. Millidahler (Théophile).
M. B. — M. Neff (Armand).
M. B. — M. Rossi (Antoine).
M. B. — M. Sanner (Edmond).
M. B. — M. Schumacher (Joseph).
M. B. — M. Sporer (Léon).
M. B. — M. Terrier (Robert).

SEINE-INFÉRIEURE

M. B. — M. Jamet (Christian).

SEINE-ET-OISE

M. B. — M. Dumand (Albert).

SOMME

M. A. 2e classe. — M. Lugat (Pierre).
M. B. — M. Andrieux (Marcel).
M. B. — M. Cocquelin (Maurice).
M. B. — M. Dutoit (René).
M. H. — M. Ammour (Mohammed).
M. H. — M. Bernard (Albert).
M. H. — M. Bocquet (Théophile).
M. H. — M. Deschamps (Robert).
M. H. — M. Mancel (André).
M. H. — M. Pilon (André).

Décret du 22 juillet 1948 portant relèvement du taux de la taxe perçue au profit du département de la Seine pour frais de séjour des corps déposés à l'institut médico-légal.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 18 avril 1926 autorisant le département de la Seine à percevoir une taxe pour dépôt de corps à l'institut médico-légal, modifiée par la loi n° 48-1002 du 23 juin 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Le taux de la taxe prévue à l'article 1er de la loi susvisée du 18 avril 1926 est fixée à 500 F.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Remise de débet.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Ricou (Josiane), domiciliée 80, rue Spontini, Paris (16e), et à Mme et M. Ricou (Georges), domiciliés 33, boulevard du Château, à Neuilly-sur-Seine (Seine), d'une somme de 7.954,30 F qui leur est réclamée par le Trésor, au titre d'un trop perçu sur traitement et indemnité de résidence par M. Tony Ricou, rédacteur auxiliaire à l'administration centrale, déporté en Allemagne et décédé le 7 janvier 1944.

Régie d'avances des services sociaux du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général de la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué aux services sociaux du ministère de l'intérieur une régie d'avances pour le payement:

1° Des menues dépenses et des dépenses diverses des services sociaux qui ne peuvent supporter les délais normaux d'ordonnancement et, notamment, des dépenses engagées lors du fonctionnement du service médico-social et des colonies de vacances;

2° Des salaires du personnel du service des œuvres sociales payé à la journée;

3° Des frais de déplacement du personnel des services sociaux et, notamment, du service médico-social;

4° Des secours d'urgence alloués aux fonctionnaires et agents de l'administration centrale dans la limite d'un maximum de 5.000 F par bénéficiaire.

Art. 2. — Le montant maximum des avances qui pourront être consenties au régisseur est fixé à 500.000 F. Il en sera justifié dans le délai d'un mois, et dans les conditions prévues par les règlements sur la comptabilité publique.

Art. 3. — Le régisseur, désigné par arrêté du ministre de l'intérieur, est assujetti à un cautionnement de 50.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rente sur l'Etat, ou remplacé par une garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréé. Il perçoit une indemnité de caisse de 1.800 F.

Art. 4. — Le directeur du cabinet du ministre de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1948.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND HAAS-PICARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Régie d'avances de l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté en date du 17 février 1947 portant création d'une régie d'avances à l'administration centrale du ministère de l'intérieur,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions du paragraphe 1 de l'article 1er de l'arrêté du 17 février 1947 susvisé concernant les salaires du personnel du service des œuvres sociales payé à la journée, les secours et les menues dépenses de fonctionnement du service sont rapportées.

Art. 2. — Le directeur du personnel du ministère de l'intérieur et le directeur de la comptabilité publique du ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 juillet 1948.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND HAAS-PICARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 19 juillet 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

ANTOINE (Robert-Louis), ancien lieutenant du 102e régiment d'artillerie lourde, classe 1911, 4e bureau de recrutement de la Seine.

FAUVEAU (Marcel-Louis), ancien lieutenant du 2e régiment de zouaves, classe 1910, recrutement d'Oran.

MOREAU (Eugène-Louis), ancien sous-lieutenant du 33e régiment d'artillerie, classe 1909, recrutement de Poitiers.

AU GRADE D'OFFICIER

AUDELAN (Henri-Maurice), ancien soldat du 121e régiment d'artillerie lourde, classe 1910, mle 1013 au recrutement de Chartres.

BADIER (Joseph-Marin-Constant-Eugène), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 1377 au recrutement de Laval.

BOBLIN (Pierre-Edmond), ancien sergent-fourrier du 8e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1906, mle 599 au recrutement de Constantine.

BOUVIER (Gaston-Jean), ancien sergent du 29e bataillon de chasseurs à pied, classe 1903, mle 1659 au recrutement de Bar-le-Duc.

BOUVIER (Louis-Napoléon), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 414 au recrutement de Bourgoin.

BREUGNOT (Louis), ancien soldat du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 413 au recrutement de Nevers.

CHABRIDON (Georges-Louis-Emile), ancien soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 323 au recrutement de Nevers.

CHARBONNIAUD (Jean), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1913, mle 776 au recrutement de Limoges.

CHARPENTIER (Eugène-Jules-Victor), ancien soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 107 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

CHIMBERT (Benoît), ancien maréchal des logis du 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1912, mle 1720 au recrutement de Marseille.

COLLET (Victor-Alphonse), ancien soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2000 au recrutement de Saint-Quentin.

COLONNA (Sauveur), ancien soldat de la 25e section de commis et ouvriers militaires d'administration, classe 1915, mle 41 au recrutement de Tunis.

COMYN (Jules-Emile-Désiré), ancien soldat du 272e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1373 au recrutement de Dunkerque.

COUILLEAUX (François-Paul), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1917, mle 21 au recrutement d'Alençon.

DEHAENE (Albert-Julien-Marie), ancien caporal du 120e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2969 au recrutement de Lille.

DENEL (Charles-Jules-Alfred), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 83 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

DOCO (Raymond-Léon), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1313 au recrutement de Valenciennes.

DUCHESNE (Louis-Alexandre-Victor), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1617 au recrutement de Beauvais.

DUMONTEIL (Octave), ancien adjudant-chef du 196e régiment d'artillerie lourde, classe 1907, mle 1071 au recrutement de Bergerac.

FERRAT (Alfred), ancien soldat du 1er régiment étranger d'infanterie, classe 1915, mle 688 au recrutement d'Alger.

FLORENT (Paul-Juste), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2789 au recrutement de Béthune.

FRANÇOIS (Louis-Théodore-Alexandre), ancien caporal à la 21e section de commis et ouvriers militaires d'administration, classe 1910, mle 2894 au 3e bureau de recrutement de la Seine.

GOHARD (Joseph-Victor-Marie), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 53 au recrutement d'Angers.

GUILLEMOT (Edouard-Charles-Jean-Marie), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 3167 au recrutement de Brest.

HOUEDE (André-Jules-Eugène), ancien soldat du 366e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 713 au recrutement de Vannes.

LACIAU-LACROUTS (Edouard), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1688 au recrutement de Pau.

LAFFONT (Joseph-Adrien), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 842 au recrutement de Foix.

LAROUSSE (Jean-Marie), ancien soldat du 343e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 170 au recrutement de Rodez.

LE GAL (Jean-Louis), ancien soldat du 88e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 2750 au recrutement de Lorient.

LEPAPE (Auguste-Lucien), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1919, mle 149 au recrutement de Melun.

MARTIN (Pierre-Marius-Joseph), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1914, mle 589 au recrutement d'Annecy.

PEPIN (Léon-Michel-François), ancien maréchal des logis du 5e régiment de cuirassiers, classe 1913, mle 1987 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

RELLOT (Fernand-Elisée), ancien soldat du 5e régiment de dragons, classe 1909, mle 1004 au recrutement de Compiègne.

RIBES (Cyprien), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 864 au recrutement de Bergerac.

SALVAT (Joseph-Antoine-Georges), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie coloniale, classe 1897, mle 1634 au recrutement de Perpignan.

VASSEUR (Oscar-Abel-Georges-Joseph), ancien sergent du 99e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1880 au recrutement de Béthune.

VIRE-LAPEYRE (Charles), ancien sergent du 220e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 4004 au recrutement de Montauban.

Décret du 19 juillet 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que l'élévation et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevé et promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) :

(Loi du 2 janvier 1932, art. 2.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

GRENIER (Eugène-Arthur), ancien lieutenant du 233e régiment d'infanterie, classe 1898, du recrutement de Caen.

AU GRADE D'OFFICIER

ARRIBE (Barthélémy), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 2020 au recrutement de Pau.

BALLAND (Lucien-Xavier), ancien soldat du 69e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 63 au recrutement de Bourges.

BAUDRANT (Marcel-Maurice-Louis), ancien soldat de la 7e section de commis et ouvriers militaires d'administration, classe 1913, mle 307 au recrutement de Besançon.

BERTHELIN (Jean-Auguste), ancien soldat du 66e régiment d'artillerie de défense contre avions, classe 1916, mle 4576 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

CAPBLANC (Xavier-Dominique), ancien caporal du 18e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1660 au recrutement de Pau.

DUCLOS (Joseph), ancien soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 524 au recrutement de Saint-Gaudens.

FOUET (Jean-Marie-Pierre), ancien soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 196 au recrutement de Mayenne.

GAUTHIER (Lucien-Gabriel), ancien caporal du 30e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1288 au recrutement de Bourgoin.

GRABETTE (Jean-Raoul), ancien sergent du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, EV 1909, mle 225 au recrutement de Bordeaux.

JOLLET (Robert-Ernest), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 237 au recrutement de Châteauroux.

JOLY (Lucien-Auguste-Léon), ancien soldat du 31e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 631 au recrutement de Bourg.

LAFON (Emile-Maurice), ancien caporal du 60e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 439 au recrutement de Mende.

LAVERRIERE (Fabien-Marie), ancien caporal du 30e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1113 au recrutement d'Annecy.

LE GOFF (Eugène-Paul), ancien soldat du 69e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 954 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

LEMPRUNT (Charles-René-Antoine), ancien soldat du 4e régiment de hussards, classe 1913, mle 5027 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

LIGER (Paul-Adrien-Georges), ancien soldat du 110e régiment d'artillerie, classe 1919, mle 1677 au recrutement de la Seine 1er bureau.

MARCHAL (Marcel-Emile-Joseph), ancien soldat du 21e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 923 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

PEYROT (Joseph-Alexis), ancien soldat du 409e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1337 au recrutement de Limoges.

PICHON (Lucien-Henri), ancien soldat du 330e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1313 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

POURRE (Pierre-Jean-Baptiste), ancien sergent du 127e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 3382 au recrutement de Saint-Omer.

ROZYCKI (François), ancien soldat du 1er régiment étranger d'infanterie, classe 1914, mle 9890 au bureau central du recrutement de la Seine.

RUAS (Louis), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2212 au recrutement de Nîmes.

SAVIGNAT (Joseph), ancien soldat du 144e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 109 au recrutement de Verdun.

THIEBAUT (Joseph-Maurice), ancien maréchal des logis du 107e régiment d'artillerie lourde, classe 1910, mle 2171 au recrutement de Bar-le-Duc.

VALENTIN (Armand-Théophile-Marie-Joseph), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 667 au recrutement de Châteauroux.

Décret du 19 juillet 1948 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932, relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nomination et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur: 1° sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939 en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous; 2° les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 pour 100 à titre définitif, sont nommé ou promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

(Guerre 1939-1945.)

AU GRADE DE COMMANDEUR

PASTEAU (Louis-Germain-Auguste), chef de bataillon d'infanterie, en service au cabinet du général commandant en chef des troupes françaises d'occupation en Allemagne, classe 1928, mle 259 au recrutement de la Seine (2e bureau).

AU GRADE DE CHEVALIER

SAINT-LANNES (Michel-Roger), ancien sous-lieutenant du 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, recrutement de Pau.

Décret du 19 juillet 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948:

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE COMMANDEUR

PONCHARDIER, capitaine de frégate. Cinq citations à l'ordre de l'armée.

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE D'OFFICIER

GRANGER-VEYRON (E.-M.), capitaine de frégate.

BUOT de L'EPINE (M.-G.-F.-L.), capitaine de corvette.

LAUSSUCQ (J.-G.-H.-R.), capitaine de corvette.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

MANGIN D'OUINCE (G.-M.-L.), capitaine de corvette.

MOUNIER (M.-P.-J.), capitaine de corvette.

MERLET (J.), capitaine de corvette. Blessé. Six fois cité.

LANDROT (J.-G.-M.), capitaine de corvette.

YOYOTTE (M.-A.-Y.-A.), capitaine de corvette.

JAUME (L.-M.-A.-H.), lieutenant de vaisseau.

GARNIER (M.-G.-E.), lieutenant de vaisseau.

BARNOUD (H.-R.), lieutenant de vaisseau.

Ces promotions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

AU GRADE DE CHEVALIER

BROSSARD (M.-R.), capitaine de corvette.

GAJAN (M.-L.-C.), lieutenant de vaisseau.

BONNET (M.-G.-E.), lieutenant de vaisseau.

LOCOGE (D.), lieutenant de vaisseau de réserve.

ABRIAL (M.-J.-L.), lieutenant de vaisseau.

CHAPERON (G.-L.-E.), enseigne de vaisseau.

PIERRE-DUPLAIX (H.-L.-M.), enseigne de vaisseau.

PETIT-AYLIS (Y.), enseigne de vaisseau.

THERY (P.-J.-M.-F.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

ALLAIS (E.-M.-A.), maître principal de manœuvre. Deux fois cité à l'ordre de l'armée. Blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1938.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 19 juillet 1948 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1932 relatif à la nomination et promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur: 1° sont ratifiées les inscriptions aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939, en faveur des anciens militaires désignés ci-dessous; 2° les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

(Loi du 2 janvier 1932, art. 1er.)

(Guerre 1939-1945.)

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 13 mai 1946.)

PARENT (Jean-Félix), ancien lieutenant du 10e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1931, mle 1525 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 17 décembre 1946.)

DELPLANQUE (Victor-Julien), ancien lieutenant du 72e régiment d'artillerie, classe 1920, mle 415 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 3 avril 1944.)

LEBREUILLY (Maurice-Louis-Octave), ancien soldat du 129e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 988 au recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1946.)

BERTHELEME (Louis), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 3170 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 20 mars 1946.)

CABOS (André), ancien soldat du 22e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1928, mle 1731 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 25 février 1947.)

CARDES (Louis-Bernard-Joseph), ancien soldat du 61e bataillon de chasseurs alpins, classe 1931, mle 1673 au recrutement de Carcassonne.

GRIMALDI (André-Auguste), ancien soldat du 8e bataillon de chasseurs à pied, classe 1934, mle 827 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

(Pour prendre rang du 18 mars 1947.)

BERTHON (Albert-Marius-Jean), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1938, mle 1180 au recrutement de Privas.

CHAMPEAUX (Bernard-Lucien), ancien soldat du 2e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1936, mle 2813 au recrutement de Rouen.

MOMAS (Jean), ancien caporal-chef du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1920, mle 1181 au recrutement de Mont-de-Marsan.

(Pour prendre rang du 5 mai 1947.)

DAUMAS (Baptistin-Alix), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 28 mai 1947.)

SAUVAGE (René-Louis), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1850 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 4 juillet 1947.)

BASSOUA (René-Cyr), ancien soldat du 10e train, 366e compagnie auto, classe 1930, mle 539 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 21 juillet 1947.)

RAYMOND (Charles-Roger), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1114 au recrutement de la Seine, 2e bureau.

Décret du 19 juillet 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er), relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif sont nommés ou promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

AU GRADE D'OFFICIER

(Pour prendre rang du 3 juillet 1945.)

JACQUELET (Jean-Marie-Victor), ancien soldat du 1er groupe d'aviation, classe 1920, mle 1093 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

AU GRADE DE CHEVALIER

(Pour prendre rang du 2 octobre 1934.)

DOTHAL (Pierre-Eugène), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 2065 au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 27 février 1937.)

FERRAND (Auguste-Etienne), ancien soldat du 156e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 559 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 20 août 1937.)

GAILLET (Raphaël-Clément), ancien soldat du 56e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 63 au recrutement de Lons-le-Saunier.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1937.)

DUFRAIGNE (Louis), ancien soldat du 36e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 785 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 22 février 1938.)

CARTON (Fernand-Charles-Faustin), ancien sergent du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 2367 au recrutement de Lille-Nord.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1938.)

MALLET (Gilles-Joseph), ancien soldat du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1906, mle 1039 au recrutement de Mende.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1938.)

LEMAITRE (Raymond-Louis-Fernand), ancien sergent du 70e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 165 au recrutement de Chartres.

(Pour prendre rang du 25 octobre 1938.)

ROCHE (Jean), ancien caporal au 86e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1299 au recrutement d'Aurillac.

(Pour prendre rang du 5 décembre 1938.)

VINCENTI (Philippe), ancien adjudant-chef du 30e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1910, mle 787 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 2 juin 1939.)

LASCOIN (Pierre-Emilien), ancien caporal du 112e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 4303 au recrutement de Libourne.

(Pour prendre rang du 25 avril 1940.)

CHERTIER (Marcel-Eugène), ancien soldat du 11e bataillon de chasseurs à pied, classe 1911, mle 163 au recrutement de Montargis.

(Pour prendre rang du 3 décembre 1942.)

BARTA (Abderrahmane), ancien caporal du 5e régiment de tirailleurs algériens, classe 1915, mle L. M. 135 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 8 novembre 1943.)

FUSTER (Sébastien-Gaudérique-Désiré), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1207 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

DURELIER (Claude), ancien soldat de la 23e section de commis et ouvriers militaires d'administration, classe 1907, mle 484 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 23 mai 1945.)

MOREL (Fernand), ancien soldat du 128e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 79 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 14 septembre 1945.)

GARDE (Mathieu-Henri-Joseph), ancien soldat du 288e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1054 au recrutement d'Auch.

(Pour prendre rang du 21 novembre 1945.)

MAHERAULT (Pierre-Julien-Ernest), ancien soldat du 25e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 598 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 29 novembre 1945.)

DIX (Gaston-François), ancien soldat du 70e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2123 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 11 décembre 1945.)

LOUVET (Léon-Jean-Joseph), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 8997 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 7 février 1946.)

ERNOULT (Lucien-Maurice), ancien caporal du 254e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 518 au 6e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 15 février 1946.)

HARNOYS (Victor-Louis), ancien sergent du 10e régiment de tirailleurs algériens, classe 1907, mle 1087 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 17 avril 1946.)

FERET (Roger-Nicolas-Octave), ancien brigadier du 6e régiment d'artillerie de campagne, classe 1916, mle 599 au recrutement d'Evreux.

GUIONIE (Robert-Jean), ancien soldat du 27e régiment de dragons, classe 1918, mle 3788 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 avril 1946.)

CHRISTOPHE (Marie-Joseph-Maxime), ancien caporal du 79e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 392 au recrutement de Neufchâteau.

(Pour prendre rang du 14 mai 1946.)

BOUDOT (André), ancien soldat du 279e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 402 au recrutement de Roanne.

(Pour prendre rang du 24 mai 1946.)

JOMARD (Philibert), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 74 au recrutement de Bourg.

(Pour prendre rang du 1er juin 1946.)

GOBERT (Albert-Clément-Eugène), ancien sergent du 142e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1012 au recrutement de Coulommiers.

(Pour prendre rang du 8 juin 1946.)

FAVEREAU (René), ancien maréchal des logis de la 338e section de chemins de fer de campagne, classe 1913, mle 1342 au recrutement de Bourges.

(Pour prendre rang du 22 juin 1946.)

CHAUMIER (Joseph-Louis-Théophile), ancien soldat du 146e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 76 au recrutement d'Alençon.

(Pour prendre rang du 20 juillet 1946.)

BOURGEOIS (Emile), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 831 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

COURTOIS (Charles-Raymond), ancien soldat du 249e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 517 au recrutement de Dreux.

MAROT (Jean-Georges-Léon), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2556 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1946.)

DONAT-MAGNIN (Edouard-Emile), ancien soldat du 157e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1212 au recrutement d'Annecy.

DUPAS (Léon-Pierre-Marie), ancien soldat du 65e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2625 au recrutement de Nantes.

GROISELLE (Henri-Armand), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1100 au recrutement de Nevers.

LAURANS (Benjamin-Louis-Camille), ancien soldat du 38e régiment d'artillerie coloniale, classe 1917, mle 122 au recrutement de Montélimar.

LEVRAUD (Jules-Joseph-Ernest), ancien soldat du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1902, mle 1572 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

WALTER (Charles), ancien soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1230 au recrutement d'Epinal.

(Pour prendre rang du 26 novembre 1946.)

CLAUDET (Auguste), ancien caporal du 113e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 487 au recrutement de Cosne.

MERRA (Victor-Mathieu), ancien soldat du 1er régiment étranger d'infanterie, classe 1916, mle 233 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 28 novembre 1946.)

GAULON (Charles), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 982 au recrutement de Soissons.

MAILLARD (Daniel-Emile), ancien sergent du 113e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 4446 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 19 décembre 1946.)

GIRAUD (Henri-Eugène-Aimé), ancien soldat du 54e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1781 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 7 janvier 1947.

JUBIER (Eugène), ancien caporal du 89e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 361 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 10 janvier 1947.)

GAILLET (Adrien), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 90 au recrutement de Saint-Etienne.

LEROY (Robert-Albert), ancien soldat du 45e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 45 au recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 3 février 1947.)

EDOUARD (Charles-Joseph-Etienne), ancien brigadier du 145e régiment d'artillerie lourde, classe 1910, mle 358 au recrutement d'Angers.

FEUGERE (Pierre), ancien sergent-major du 121e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 597 au recrutement de Roanne.

HOCQUET (Pierre), ancien soldat du 339e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1206 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 13 mars 1947.)

FRANC (Jean-Baptiste), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 813 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 3 avril 1947.)

GROIZIER (Joseph-Marie), ancien soldat du 68e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 989 au recrutement d'Angers.

LUPINACCI (Joseph), ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1917, mle 593 au recrutement de Constantine.

MARCHAND (Pierre-Auguste), ancien soldat du 84e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 2217 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 23 avril 1947.)

HUGOTTE (Edouard-Jean-Marie), ancien soldat du 134e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1497 au recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 5 mai 1947.)

DOITEAU (Joseph-Abel-Adolphe), ancien soldat du 20e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 5829 au 2e bureau de recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 7 mai 1947.)

THERY (Claude), ancien caporal du 29e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1164 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 8 mai 1947.)

BOURREAU (Jean-Louis-Armand-Arthur), ancien soldat du 93e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1142 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

GIRAUDET (Marie-Paul-Félix), ancien caporal du 5e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 202 au recrutement de Bourg.

MANY (Charles-Lucien), ancien soldat du 148e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 236 au recrutement de Mézières.

(Pour prendre rang du 24 mai 1947.)

LISABEAU (Georges), ancien soldat du 216e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1177 au recrutement de Montluçon.

(Pour prendre rang du 29 mai 1947.)

GUINCHARD (Camille-Léon), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1047 au recrutement de Besançon.

(Pour prendre rang du 24 juin 1947.)

LECRENIER (Henri-Benjamin), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 793 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

FOURNIER (Jean-Claude), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1370 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1947.)

DELABRE (Louis), ancien soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1593 au 1er bureau de recrutement de la Seine.

LORINET (Louis), ancien soldat du 332e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1954 au recrutement de Reims.

(Pour prendre rang du 13 août 1947.)

MOUGIN (Charles-Albert-Appolinaire), ancien soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1001 au recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1947.)

PECOUT (Antonin-François), ancien soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 895 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1947.)

LARGEOIS (André-Albert), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 270 au recrutement de Dreux.

(Pour prendre rang du 29 décembre 1947.)

BAUVE (Charles-Louis), ancien soldat du 103e régiment d'artillerie lourde, classe 1913, mel 383 au recrutement de Béthune.

CARLI (Adolphe-François), ancien soldat du 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 269 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 24 avril 1948.)

GENAT (René-Albert), ancien caporal du 67e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1616 au recrutement d'Angoulême.

Décret du 19 juillet 1948 modifiant le décret du 27 janvier 1948 (« Journal officiel » du 28 janvier 1948) portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 19 juillet 1948, sont annulées, comme faisant double emploi, les nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur faites en faveur des militaires désignés ci-après :

AU GRADE DE CHEVALIER

Train.

MARULIER (Jean-François-Nicolas), lieutenant.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

TRINQUIER (Roger-Paul), capitaine.

GISQUET (Jacques-Raphaël-Louis), lieutenant.

Service administratif des corps de troupe.

FAUVEL (Paul-Louis-Victor), lieutenant.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 juillet 1948 : page 6681, 2e colonne, *in fine*, au lieu de : « Ricdard (Gustave-Jules-Ernest), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie », lire : « Richard (Gustave-Jules-Ernest) ».

Décret du 19 juillet 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 juillet 1948, sont décorés de la médaille militaire :

BOTHOREL (Yves-Maire), premier maître fusilier, mle 4033 B 29.

REDOR (Raymond-Marcel), second maître de manœuvre, mle 1160 L 37.

CRUEL (René-Georges), uartier-maître canonnier, mle 3364 T 37.

DAUBIGNEY (Robert-Charles-Justin), second maître fusilier, mle 2365 T 40.

NICOLAS (Pierre-Marie), quartier-maître canonnier, mle 2621 B 39.

MICHALON (Vincent-Laurent), second maître de manœuvre, mle 32 FF 34.

TAGNATI (Guillaume), second maître canonnier, mle 2340 T 35.

VERGOS (Louis), second maître de manœuvre, mle 823 B 38.

LE GALL (Yves), maître fusilier, mle 1591 C 36.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 19 juillet 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 19 juillet 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées, et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée, à titre posthume, aux militaires dont les noms suivent :

330e régiment d'infanterie.

BOTREL (Jean-Louis-Marcel), sergent-chef, classe 1932, mle 2485 au recrutement de Saint-Brieuc.

106e régiment d'infanterie.

MONOD (Max-Claude), soldat de 1re classe, classe 1932, mle 861 au 4e bureau de recrutement de la Seine.

3e régiment de tirailleurs algériens

BESANCON (Alex-Etienne-Alfred), aspirant, mle 1753.

1er régiment de chasseurs d'Afrique.

LAURANT (Roger-Paul), brigadier-chef, classe 1941, mle 232 au recrutement d'Albi.

1er régiment de tirailleurs du Cameroun.

BELIET (Jean), sergent, classe 1934, mle 2227 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Bataillon de marche n° 21.

DESCHAMPS (Marceau), soldat, classe 1945, mle LM 911 au recrutement de Laon.

Décret du 19 juillet 1948 portant annulation d'une concession de médaille militaire.

Par décret en date du 19 juillet 1948, le décret du 14 mars 1947, portant concession de la médaille militaire, est annulé en ce qui concerne le maître chauffeur Le Floch (Alain), mle 3615-B-28, et le maître de manœuvre Le Scornet (Albert-Marie), mle 1263-B-29.

Décret du 19 juillet 1948 portant affectation au département des forces armées de l'ancien parc de stockage d'Angoulins (Charente-Maritime).

Par décret en date du 19 juillet 1948, est affecté au département des forces armées (guerre) (service du génie) l'ancien parc de stockage d'Angoulins (Charente-Maritime), situé au lieudit Les Palarins, figurant au cadastre sous les numéros 953 à 1003 de la section A de la commune d'Angoulins.

Décret du 22 juillet 1948 portant attribution de la médaille de l'aéronautique à titre posthume.

Par décret du président du conseil des ministres en date du 22 juillet 1948, rendu sur la proposition du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu l'avis émis par le conseil de la médaille de l'aéronautique le 21 juillet 1948, sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume :

MM. Bertrand (Louis), pilote civil;
Nicolle (Abel), ingénieur des essais en vol;
Pacomprez (Robert), radio navigant;
Costum (Marcel), mécanicien d'aéronef;
Itasse (Maurice), mécanicien d'aéronef,

qui ont trouvé la mort le 20 juillet 1946, au cours d'un vol d'essai sur l'appareil N. C. 211 n° 1.

Décret n° 48-1166 portant modification au règlement sur le service des frais de déplacement des isolés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1948 :

Page 7203, 3e colonne, Vu le décret du 13 septembre 1910 portant règlement... et ses modifications, dont la dernière en date du..., au lieu de : « 6 avril 1947 », lire : « 8 avril 1947 ».

Même page, article 20, Cette indemnité est attribuée... Les fractions de journée ne donnent droit qu'aux indemnités partielles..., au lieu de : « de repos », lire : « de repas ».

Page 7204, dans le tableau du bas de la page, colonne n° 9 intitulée Indemnité journalière de frais d'hôtel, Pour la femme, en regard de Quartier-maître, matelot et apprenti marin, au lieu de : « 260 », lire : « 230 ».

Montant de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre et de mer.

Le ministre des finances et des affaires économiques et les secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 4 juin 1940 fixant les indemnités allouées aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre, de mer et de l'air;

Vu l'arrêté du 26 juin 1942 portant relèvement de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des services de terre et de mer;

Vu l'arrêté du 1er juillet 1944 fixant le montant de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française dans les formations sanitaires de l'armée;

Vu l'arrêté du 3 avril 1946 portant relèvement de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre et de mer;

Vu l'arrêté du 3 mars 1947 fixant le montant de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre et de mer;

Vu l'arrêté du 29 avril 1947 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 3 mars 1947 ci-dessus mentionné;

Vu l'arrêté du 15 juillet 1947 fixant le montant de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières des armées de terre et de mer;

Vu l'arrêté du 22 novembre 1947 fixant l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières de l'armée de terre, situées dans les territoires occupés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux de l'indemnité journalière allouée aux infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières de terre et de mer est fixé ainsi qu'il suit:

Infirmières titulaires du diplôme d'Etat	215 F.
Infirmières titulaires du diplôme supérieur de la Croix-Rouge française..	195
Infirmières titulaires du diplôme simple de la Croix-Rouge française....	150
Infirmières titulaires du diplôme de secouristes	130

Art. 2. — Les infirmières de la Croix-Rouge française en service en Afrique du Nord bénéficient du taux d'indemnité journalière prévu à l'article 1er ci-dessus, multiplié par le coefficient 1,3.

Art. 3. — Les infirmières de la Croix-Rouge française en service dans les formations hospitalières de l'armée de terre situées dans les territoires occupés, bénéficient du taux d'indemnité journalière prévu à l'article 1er ci-dessus et sont en outre admises au bénéfice des indemnités prévues par les articles 3 et 5 du décret du 13 mai 1947 suivant les modalités fixées par ces articles.

Art. 4. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1948.

Art. 5. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Fait à Paris, le 30 juin 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées:
Le directeur militaire du cabinet,
gl ALBERT LAURENT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
Pour le secrétaire chargé de la marine et par délégation:
Le directeur du cabinet civil,
ALOY DE LOUVENCOURT.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux forces armées en date du 15 juillet 1948, il a été fait remise gracieuse à Mme Grosselin, demeurant 143, avenue de Suffren, Paris (7e), d'une somme de 17.760 F dont elle avait été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu d'allocations familiales en 1946-1947.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux forces armées en date du 15 juillet 1948, il a été fait remise gracieuse à M. Tanniou (Guillaume), ex-quartier-maître cuisinier, domicilié à Kérellec en Penmarch (Finistère), d'une somme de 25.000 F sur celle de 50.400 F dont il était redevable envers l'Etat pour trop-perçu de délégation.

Commission d'examen des conventions de liquidation de certains marchés passés par les services de la guerre pour la conduite de la guerre.

Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu les articles 97 à 101 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 concernant la liquidation des marchés passés par l'Etat pour la conduite de la guerre, et notamment l'article 99 (dernier alinéa);

Vu l'acte dit loi du 15 mars 1941 tendant à autoriser la cession amiable d'immeubles et matériels domaniaux, complété par l'acte dit loi du 20 mai 1942,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué près le ministère des forces armées (secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre) une commission chargée d'examiner les conditions financières des conventions à intervenir en exécution des articles 97 et suivants de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, qui fixent les règles de liquidation des marchés passés par l'Etat pour la conduite de la guerre et résiliés en prévision ou à la suite de la cessation des opérations militaires, lorsque ces conventions comportent cession d'immeubles, de matériels ou d'installations appartenant à l'Etat ou qu'elles stipulent en faveur des industriels des délais pour le remboursement des avances qui leur ont été consenties pour la construction ou la constitution de ces immeubles, matériels ou installations.

Art. 2. — Cette commission est composée comme suit:

Le chef de la délégation de contrôle auprès des services industriels du ministère des forces armées (secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre), président;

Un représentant de la délégation de contrôle auprès des services industriels du ministère des forces armées (secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre);

Un représentant de la direction de la comptabilité publique du ministère des finances et des affaires économiques;

Un représentant de la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre du ministère des finances et des affaires économiques;

Un représentant de la direction des études et fabrications d'armement ou de la direction des transmissions et de la poste, suivant l'affaire à examiner, rapporteurs.

Art. 3. — En cas d'empêchement du chef de la délégation de contrôle, la présidence de la commission sera assurée par le représentant de la délégation de contrôle, membre de la commission.

Art. 4. — La commission se réunit à la diligence de son président, qui assure, aux fins d'approbation, la transmission des procès-verbaux au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 5. — Le directeur du contrôle, du budget et du contentieux du ministère des forces armées, le directeur de la comptabilité publique et le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre du ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

Le ministre des forces armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DOMINIQUE LECA.

Corps des ingénieurs des travaux maritimes.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes, pour compter du 1er juillet 1948:

Ingénieurs en chef hors classe des travaux maritimes.

MM. Heuze (Henri) et Estrade (Jean), ingénieurs en chef de 1re classe des travaux maritimes.

Ingénieurs de 1re classe des travaux maritimes.

MM. Suder (Charles) et Ansart (René), ingénieurs de 2e classe des travaux maritimes.

Croix des services militaires volontaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er juin 1948:

Page 5241, 2e colonne, après: « Compin (Henri), sergent-chef instructeur », ajouter: « Dorleans (Henri-Hippolyte), adjudant instructeur ».

Page 5243, 1re colonne, supprimer: « Dorleans (Henri-Hippolyte), adjudant instructeur ».

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 16 juillet 1948 autorisant la commune de Tonnay-Charente à contracter un emprunt.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu les lois des 5 avril 1884, 7 avril 1902 et 15 novembre 1922 sur l'organisation municipale;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception des péages dans les ports maritimes de commerce et le décret du 26 avril 1941 portant application de cette loi;

Vu le décret du 31 octobre 1923 qui a institué des péages au port de Tonnay-Charente au profit de la commune;

Vu les décrets des 22 février 1927, 6 avril 1928, 11 octobre 1935 et l'arrêté du 25 mars 1948 qui ont modifié le tarif desdits péages et affecté le produit de ces taxes, notamment, au payement de la participation de la commune aux travaux de démolition de l'appontement n° 1 et d'extension de l'appontement n° 2 du port de Tonnay-Charente et au service des emprunts que cette commune serait autorisée à contracter pour assurer le versement de cette participation;

Vu la délibération du 26 avril 1947 par laquelle le conseil municipal de Tonnay-Charente a demandé l'autorisation de contracter, sous la garantie des péages perçus au profit de la commune au port de Tonnay-Charente, un emprunt de 16.400.000 F en vue d'assurer le payement du solde de la participation communale aux travaux susmentionnés,

Décrète:

Art. 1er. — La commune de Tonnay-Charente est autorisée à contracter, sous la garantie des péages perçus à son profit au port de cette ville, un emprunt de 16.400.000 F en vue d'assurer le payement du solde de sa participation aux travaux de démolition de l'appontement n° 1 et d'extension de l'appontement n° 2 au port de Tonnay-Charente.

Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, pourra être réalisé, en totalité ou par fractions, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la caisse des dépôts et consignations, du Crédit foncier de France, de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de tout autre établissement public régulièrement autorisé; le taux de l'intérêt sera celui de ces trois établissements si l'emprunt est contracté auprès d'eux ou bien un taux au plus égal à celui-là s'il est contracté en dehors d'eux.

L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans un délai maximum de trente ans.

Art. 2. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par le conseil municipal de Tonnay-Charente, dans sa délibération susvisée du 26 avril 1947, de prélever, en cas d'insuffisance du produit des péages, les sommes nécessaires au service de cet emprunt, en premier lieu, sur le produit de la taxe locale sur les ventes à la consommation et prestations de services prévue par la loi du 6 novembre 1941 modifiée par les lois des 31 décembre 1942 et 23 décembre 1947 et instituée au profit de la commune de Tonnay-Charente par délibération du 6 juillet 1944, modifiée par délibération du 26 avril 1947 et, accessoirement, sur l'ensemble des ressources de la commune.

Art. 3. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 48-1134 du 12 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pris en exécution de l'article 85 de la loi du 13 décembre 1926 et relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades, et notamment son article 5, ainsi conçu:

« Art. 5. — Le montant des tarifs des frais forfaitaires de traitement, de séjour et de rapatriement calculé sur les bases déterminées à l'article précédent est fixé par arrêté du ministre chargé des services de la marine marchande ou par délégation, dans les conditions qui seront déterminées par arrêté ministériel, par les autorités maritimes ou consulaires »,

Arrête:

Art. 1er. — En application de l'article 5 du décret du 12 juillet 1948, les gouverneurs généraux et gouverneurs des territoires d'outre-mer, les consuls et vice-consuls de France dans les ports étrangers et les chefs des services d'inscription maritime dans les départements d'outre-mer ont, pour les ports placés dans leur circonscription, la délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour fixer par arrêté les tarifs des frais forfaitaires de traitement, de séjour et de rapatriement des marins délaissés malades ou blessés par application des dispositions de l'article 85 du code du travail maritime.

Art. 2. — Le secrétaire général de la marine marchande est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

CHRISTIAN PINEAU.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 18 juillet 1948, M. Mougenot, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées à Strasbourg, adjoint à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Bas-Rhin, a été chargé, à compter du 16 août 1948, à la résidence de Tarbes, des services ci-après désignés, en remplacement de M. Dubroca, appelé à une autre destination, savoir:

1° Service ordinaire des ponts et chaussées et service vicinal du département des Hautes-Pyrénées;

2° Service hydrométrique et d'annonce des crues du bassin de la Nesté.

Par arrêté du 18 juillet 1948, M. Dubroca, ingénieur en chef de 1re classe des ponts et chaussées à Tarbes, a été chargé, à compter du 16 août 1948, à la résidence de Valence, des services ci-après désignés:

1° Service ordinaire des ponts et chaussées et service vicinal du département de la Drôme;

2° Service hydrométrique et d'annonces des crues du bassin de la Drôme.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Création de brevet professionnel.

Par arrêté en date du 6 juillet 1948, il a été créé dans le département de la Gironde un brevet professionnel de charpentier traceur de coques.

Equivalences de diplômes d'architecte français et étrangers.

Par arrêté en date du 13 juillet 1948, les titulaires du diplôme d'architecte délivré par l'école polytechnique de l'université Palatin-Joseph de Budapest sont considérés comme remplissant la condition fixée au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1940.

Commission chargée de procéder au choix des œuvres d'art récupérées et ne pouvant être restituées.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1944 instituant une commission de récupération artistique;

Vu le décret du 28 août 1945 portant organisation des services administratifs de la commission de récupération artistique,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès de la direction générale des arts et des lettres une commission chargée de procéder au choix des œuvres d'art prises ou achetées pendant l'occupation par l'ennemi ou ses intermédiaires, et récupérées en France ou hors de France, qui, pour quelque raison que ce soit, n'ont pu être restituées à un propriétaire légalement reconnu.

Art. 2. — Les œuvres ainsi sélectionnées seront remises à la direction des musées de France, en conformité avec les dispositions légales en vigueur, réglementant la dévolution des biens meubles pillés ou vendus pendant l'occupation, récupérés et non restitués, et dont la législation autorise l'affectation gratuite.

Art. 3. — La commission est constituée comme suit:

Le directeur général des arts et des lettres, président;

Le président de la commission de récupération artistique, vice-président;

Le directeur des affaires civiles et du sceau, au ministère de la justice;

Le ministre plénipotentiaire, directeur de l'office des biens et intérêts privés;

Le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre;

Le directeur général des douanes;

Le directeur des musées de France;

Le directeur de l'enseignement et de la production artistique à la direction générale des arts et des lettres;

L'administrateur général du mobilier national et des Gobelins;

Le conservateur en chef du département des peintures au musée du Louvre;

Le conservateur en chef du département des sculptures au musée du Louvre;

Le conservateur en chef du département des objets d'art au musée du Louvre;

Le conservateur en chef du département des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre;

Le conservateur en chef du département des antiquités égyptiennes au musée du Louvre;

Le conservateur en chef du musée d'art moderne;

L'inspecteur général des musées de province;

Le chef des services administratifs de la commission de récupération artistique, secrétaire.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
HENRI VIGUIER.

Direction des arts et des lettres.

Par arrêté en date du 1er juillet 1948, Mme Odette Lewy, diplômée de l'école du Louvre, chargée de mission à l'inspection générale des musées de province, est nommée membre titulaire de la commission de censure représentant le ministre de l'éducation nationale, en remplacement de M. Lebrun, membre titulaire démissionnaire, à dater du 14 mai 1948.

Enseignement supérieur.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Bonte (Antoine), assistant à la faculté des sciences de Besançon, est maintenu en position de détachement auprès du ministre de l'industrie et du commerce en qualité d'ingénieur géologue au bureau des recherches géologiques et géophysiques, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Martinet (André), directeur d'études à l'école pratiques des hautes études (4e section), est détaché pour une période d'une année, à compter du 1er octobre 1947, auprès du ministère des affaires étrangères afin d'exercer les fonctions de professeur de linguistique à Columbia University, à New-York.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Bringer (Raymond), professeur agrégé des lettres, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Ecalle (Robert), professeur agrégé au lycée Voltaire, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères, pour une période de deux ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue de permettre le fonctionnement de l'annexe de Montréal du collège Stanislas.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Courtes (Francis), professeur agrégé, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, du 1er novembre 1936 au 30 septembre 1949, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Rodary, née Cornevin (Suzanne), professeur agrégée de sciences physiques au lycée de jeunes filles de Strasbourg, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pendant une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Fulpmes (Autriche).

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Mariette (Alfred), professeur de lettres-grammaire, est maintenu à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, du 1er septembre 1943 au 31 décembre 1947, en vue d'exercer ses fonctions au lycée de Fort-de-France (Martinique).

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Himmelspach (René), professeur de sciences, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, du 1er avril 1946 au 30 septembre 1949, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Terrasse (Roger), professeur de sciences, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Vernes (Jean-René), professeur au collège de Salins, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, du 1er novembre 1947 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer les fonctions de professeur en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Le Masne de Chermont (Elisabeth), licenciée de physique, professeur chargée de cours du cadre local marocain, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint 1er ordre) avec effet rétroactif du 1er octobre 1943, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer au lycée de Casablanca (Maroc).

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Py (Claudine), Française, licenciée de lettres, titulaire du cadre chérifien, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité d'adjointe d'enseignement (ex-professeur adjoint, premier ordre) et détachée rétroactivement auprès du ministre des affaires étrangères, à compter du 16 septembre 1943 et jusqu'au 30 septembre 1948, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée de jeunes filles de Casablanca (Maroc).

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Schang, née Harts (Hedwige), licenciée d'anglais, en fonction en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité de professeur titulaire cadre normal (2e catégorie) avec effet du 1er avril 1946 et détachée en cette qualité auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et jusqu'au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège de Sarrebruck.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Ulian (Julia), licenciée de lettres, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement, avec effet du 1er octobre 1946, et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de cette même date, et pour une période de cinq ans afin d'exercer au collège de Tubingen (Allemagne).

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Renouard (Odile), licenciée d'allemand, en exercice en zone française d'occupation, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré comme adjointe d'enseignement et détachée, en cette qualité, auprès du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de cinq ans, à dater rétroactivement du 1er novembre 1946, afin d'exercer des fonctions au collège de Sarrebruck.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Le Rolland (Françoise), licenciée de lettres, en fonction en territoire occupé, est intégrée dans ces cadres métropolitains de l'enseignement du second degré, en qualité d'adjointe d'enseignement et détachée rétroactivement, auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 1er avril 1946 au 30 septembre 1950, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Fulpmes (Autriche).

Par arrêté du 19 juillet 1948:

Mme Rousseaux, née Jeansennie (Paule-Yvette), licenciée d'anglais, titulaire du cadre chérifien, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré en qualité de professeur adjoint premier ordre, avec effet rétroactif du 1er octobre 1940 et détachée auprès du ministre des affaires étrangères, à compter de la même date et pour une période de cinq ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au Maroc.

Mme Rousseaux est intégrée dans les cadres métropolitains au 1er octobre 1945 et un congé sans traitement ni versements de retenues lui est accordé jusqu'au 30 septembre 1946.

Mme Rousseaux est rangée, au 1er octobre 1940, dans la 6e classe du cadre des professeurs adjoints, premier ordre, sans ancienneté.

Elle est promue, au 1er janvier 1945, de la 6e à la 5e classe, avec un report d'ancienneté de trois mois.

Mme Rousseaux, en congé, est réintégrée dans les cadres, au 1er octobre 1946, et détachée à nouveau auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période d'un an, à compter de cette même date, afin de continuer à exercer au Maroc.

Mme Rousseaux est nommée, au 1er octobre 1947, professeur titulaire licenciée (cadre normal, 2e catégorie); elle est reclassée, à cette date, dans la 5e classe de son nouveau cadre, avec une ancienneté d'un an six mois.

Mme Rousseaux, professeur, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères pendant une période de cinq ans, à dater du 1er octobre 1947, afin d'exercer les fonctions d'enseignement au Maroc.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Leduc, née Legendre (Paulette), licenciée de sciences physiques, en exercice en territoire occupé, est intégrée dans les cadres métropolitains de l'enseignement du second degré comme adjointe d'enseignement et détachée, en cette qualité, auprès du ministre des affaires étrangères, à compter rétroactivement du 1er octobre 1946 et pour une période de deux ans, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au lycée français de Fulpmes (Autriche).

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Chavanne (René), ex-professeur adjoint de 2e ordre au collège d'Arbois, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, du 24 octobre 1947 au 30 septembre 1950, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Dessalles, née Helbig (Fernande), professeur certifiée d'allemand (cadre normal, 2e catégorie, 6e classe) au collège classique de jeunes filles de Neufchâteau, est détachée auprès du ministre des affaires étrangères, pour une période allant du 13 février 1946 au 30 septembre 1952, afin d'exercer des fonctions d'enseignement au collège de Mayence (Allemagne).

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Goursat (Henri), adjoint d'enseignement, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, pour une période de trois ans, à compter du 1er octobre 1947, en vue d'exercer les fonctions de professeur en zone française d'occupation.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Daguenet (Pierre-Marie-Alex), adjoint d'enseignement, est mis à la disposition du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes, du 1er avril 1946 au 30 septembre 1949, en vue d'exercer ses fonctions en zone française d'occupation.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Desbois, née Barreau, institutrice de 4e classe du département de Loir-et-Cher, est mise, pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1944, à la disposition du ministre de la justice pour exercer ses fonctions au centre d'éducation surveillée de Clermont, replié à Fresnes.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Hauchard (André), instituteur de 6e classe du département de la Seine-Inférieure, est mis, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, à la disposition du ministre de l'agriculture, pour exercer ses fonctions à l'école régionale d'agriculture d'Yvetot.

Par arrêté du 19 juillet 1948, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique pendant une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Besançon, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Barrelle (Jeanne)	Jura	Centre d'apprentissage de Moretz	1er octobre 1946.
Bauduret (Jean)	Jura	Centre d'apprentissage de Saint-Amour (garçons)	1er octobre 1946.
Bellat (Paulette)	Orne	Centre d'apprentissage de Saint-Amour	18 mars 1947.
Berthiaux (Jean)	Doubs	Centre d'apprentissage de Vesoul	18 mars 1947.
Bouillet, née Villet (Blanche)	Jura	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er octobre 1946.
Bouillet (Marcel)	Jura	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er octobre 1946.
Bourgeat, née Bourgeat (Georgette)	Jura	Centre d'apprentissage de Lons-le-Saulnier commercial	1er décembre 1946
Castel (Georges)	Doubs	Centre d'apprentissage de Montbéliard (garçons)	1er octobre 1946.
Chanut, née Potard (Alberte)	Alger	Centre d'apprentissage de Lons-le-Saulnier (garçons)	18 octobre 1946.
Collilieu (Henri)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Lure	1er mars 1947.
Chanut (Marcel)	Jura	Centre d'apprentissage de Lons-le-Saulnier (garçons)	18 octobre 1946.
Curtil (Camille)	Jura	Centre d'apprentissage de Noirans	1er octobre 1947.
Diolez (Daniel-Paul)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Vesoul	1er octobre 1946.
Garapon (Suzanne)	Seine	Centre d'apprentissage de Besançon-Condé	1er janvier 1947.
Gaudel (Jean-Louis-Henri)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Lure	1er janvier 1947.
Girardin (Marie-Claire)	Haute-Marne.	Centre d'apprentissage de Montbéliard (filles)	1er octobre 1946.
Gloriot (Gaston-Marcel)	Doubs	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er janvier 1946.
Gloriot (Robert-Michel)	Doubs	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er mai 1946.
Goll (Charles)	Doubs	Centre d'apprentissage de Montbéliard (garçons)	1er octobre 1946.
Graf (Yves)	Doubs	Centre d'apprentissage de Belfort (garçons)	1er octobre 1947.
Grisot (Gabrielle)	Jura	Centre d'apprentissage de Besançon-Condé	1er octobre 1947.
Grisot (André-Marcel)	Jura	Centre d'apprentissage de Besançon (horlogerie)	1er octobre 1946.
Guerin, née Mathieu (Andrée)	Côte-d'Or	Centre d'apprentissage de Besançon-Condé	1er octobre 1946.
Hechinger (Jean)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Port-sur-Saône	1er octobre 1946.
Jacquet (René)	Doubs	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er janvier 1947.
Jannod, née Mettétal (Raymonde)	Doubs	Centre d'apprentissage de Besançon-Villarceau	1er octobre 1946.
Labœuf (Louis-Georges)	Jura	Centre d'apprentissage de Lons-le-Saulnier commercial	1er octobre 1947.
Lods (Charles)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Vesoul	1er octobre 1946.
Maritz, née Teurdot (Paulette)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Poligny	13 janvier 1947.
Patillon (Jean-Jules)	Jura	Centre d'apprentissage de Noirans	1er octobre 1946.
Perrette (Simone)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Belfort (filles)	2 juin 1947.
Pithon, née Chapel (Louise)	Jura	Centre d'apprentissage de Lons-le-Saulnier commercial	1er décembre 1946.
Rougeot (Raymond-Jean)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Port-sur-Saône	1er octobre 1946.
Roy (René)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Gray	1er octobre 1946.
Savary (Louis)	Doubs	Centre d'apprentissage de Besançon-Duras	1er janvier 1947.
Tagan (Jacques)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Gray	1er novembre 1946.
Teslevuide (Aline)	Alger	Centre d'apprentissage de Montbéliard (garçons)	1er octobre 1947.
Tramus (Ferdinand-Louis)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Gray	1er octobre 1946.
Vaclsey (Michel-Marc)	Haute-Saône.	Centre d'apprentissage de Gray	1er octobre 1946.
Verpillat (Marius)	Jura	Centre d'apprentissage de Champagnole	1er octobre 1946.

Par arrêté du 19 juillet 1948, sont mis à la disposition du directeur de l'enseignement technique pour une période de cinq ans, pour exercer dans des centres d'apprentissage de l'académie de Dijon les instituteurs et institutrices dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	DÉPARTEMENT d'origine.	LIEU D'AFFECTATION	DATE D'EFFET du détachement.
Agron (René)	Haute-Marne.	Centre d'apprentissage de Chaumont, caserne Danrémont, avenue des Etats-Unis	1er novembre 1946.
Barrat (Pierre)	Haute-Marne.	Idem.	15 octobre 1946.
Boucherat (Madeleine)	Aube	Centre d'apprentissage de Troyes, 6, quai du Comte-Henri	1er octobre 1946.
Brassier (René)	Haute-Marne.	Centre d'apprentissage de Saint-Dizier, 14, rue de Vergay	1er novembre 1946.
Carrier (Pierre)	Aube	Centre d'apprentissage de Troyes, 6, quai du Comte-Henri	1er mars 1947.
Coche (Gilberte)	Savoie	Centre d'apprentissage de Dijon annexé au collège technique de jeunes filles, 12, rue Bossuet	1er octobre 1947.
Ganaye (Marie-Louise)	Haute-Marne.	Centre d'apprentissage de Dijon annexé au collège technique de jeunes filles, 12, rue Bossuet	1er mars 1947.
Gouget (Roger)	Côte-d'Or	Centre d'apprentissage de Dijon annexé au collège technique de jeunes gens, rue de Mirande	1er octobre 1946.
Genebaud (Emile-Jean)	Côte-d'Or	Centre d'apprentissage de Varzy	1er octobre 1946.
Lambert (Raymond)	Aube	Centre d'apprentissage de Romilly-sur-Seine	1er mars 1947.
Nicolas (Fernande)	Côte-d'Or	Centre d'apprentissage de Dijon annexé au collège technique de jeunes filles, 12, rue Bossuet	1er octobre 1946.
Pieds (Bernard)	Aube	Centre d'apprentissage de Troyes, 62, rue de Turenne	1er octobre 1945.
Planchard (Jacqueline)	Nièvre	Centre d'apprentissage de Dijon annexé au collège technique de jeunes filles, 12, rue Bossuet	1er octobre 1947.
Pobelle (Marie)	Côte-d'Or	Idem.	1er octobre 1946.
Poinsot (André)	Marne	Centre d'apprentissage de Troyes, 62, rue de Turenne	1er octobre 1945.
Resplandy (Paulette)	Aube	Centre d'apprentissage de Nevers annexé au collège technique	18 novembre 1946.
Robin (Guy)	Aube	Centre d'apprentissage de Troyes, 62, rue de Turenne	1er mars 1947.
Simon, née Schmitt (Marie)	Côte-d'Or	Centre d'apprentissage de Beaune annexé au C. C. de jeunes filles à Beaune	1er octobre 1946.
Truelle (Suzanne)	Aube	Centre d'apprentissage de Troyes, 6, quai du Comte-Henri	1er octobre 1947.

Enseignement technique.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Barre (Pierre), inspecteur principal de l'enseignement technique pour l'académie de Paris (cadre de Paris 1re classe), est placé en service détaché et mis à la disposition du préfet de la Seine, en vue d'exercer les fonctions d'adjoint pour l'enseignement technique au directeur des services d'enseignement de la Seine, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Roumagnac (Jean), directeur de l'école nationale professionnelle d'Epinal (cadre normal, 1re catégorie, 1re classe, 3e échelon de direction), est placé en service détaché et mis à la disposition du président de la chambre de commerce de Paris, en vue d'exercer les fonctions de professeur d'enseignement général à l'école commerciale annexée à l'école supérieure de commerce, 79, avenue de la République, à Paris, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Bastie (Jean), professeur au collège technique de Toulouse (cadre normal, 2e catégorie, 4e classe), est placé en service détaché et mis à la disposition du ministre des forces armées (secrétariat d'Etat aux forces armées, air), en vue d'exercer à l'école technique aéronautique de Toulouse, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Poix, secrétaire d'inspection de l'enseignement technique pour l'académie de Dijon (4e classe), est placé en service détaché et mis à la disposition du préfet de la Côte-d'Or, en vue d'exercer les fonctions de conseiller d'orientation professionnelle, au centre départemental d'orientation professionnelle, à Dijon, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947.

Education physique.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Meheust (Jean-Michel), professeur d'éducation physique (6e classe, cadre normal, 2e catégorie) au lycée de Saint-Brieuc, est placé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1947, dans la position de détachement, en vue d'exercer les fonctions d'inspecteur d'éducation physique à la direction régionale de Rennes.

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (session 1947).

Par arrêté en date du 14 juin 1948 et sur proposition de la commission chargée d'examiner en 1947 les aspirants et aspirantes au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, sont admis définitivement, par ordre de mérite :

Mmes

1 Thouzeau, née Boutin (Marie), née le 2 septembre 1914 à la Chapelle-Thireuil (Deux-Sèvres), institutrice, 2, avenue Stresemann, à Suresnes (Seine).
2 Besancenot (Paule), née le 19 novembre 1903 à Paris (6e), institutrice, 120, rue de la Tombe-Issoire, à Paris (14e).
3 Peyrin, née Gallois (Yvonne-Denise), née le 16 août 1918 à Bourges (Cher), institutrice, 13, rue Hébert, à Grenoble.
4 Sales, née Bonardo (Catherine), née le 19 juin 1916 à Perpignan, institutrice, 15, rue Nicolas-Poussin, à Perpignan.
5 Chuzel, née Audeoud (Andrée-Georgette), née le 16 août 1922 à Grenoble, institutrice, 4, rue Servan, à Grenoble.
6 Bavent (Arlette-Gabrielle-Germaine), née le 27 février 1923 à Rouen (Seine-Inférieure), institutrice, institut de perfectionnement de l'enfance d'Yvetot replié à Grugny, par Clères (Seine-Inférieure)
6 Thiphonet (Geneviève), née le 23 octobre 1918 aux Pins (Charente), institutrice, internat de perfectionnement de Breuty-la-Couronne (Charente).
8 Ray, née Roumeau (Paulette-Marceline-Aimée), née le 29 décembre 1920 à Giat (Puy-de-Dôme), institutrice à Saint-Hilaire-la-Croix, Velmort (Puy-de-Dôme).
8 Chassagne, née Blast (Marie), née le 1er novembre 1913 à Chazemais (Allier), institutrice, 56, avenue d'Italie, à Clermont-Ferrand.
10 Cavassilas, née Kerdranvat (Yvonne-Marie-Françoise), née le 5 février 1918 à Carry-le-Rouet (Bouches-du-Rhône), institutrice, 18, rue Voltaire, à Saint-Priest-en-Jarez (Loire).
10 Demoly, née Grandclément (Colette-Louise), née le 4 juin 1918 à la Pesse (Jura), institutrice, 17, rue de la Vieille-Monnaie, à Besançon.
12 Biojout, née Cambeux (Camille-Berthe-Marie), née le 20 juillet 1924 à Dusseldorf, institutrice, 13, rue Victor-Mény, Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure).
13 Chedeville (Renée-Henriette), née le 1er juillet 1911 à Bougival (Seine-et-Oise), institutrice, 9, rue Thiers, le Vésinet (Seine-et-Oise).
13 Cornille, née Guery (Marie), née le 3 février 1913 à Toulouse (Haute-Garonne), institutrice, 104, rue Sainte, à Marseille.
13 Espinasse, née Bouvier (Marie-Madeleine-Héloïse), née le 22 novembre 1904 à la Rochelle (Charente-Maritime), institutrice, 109, avenue Guiton, à la Rochelle.
13 Domergue (Jeanne), née le 25 avril 1912 à Nîmes (Gard), institutrice, 49 *ter*, rue Séguier, à Nîmes.
17 Massy, née Godard (Henriette-Eugénie-Thérèse), née le 7 juillet 1900 à Paris (10e), institutrice, 48, rue Paul-Barruel, Paris (15e).
18 Le Guen (Marie-Claire), née le 11 août 1912 à la Meillerale-Tillay (Vendée), institutrice, 61, rue de Douarnenez, à Quimper.
15 Espinasse (Juliette-Irma), née le 9 février 1904 à Najac (Aveyron), institutrice à l'école de perfectionnement au collège des Ecossais, à Montpellier.
18 Chevigné (Jeanne-Louise), née le 29 septembre 1915 à Lubersac (Corrèze), institutrice à Masseret (Corrèze).
21 Henricart, née Le Bot (Rosalie-Yvonne), née le 6 septembre 1920 à Telgruc (Finistère), institutrice, 393, rue Blanc-Seau, à Tourcoing (Nord).
22 Naudé, née Noël (Suzanne-Cécile), née le 1er mars 1922 à la Villa-d'Ay (Marne), institutrice, 1 *bis*, rue Gambetta, à Magenta (Marne).
22 Puget, née Bertola (Simone), née le 23 août 1924 à Chassagny (Rhône), institutrice. 1, place Pasteur, à Givors (Rhône).
22 Troussard, née Burklem (Reine), née le 26 octobre 1919 à Mulhouse (Haut-Rhin), institutrice à l'école spéciale de Mulhouse, caserne Barbanègre (bâtiment B), à Mulhouse (Haut-Rhin).
25 Kerhardy (Madeleine), née le 8 juin 1920 au Merzer (Côtes-du-Nord), institutrice, école de filles, Lantic (Côtes-du-Nord).
26 Delroisse, née Basset (Suzanne-Andrée Léonie), née le 10 avril 1921 à Amiens, institutrice, 5, rue Denis-Papin, Longueau (Somme).
26 Martin (Germaine-Anna-Joséphine), née le 11 septembre 1916 à Lyon, institutrice, 6, rue de Marseille, à Lyon.
26 Jeux, née Bressoulaly (Marguerite-Ernestine-Pierrette), née le 19 février 1922 à Coudes (Puy-de-Dôme), institutrice à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).
26 Debroas (Victorine-Elise-Raymonde), née le 4 mars 1911 à Montpellier, institutrice, école autonome Collège des Ecossais, Montpellier.
26 Baudin, née Guyot (Jacqueline), née le 27 mai 1921 à Paris (11e), institutrice, 26, rue de Montreuil, à Bagnolet (Seine).
31 Blanchard (Marie-Léonie-Catherine), née le 8 juin 1916 à Aulnizeux (Marne), institutrice, boulevard Pommery, à Reims.
31 Bonardi (Lucienne), née le 1er mai 1917 à Lyon, institutrice, 28, rue Henri-Teuliers, à Montauban.
33 Declef (Charlotte-Marie-Louise), née le 21 février 1906 à Givet (Ardennes), directrice d'école à Champagne-sur-Oise (Seine-et-Oise).
33 Poiraudeau (Marie-Louise-Hélène), née le 3 juin 1907 à Noirmoutier (Vendée), institutrice à la Guérinière (Vendée).
35 Le Saux, née Le Sabazec (Paulette-Catherine-Françoise), née le 18 octobre 1920, à Paris (6e), institutrice, 16, rue Fagon, Paris (13e).
35 Andrey, née Corte (Edith), née le 13 février 1921 à Saint-Martin-des-Champs (Cher), institutrice, rue Hébert, à Grenoble.
37 Barat, née Paturau (Yvette), née le 18 septembre 1911 à Lormont (Gironde), institutrice, 29 *bis*, rue des Félicettes, à Antony (Seine).
37 Erny (Georgette), née le 15 décembre 1911 à Girefontaine (Haute-Saône), institutrice à Besançon, Helvetie Filles (Doubs).
37 Boissière (Henriette-Augustine-Esther), née le 5 juillet 1907 à Albi (Tarn), institutrice, 129, rue du Roc, à Albi (Tarn).
40 Chiron (Paulette-Rose-Marie), née le 3 février 1920 au Château-d'Oléron (Charente-Maritime), institutrice, le Château-d'Oléron (Charente-Maritime).
41 Lacroix (Marcelle), née le 5 mai 1911 à Joinville (Haute-Marne), institutrice, 21, rue Hennequin, à Troyes (Aube).
41 Curien, née Eudieu (Irma), née le 28 septembre 1910 à Marcenat par Volvic (Puy-de-Dôme), institutrice, 4, avenue A.-Briand, à Chamalières (Puy-de-Dôme).
43 Boutonnet (Alberte-Marie-Hélène), née le 17 mars 1918 à Thorigny (Seine-et-Marne), institutrice, 15, rue Carnot, à Thorigny (Seine-et-Marne).
44 Brun, née Debauge (Lina-Marthe), née le 20 mai 1912 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), institutrice à Chambéry (Paul-Bert).
45 Ginestet, née Caron (Hortense), née le 23 janvier 1911 à Escaudain (Nord), institutrice, 73, rue Schaeffer, Aubervilliers (Seine).
46 Girault, née Gambade (Jacqueline Renée-Lucienne), née le 12 décembre 1920 à Aubigny (Cher), institutrice 11, rue de la République, à Meudon (Seine-et-Oise).
46 Morin (Jacqueline), née le 4 juillet 1920 à Orléans (Loiret), institutrice, 31, rue des Maltatiers, à Orléans.
48 Rémond, née Denlau (Simone-Marie-Louise), née le 19 mai 1919 à Cloyes (Eure-et-Loir), institutrice, 24, rue des Bernardins, Paris (5e).
49 Chesne (Jacqueline-Marcelle), née le 4 juin 1925 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), institutrice, 65, rue Orfila, Paris (20e).
49 Belliard, née Ahrweiller (Eliane), née le 5 février 1912 à Paris (6e), institutrice, 157, rue Vercingétorix, Paris (14e).

MM.

1 Vourlat (Victor-Antoine-Marius), né le 16 juillet 1906 à Moirans (Isère), instituteur à l'école d'application de Grenoble, 4, rue du Docteur-Bardier.
2 Nou (Michel-Léon-Alphonse), né le 29 septembre 1914 à Millas (Pyrénées-Orientales), instituteur, 17, rue du Vélodrome, à Perpignan.
2 Touet (Jacques-Louis-Alfred), né le 20 mars 1924 à Vendôme (Loir-et-Cher), instituteur, 48, avenue de Choisy, à Bonneuil-sur-Marne (Seine).
4 Noël (Jean-Antonin-François), né le 4 janvier 1909 à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales), instituteur, 1, rue Sadi-Carnot, à Céret (Pyrénées-Orientales).
5 Pontal (Gérard-Edwi), né le 8 juillet 1913 à Creysseilles (Ardèche), instituteur, 15, boulevard Edgar-Quinet, à Colombes (Seine).
6 Davin (Jules-Marcel), né le 12 octobre 1921 au Noyer (Hautes-Alpes), instituteur à la Côte-Saint-André (Foyer) (Isère).
7 Mulot (Maurice-Auguste), né le 19 avril 1923 à Fontainebleau (Seine-et-Marne), instituteur à l'institut médico-pédagogique de Chancepoix, par Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).
8 Chauvin (Jacques-Clément-Eugène), né le 5 mai 1921 à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise), instituteur, 86, chemin du Bizet, à Armentières (Nord).
8 Moisan (Jules-Eugène-Marie-Joseph), né le 14 novembre 1920 à Wattrelos (Nord), instituteur, 23, rue Blaise-Reynal, à Brive (Corrèze).

10 Bougeard (Paul-Lucien-Valentin), né le 18 avril 1920 à Rennes (Ille-et-Vilaine), instituteur, 78, rue de l'Alma, à Rennes.
11 Revoil (Paul-François-Emile), né le 6 novembre 1914 à Redeyef (Tunisie), instituteur, école de garçons, Allauch (Bouches-du-Rhône).
12 Quchen (Marcel-Charles-Adhélard), né le 15 novembre 1906 à Abbeville (Somme), instituteur, 23, rue Cottrelle-Maisant, à Amiens.
13 Eyriey (André-Jean), né le 14 août 1911 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), directeur du centre départemental de rééducation de l'enfance déficiente, les Cadeneaux, par la Gavotte (Bouches-du-Rhône).
14 Descamps (Léon-Charles), né le 9 mars 1921 à Armentières (Nord), instituteur, 30, rue des Chaufours, à Armentières.
15 Masse (Henri-Pierre-Edmond), né le 9 avril 1919 aux Choux (Loiret), instituteur à Chancepoix, par Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (session 1948).

Par arrêté en date du 10 avril 1948, sur la proposition de la commission chargée d'examiner en 1948 (session du 15 janvier) les aspirants et aspirantes au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés, sont admis définitivement par ordre de mérite,

MM.

1 Lecoultre (Henri-Joseph-Léon), né le 15 septembre 1919 à Châtelblanc (Doubs), instituteur au Gueugnon (Saône-et-Loire).
2 Bauer (Robert-Albert), né le 20 juin 1923 à la Celle-les-Bordes (Seine-et-Oise), instituteur à Corps-Nuds (Ille-et-Vilaine).
3 Lebourg (Robert-Louis-Eugène), né le 1er avril 1922 à Montluçon (Allier), instituteur, école Viviani, à Montluçon (Allier).
4 Vistorky (André-Bernard), né le 8 juillet 1925 à Paris (15e), instituteur, 5, rue Anatole-France, à Rueil (Seine-et-Oise).
5 Vuillerod (Roger-Marius), né le 11 janvier 1924 à Oullins (Rhône), instituteur, 24, boulevard Emile-Zola, à Oullins (Rhône).
6 Begon (René-François-Séraphin), né le 27 août 1922 à Oullins (Rhône), instituteur, impasse des Célestins, à Oullins (Rhône).
6 Buri (Raymond-Louis), né le 14 juillet 1915 à Bellegarde (Ain), instituteur, 21, impasse Antoine-Dumont, à Lyon (7e).
6 Jeanson (Fernand-Henri), né le 29 juin 1921 à Gizaucourt (Marne), instituteur, 39, rue Saint-Brice, à Reims (Marne).
9 Lefavrais (Pierre-François), né le 19 février 1912, à Gentilly (Seine), instituteur, 18, rue de l'Abbé-Grégoire, à Issy-les-Moulineaux (Seine).
9 Vial (Robert-Paul), né le 3 juin 1916 à Epinal (Vosges), instituteur, institut médico-pédagogique, à Révenel (Vosges).
11 Ballet (Georges-François), né le 30 septembre 1918 à Ambérieu-en-Bugey (Ain), instituteur, 21, cours de la Libération, à Grenoble (Isère).
11 Inizan (André-Marcel), né le 3 octobre 1924 à Brest (Finistère), instituteur à l'institut de perfectionnement à Grugny, par Clères (Seine-Inférieure).
11 Rossignol (Jean-Gaston), né le 3 août 1921 à Morée (Loir-et-Cher), instituteur à Baillon, par Mondoubleau (Loir-et-Cher).
11 Tholin (Emile-Roger-Auguste-Théobald), né le 14 mai 1923 à Belfort, instituteur, 3, rue Pégoud, Belfort.
15 Dupuis (Henri-Marcel), né le 14 juillet 1909 à Mavilly-Mandelot (Côte-d'Or), instituteur, 40, rue Gambetta, à Dijon.
16 Braquehais (Roger-Jean-Daniel), né le 25 février 1914 à Rouen (Seine-Inférieure), instituteur surveillant général à l'institut de perfectionnement de l'enfance, à Grugny, par Clères (Seine-Inférieure).
16 Mommessin (Robert-Yvon-Benoît), né le 10 décembre 1920 à Saint-Germain-des-Fossés (Allier), instituteur, 82, avenue Georges-Clemenceau, à Reims.
16 Remondin (Jacques-Jean), né le 22 décembre 1922 à Bellerive-sur-Allier (Allier), instituteur, 28, rue Pasteur, à Bellerive-sur-Allier (Allier).
19 Beck (André), né le 11 novembre 1922 à Brunstatt (Haut-Rhin), instituteur, 41, rue de la Première-Armée, à Brunstatt.
19 Chapelon (Louis-Marcel), né le 23 décembre 1914 à Firminy (Loire), instituteur, à Saint-Sauveur-sur-Rue (Loire).
21 Le Toux (Mathurin-Marcel), né le 12 juillet 1920 à Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord), instituteur à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine).
22 Jouglens (Yvon), né le 22 novembre 1922 à Bordeaux (Gironde), instituteur à Luxey (Landes).
23 Murgier (Charles-René), né le 5 octobre 1904 à Versailles, instituteur, classe de perfectionnement, 2 rue Général-Ferrié, à Chambéry (Savoie).
23 Keller (Albert), né le 20 août 1923 à Besançon (Doubs), instituteur, 6, rue de la Madeleine, à Besançon.
25 Willeman (Henri-Emilien), né le 6 mars 1912 à Benon (Charente-Maritime), instituteur, 30, rue Christophe-Colomb, à Marseille.
26 Denizer (Henri), né le 2 février 1915 à Vic-sur-Seille (Moselle), instituteur, 7, rue des Muguets, à Strasbourg.
27 Bonnier (Roger), né le 7 octobre 1909 à Raismes (Nord), instituteur, 16, rue Saint-Jacques, à Baillieul (Nord).
27 Eckstein (Christian-Pierre), né le 15 mai 1925 à la Villa-d'Ay (Marne), instituteur, 20, rue Melchior-Gorard, à la Villa-d'Ay (Marne).

Mmes

1 Perrotey, née Lemasson (Thérèse), née le 21 mai 1919 à Gugnécourt (Vosges), institutrice à l'I. M. P. de Ravenel-Méricourt (Vosges).
2 Foisotte, née Salasc (Marcelles-Eva), née le 5 novembre 1912 à Valmascle (Hérault), institutrice à Durcy-filles, à Dijon.
3 Vial, née Liégeon (Renée-Berthe-Henriette), née le 28 mars 1918 à Lons-le-Saunier (Jura), institutrice à l'I. M. P., Ravenel-Méricourt (Vosges).
4 Buri, née Clappe (Simone-Juliette), née le 17 mars 1921 à Romans (Drôme), institutrice, 21, impasse Antoine-Dumont, à Lyon (7e).
5 Le Boibe-Michaux (Rolande-Héloïse), née le 11 décembre 1921 à Catillon-sur-Sambre (Nord), institutrice, 7, rue Thiers, à la Madeleine-Lille (Nord).
6 Brunot (Odette), née le 6 juin 1918 à Lyon, institutrice, 1, rue du Professeur-Grignard, à Lyon.
7 Buri, née Bensimon (Estelle), née le 24 juillet 1905 à Kenchela (Constantine), institutrice, 2, rue Gustave-Rouanet, à Paris (18e).
8 Berthet, née Brodeo (Yvonne-Alphonsine), née le 25 octobre 1901 à Raismes (Nord), institutrice, 15, boulevard Thiers, à Nanterre.
9 Blanc, née Le Gall (Denise), née le 4 mars 1912 à Paris (2e), institutrice, 17, boulevard Anatole-France, au Mans (Sarthe).
9 Monard, née Sarniguet (Jeanne), née le 8 novembre 1910 à Adé (Hautes-Pyrénées), institutrice, école Monge, 10, rue Soult, à Toulouse.
9 Poullain, née Picard (Simone-Marie-Thérèse), née le 14 mars 1920 à Paris (12e), institutrice, 1, rue des Jardins, à Asnières.
12 Creuzil (Andrée-Jeanne-Marguerite), née le 27 janvier 1923 à Paris (3e), institutrice, 48, avenue de la République, Paris (11e).
12 Haberschill (Georgette), née le 24 octobre 1919 à Paris (12e), institutrice, 8, rue de Prague, à Paris (12e).
12 Rouquette, née Ducamp (Madeleine), née le 3 mai 1920 à Paris, institutrice, 139, avenue Agent-Sarre, à Colombes (Seine).
15 Vassal (Raymonde), née le 18 octobre 1916 à Jumilhac-le-Grand (Dordogne), institutrice, 9, rue Vulpian, à Paris (13e).
16 Vermesse, née Mucherie (Jeanne-Clémence-Pauline), née le 11 avril 1904 à Arras (Pas-de-Calais), institutrice à l'école Anatole-France, à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Liste des candidats admis au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles de plein air (session 1947).

Par arrêté en date du 8 juin 1948, sur la proposition de la commission chargée d'examiner en 1947 les aspirants et aspirantes au certificat d'apitude à l'enseignement dans les écoles de plein air, sont définitivement admis par ordre de mérite:

1 M. Leglise (Raoul-Henri), né le 9 octobre 1911 à Mérignac (Gironde), directeur de l'école de plein air, Andernos-les-Bains.
2 Mme Larcher, née Clochon (Simone-Solange-Marie), née le 17 mai 1914 à Pantin (Seine), institutrice, 10, rue Vaucanson, Pantin (Seine).
3 M. Nicol (Jean-Baptiste-Léon), né le 25 juillet 1917 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), instituteur à Saillé-de-Guérande (Loire-Inférieure).
4 Mmes Bocquet, née Delorme (Hélène-Jeanne-Philippine), née le 19 août 1898 à Montataire (Oise), directrice d'école, école de plein air, Suresnes (Seine).
5 Moreau, née Drouhet (Madeleine-Paulette), née le 17 février 1915 à Poissy (Seine-et-Oise), institutrice à Baule (Loiret).
6 Lacapere, née Deffain, née le 9 mars 1916 à Fougères (Ille-et-Vilaine), institutrice, 176, rue de la Jarry, Vincennes (Seine).
7 M. Hulart (Désiré), né le 22 juillet 1925 à Fontaine-au-Pire (Nord), instituteur détaché au préventorium de Clairière, à Königsfeld.
7 Mme Leglise, née Villarlaud-Desbrousse (Marcelle), née le 18 décembre 1916 à Bordeaux (Gironde), directrice d'école, Andernos-les-Bains (Gironde).
9 Mlle Signac (Henriette-Louise), née le 26 octobre 1901 à Nogent-sur-Marne (Seine), institutrice, 7, rue du Maréchal-Vaillant, Nogent-sur-Marne (Seine).
10 M. Commin (Robert), né le 10 mai 1923 à Paris (Seine), instituteur, maison d'enfants du Coudray, par Seuilly (Indre-et-Loire).
11 Mme Logerot, née Charconnet (Madeleine-Marie-Louise), née le 22 février 1921 au Creusot (Saône-et-Loire), institutrice E. P. A. de Coutivert, par Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
12 M. Mathieu (Henri-Joseph), né le 24 septembre 1914 à Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), instituteur des Vosges, exerçant en Forêt-Noire.
12 Mme Picardet (Maria), née le 23 février 1904 à Gron (Cher), institutrice, école de plein air, clos Sainte-Marie (Dijon).
14 MM. Allemann (Robert-André-Armand), né le 16 décembre 1913 à Courtavon (Haut-Rhin), directeur d'école E. P. A., de la ville de Mulhouse, à Pfastatt (Haut-Rhin).
14 Millot (Jean-Félix), né le 10 octobre 1920 à Villers (Vosges), instituteur « Les Bruyères », S. P. 58134, B. P. M. 519.
16 Logerot (Jean), né le 25 février 1914 à Saint-Pierre et Miquelon, instituteur à l'E. P. A. de Coutivert, par Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).
17 Fraud (Joseph-Marie-Victor-Emmanuel), né le 21 février 1921 à Saint-Vincent-des-Landes (Loire-Inférieure), instituteur, centre J.-B. Daviais-Liré (Maine-et-Loire).
18 Mme Lebrat, née Lafont (Thérèse-Marie-Jeanne), née le 18 novembre 1922 à Arboussols (Pyrénées-Orientales), institutrice à Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire).

Liste d'admission au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des écoles normales (session 1947).

Par arrêté en date du 8 juin 1948, et sur proposition de la commission chargée d'examiner les candidats et candidates au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des écoles normales (session du 13 et 14 novembre 1947), sont déclarés admis par ordre de mérite:

Classement normal.

MM.

1 Livet (Roger), né le 25 septembre 1910 à Chalon-sur-Saône, professeur à l'école normale d'instituteurs (Aix-en-Provence).
2 Lecoq (André-Moïse-Julien), né le 8 avril 1916 à Nantes, professeur à l'école normale d'Albertville.
3 Revret (Jean), né le 16 décembre 1914 à Monceau-les-Mines (Saône-et-Loire), instituteur, 31, rue Jean-Jacques-Rousseau, Monceau-les-Mines.
4 Chrétien (Jean), né le 31 mai 1914 à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), directeur des études sanatorium des lycéens et collégiens, Neufmoutiers-en-Brie (Seine-et-Marne).
5 Tondeux (Paul-Pierre-Auguste), né le 29 août 1904 à la Bouëxière (Ille-et-Vilaine), professeur au collège moderne d'Ernée (Mayenne).
6 Fontaine (André-Jean), né le 13 mai 1920 à Champillon (Marne), professeur, 3, rue de Bayle, à Sedan (Ardennes).
7 Clément (Robert), né le 25 mai 1915 à Etampes (Seine-et-Oise), professeur au collège moderne de Périgueux (Dordogne).
7 Duvic (Robert), né le 29 janvier 1913 à Bionville (Meurthe-et-Moselle), instituteur, 47, rue Kléber, Nancy.
9 Veuriot (Maurice-Michel-Augustin), né le 9 janvier 1913 à Champagney (Jura), professeur à l'E. N. de Lons-le-Saunier.
10 Bravy (André-Georges), né le 25 février 1914 à Paris (12e), professeur au collège moderne, 9, rue Diderot, Joinville (Haute-Marne).
10 Halbout (Roland-Eugène-Jean), né le 4 juillet 1912 à Mantes-Gassicourt (Seine-et-Oise), 2, rue Jean-Georges-Stuber, Strasbourg-Neudorf (professeur d'E. N.)
12 Garrigues (Fernand-Pierre-Gabriel), né le 7 octobre 1912 à Realville (Tarn-et-Garonne), instituteur à Ganic, par Castelnau-Montratier (Lot).
12 Vuillet (Jean-Edmond), né le 2 mai 1921 à Saint-Claude (Jura), professeur au C. M. de Lyon, Cinquétral (Jura).
14 Brunel (Julien-Gaston-Jean), né le 20 septembre 1910 à Lérigneux (Loire), instituteur, Moutardon, par Ruffec (Charente).
14 Chanut (Pierre-Adrien), né le 24 septembre 1920 à Constantine (Algérie), professeur d'E. N. d'instituteurs, Lons-le-Saunier (Jura).
14 Rémondet (Albert-Jean-Louis), né le 19 janvier 1900 à Andeville (Oise), chef du service de l'enseignement à Conakry, 20, rue Saint-Sébastien, Paris (11e).
17 Conangle (Rodolphe-Charles-Maurice), né le 18 janvier 1908 à Laverdure (Algérie), professeur au C. M. de garçons (Constantine).
18 Wilhelm (François-Xavier), né le 16 juin 1916 à Odéren (Haute-Rhin), instituteur à Kruth (Haut-Rhin),
19 Parot (Irénée-Louis), né le 28 juin 1906 à Ajain (Creuse), professeur de classes élémentaires de lycée, 63, route de Limoges, Guéret.
19 Schaettel (Marcel), né le 8 octobre 1917 à Lyon (Rhône), professeur, 26 boulevard Gambetta, à Bourges (Cher).
21 Baudoin (Joseph-Antoine), né le 9 décembre 1919 à Nice (Alpes-Maritimes), professeur de classes élémentaires de lycée, villa Saint-Charles, avenue de Picardie, Nice.
22 Estève (Gaston-Fernand), né le 7 décembre 1907 à Lurs (Basses-Alpes), instituteur, école des fils de notables, Salé (Maroc).
22 Marchal (René-Nicolas), né le 9 février 1898 à Eloie (territoire de Belfort), directeur de C. C. chargé de l'I. P., 70, rue de la Bolle, Saint-Dié (Vosges).
24 Le Poezat-Guigner (Joseph-Alphonse-Eugène), né le 22 janvier 1912 à Lorient (Morbihan), professeur, inspecteur primaire intérimaire, Parthenay (Deux-Sèvres).
25 Foussat (René-Jean-Emile), né le 30 octobre 1911 à Epinay-sur-Seine (Seine), instituteur à Mussidan (Dordogne).
26 Richard (Maxime-François), né le 12 décembre 1913 à Saint-Cergues (Haute-Savoie), instituteur, 15, chemin du Brouaz, Annemasse (Haute-Savoie).

Mmes

1 Marius (Marie-Pauline-Germaine), né le 10 octobre 1911 à Beaumont (Tarn-et-Garonne), 42, boulevard A.-Blanqui, Paris (13e), professeur d'école normale.
2 Ferrand (Françoise-Henriette), née le 27 août 1913 à Saint-Vivien-de-Médoc (Gironde), professeur à l'école normale d'institutrices de Saint-Etienne (Loire).
3 Gozlan, née Guichard (Suzanne-Gabrielle), née le 16 mai 1921 à Saint-Etienne (Loire), professeur, 18, rue du 14-Juillet, Kremlin-Bicêtre (Seine).
4 Roux (Simone-Claudette), née le 18 avril 1915 à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône), professeur, 80, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.
5 Piétri (Paule-Edmée), née le 21 juin 1913 à Septèmes-les-Vallons (Bouches-du-Rhône), professeur, 10, boulevard Duparc, Marseille.
6 Roussel, née Pujade (Andrée-Camille), née le 17 novembre 1910 à Saint-Hilaire (Aude), professeur, 42, boulevard Carnot, Albi (Tarn).
7 Deschamps, née Larignon (Marcelle-Henriette), née le 10 juillet 1914 à Bressuire (Deux-Sèvres), professeur, 53, rue des Trois-Coigneaux, Niort (Deux-Sèvres).
7 Gras (Hélène-Frédérique-Augustine), née le 11 novembre 1919 au Puy (Haute-Loire), professeur à l'école normale d'institutrices de Digne (Basses-Alpes).
9 Barbe (Geneviève-Marie), née le 11 mars 1919 à Vesoul (Haute-Saône), directrice de l'école normale d'institutrices de Tulle (Corrèze).
10 Mathieu (Henriette-Aline-Renée), née le 14 août 1899 à Mazet-Saint-Voy (Haute-Loire), professeur à l'école normale d'institutrices de Privas, 8, cours du Temple, Privas (Ardèche).
11 Ostalier, née Tanguy (Espérance-Thérèse), née le 15 avril 1911 à Bayonne (Basses-Pyrénées), directrice de l'école de filles, Châteauneuf-les-Martigues (Bouches-du-Rhône).
12 Bondon (Hélène-Adèle-Andrée), née le 14 décembre 1919 à Marseille (Bouches-du-Rhône), professeur, 23, rue Farcot, Saint-Ouen (Seine).

Classement spécial.

MM.

1 Ehrhard (Jean-Baptiste), né le 18 novembre 1914 à Strasbourg (Bas-Rhin), instituteur chargé de l'école de Greswiller.
2 Barres (André-Paul-Marcel), né le 16 juillet 1912 à Paris (19e), professeur de lettres, détaché à l'école normale supérieure de Saint-Cloud.
3 Champagnat (Roland), né le 5 mai 1917 à Toulon (Var), professeur, école normale de Bonneville (Savoie).
4 Dolmazon (Albert), né le 4 octobre 1908 à Champclause (Haute-Loire), instituteur, 14, rue Marceau, Firminy (Loire).
4 Thomas (Jean-Robert), né le 28 septembre 1917 à Saint-Benoît (Vosges), professeur à l'école normale d'instituteurs, Mirecourt (Vosges).
6 Thévenard (Jean-Lucien), né le 20 février 1918 à Blondefontaine (Haute-Saône), professeur au collège moderne de Dijon (Côte-d'Or).
7 Reygeaud (Georges-Albert), né le 15 avril 1914 à la Souterraine (Creuse), professeur, Saint-Priest-Taurion (Haute-Vienne).
8 Barberon (Jean-Charles), né le 29 avril 1910 à Faronville (Loiret), professeur de lettres, 11, rue des Saints-Pères, Paris (6e).
9 Marchand (Maxime-Adolphe), né le 16 février 1911 à Montaure (Eure), professeur, 6, rue de la Petite-Porte, Rouen (Seine-Inférieure).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Montant maximum des prêts à moyen terme aux petits industriels et commerçants consentis par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1355 du 20 juin 1945,

Arrête:

Article unique. — Est fixé à 1.500.000 F le montant maximum des prêts à moyen terme que la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel est autorisée à consentir aux petits industriels et aux petits commerçants en vue de l'article 1er du décret du 24 mai 1938 lorsque ces prêts ne comportent pas un engagement de mobilisation de la part d'un des établissements agréés visés par l'article 38 de l'acte provisoirement applicable dit loi du 31 janvier 1941.

Fait à Paris, le 17 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BONNEDIEU DE VABRES.

Heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de douane situés sur la frontière franco-suisse.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 451 du code des douanes permettant de modifier, par arrêté, les heures d'ouverture des bureaux de douane;

Vu l'article 452 du code des douanes réglementant la durée du temps pendant lequel les bureaux de douane doivent être ouverts;

Vu le décret du 26 septembre 1934;

Vu l'avis favorable des chambres de commerce intéressées;

Vu l'avis conforme du ministre de l'industrie et du commerce,

Arrête:

Art. 1er. — A compter du 1er août 1948, les bureaux de douane de la frontière franco-suisse désignés ci-après sont ouverts, en toutes saisons, de huit heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures, heure légale française:

A. — *Direction des douanes de Mulhouse.*

Bureaux de Huningue-route, Saint-Louis-route, Bourgfelden, Hegenheim-Nord, Hegenheim-Sud, Neuwiller, Leymen-gare et route, Biederthal, Kiffis, Vinckel, Courtavon, Pfetterhouse-route, Pfetterhouse-gare, Rechésy, Delle.

B. — *Direction des douanes de Besançon.*

Bureaux de Abbevillers, Villars-les-Blamont, Goumois, la Cheminée, les Pargots, Col-France, les Sarrazins, les Verrières, les Fourgs, la Ferrière.

C. — *Direction des douanes de Lyon.*

Bureaux de Bois-d'Amont, la Cure, Crassy, Divonne-route, Sauverny, Ferney-Voltaire, Prévessin, Saint-Genis, Sous-Saint-Jean-de-Gonville, Challex, Pougny, Mijoux, Collonges-Fort-l'Ecluse.

D. — *Direction des douanes de Chambéry.*

Bureaux de Valleiry-Lajoux, Pont-de-Viry, Crache, Saint-Julien, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Etrembières-Veyrier, Vallard, Moellesulaz, Ambilly-I, Ambilly-II, Cornières, Carraz, Juvigny, Moniaz, Veigy-les-Mermes, Veigy-route, Chens-le-Pont, Saint-Gingolph-route, Valleirey-route, l'Eluiset, le Châble, le Sappey, Bas-Mornex, Etrembières-

route, Annemasse-route, Ville-la-Grand, Machilly, Thonomaz, Douvaine, Lagrale, le Locum, Châtel, Vallorcine-route.

Art. 2. — Le directeur général des douanes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 juillet 1948.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

GUY LHÉRAULT.

Attachés commerciaux adjoints.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948:

MM. Bacquier, Devinat, Klein, Leguyader, Trocme, Tschaikowsky et Vergnaud, attachés commerciaux adjoints de 2e classe, sont nommés à l'emploi d'attachés commerciaux adjoints de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1948, moyennant un rappel d'ancienneté d'un an de services militaires.

MM. Bosson, Colmant, Kulin, Mareschal, Matray, Pons, Vermorel et Wetzel sont nommés à l'emploi d'attachés commerciaux et adjoints de 2e classe et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1948.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, MM. Février (Jean), Grangette (Francisque), Lescuyer (Jean), Vallery (Raoul), attachés commerciaux adjoints de 3e classe, sont nommés à l'emploi d'attachés commerciaux adjoints de 1re classe et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er septembre 1947.

Administration centrale des finances.

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1946

Assistants administrateurs proposés pour administrateur adjoint.

MM. Berdet, Regimbal.

Approuvé:

Paris, le 6 juillet 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

MAURICE CRUCHON.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 6 juillet 1948:

Les dispositions des articles 1er et 2 de l'arrêté du 20 décembre 1946 portant intégration de fonctionnaires de l'administration centrale des finances dans le corps des administrateurs civils sont modifiées en ce qui concerne MM. Morcheoine (Jean), Regimbal (Gérard), Rispail (Charles), Vanbergue (Henri) et Berdet (Paul).

Sont nommés administrateurs civils à l'administration centrale des finances:

De 3e classe, 3e échelon.

M. Vanbergue (Henri).

De 3e classe, 2e échelon.

MM. Morcheoine (Jean), Rispail (Charles).

Sont, par application des dispositions du paragraphe *a*) de l'article 12 du décret n° 45-2414 du 18 octobre 1945 nommés assistants administrateurs:

De 2e échelon.

MM. Regimbal (Gérard), Berdet (Paul).

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE CLASSE ÉTABLI AU TITRE DE L'ANNÉE 1947

Administrateurs adjoints proposés pour administateur de 3e classe.

MM. Berdet, Regimbal.

Assistants administrateurs proposés pour administrateur adjoint.

MM. Guerrier, Laval.

Approuvé:

Paris, le 6 juillet 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

MAURICE CRUCHON.

PROMOTIONS

Par arrêté en date du 19 juillet 1948:

Sont nommés administrateurs adjoints les assistants administrateurs dont les noms suivent:

M. Regimbal, comptabilité publique, effet du 1er avril 1946.

M. Berdet, dette publique, effet du 10 juillet 1946.

M. Guerrier, comptabilité publique, effet du 1er mars 1947.

M. Laval, Trésor, effet du 1er mars 1947.

Sont nommés administrateurs de 3e classe, 1er échelon, les administrateurs adjoints dont les noms suivent:

M. Regimbal, comptabilité publique, effet du 21 avril 1947.

M. Berdet, dette publique, effet du 10 juillet 1947.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 48-875 portant annulation et modification de certaines dispositions des décrets des 7 juin 1946, 22 juin 1946 et 17 avril 1947 portant application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 mai 1948: page 5085, 3e colonne, 2e alinéa, au lieu de: « réseaux de distribution électrique dans le département des Basses-Pyrénées », lire: « réseaux de distribution électrique dans les départements des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées ».

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble l'ordonnance subséquente maintenant provisoirement en application l'acte dit loi du 24 mai 1941, relatif à la normalisation et l'acte dit décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Article unique. — Sont homologuées, à la date du 31 juillet 1948, les vingt-quatre normes françaises suivantes:

Cuir.

NF G 52-001. — Echantillons, éprouvettes et prises d'essais.
NF G 52-002. — Essai de traction.
NF G 52-003. — Essai de déformation rémanente par traction à charge constante.
NF G 52-004. — Essai de déchirement.
NF G 52-005. — Essai d'arrachement.
NF G 52-006. — Essai de fragilité au pliage.
NF G 52-007. — Essai de fragilité de fleur.
NF G 52-008. — Essai de dureté.
NF G 52-009. — Essai d'absorption d'eau.
NF G 52-201. — Analyse chimique. — Généralités.
NF G 52-202. — Dosage de l'eau.
NF G 52-203. — Dosage des matières minérales et du sulfate de magnésium.
NF G 52-204. — Dosage des matières grasses et des insaponifiables.
NF G 52-205. — Dosage des matières solubles dans l'eau. — Dosage des tanins, des non-tanins, du glucose.
NF G 52-206. — Dosage de la substance dermique.
NF G 52-207. — Détermination de l'indice de tannage.
NF G 52-208. — Dosage de l'oxyde de chrome Cr^2O^3.
NF G 52-209. — Dosage de l'oxyde d'aluminium.
NF G 52-210. — Dosage de l'oxyde de fer Fe^2O^3.
NF G 52-211. — Dosage de la silice.
NF G 52-212. — Dosage du soufre.
NF G 52-213. — Recherche et dosage du formol.
NF G 52-214. — Mesure du pH.
NF G 52-215. — Vérification du tannage à cœur.

Fait à Paris, le 22 juillet 1948.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE DREYFUS.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 juillet 1948:

a) M. Vavasseur (André), est nommé à l'emploi d'assistant administrateur, 1er échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1946;

b) Il est accordé à M. Vavasseur (André), une bonification d'ancienneté pour services militaires de 3 ans 12 jours;

c) Compte tenu de 3 ans 12 jours de services militaires et de 1 an de services civils, M. Vavasseur est nommé:

Assistant administrateur 3e échelon au traitement de 96.000 F, à compter du 1er janvier 1946;

A l'emploi d'administrateur adjoint, au traitement de 105.000 F, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 19 décembre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mlle Rollet (Jeanne), secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon, au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée, en la même qualité, auprès du ministère des forces armées (direction des études et fabrications d'armement), pour une période de cinq ans maximum, à compter du 1er novembre 1947.

Par arrêté du 19 juillet 1948:

M. Coron (René), agent de bureau de 2e classe, du cadre complémentaire de l'administration centrale est détaché, à compter du 1er juillet 1947, dans l'emploi d'agent sur contrat, 3e catégorie.

Mlle Pharabet (Jeanne), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire de l'administration centrale est détachée, à compter du 1er juillet 1947, dans l'emploi d'agent sur contrat, 2e catégorie, 5e échelon.

Mlle Maulet (Léontine), agent de bureau de 1re classe du cadre complémentaire de l'administration centrale, est détachée, à compter du 1er juillet 1945, dans l'emploi d'agent sur contrat, 1re catégorie.

Les dispositions du présent arrêté sont valables pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 19 juillet 1948, Mme Spilers (Marie), agent de bureau du cadre complémentaire au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants, pour occuper l'emploi statutairement prévu d'archiviste de la station d'essais de moteurs.

Cadre spécial des carburants.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Vellinger (Edmond), ingénieur en chef de 2e classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour y occuper l'emploi statutairement prévu de chef de centre au centre de recherches scientifiques et techniques pour la prospection des gisements de pétrole.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Guyot (Robert), ingénieur des travaux de classe exceptionnelle, 2e échelon, du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et de commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur chargé des études d'essais sur la classification des carburants à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Machefert (Georges), ingénieur des travaux de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur chargé de la direction de l'atelier à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Juge-Boirard (Gilbert), ingénieur des travaux de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur chargé du laboratoire des études sur les carburants à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Ribagnac (Pierre), ingénieur des travaux de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur chargé du laboratoire des études sur les lubrifiants à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Alexanian (Carnik), ingénieur ordinaire de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur spécialisé des méthodes physiques au laboratoire de physique et de chimie de cet institut.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Vichniewsky (Ratislav), ingénieur ordinaire de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu de sous-directeur de la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Monnot (Georges), ingénieur ordinaire de 3e classe, 2e échelon, du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu d'ingénieur chargé de la mise au point des appareils et des méthodes de mesure à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Fenaux (Lucien), adjoint technique principal de 1re classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu de technicien, chargé de l'usinage des pièces à la station d'essais de moteurs.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Frady (Maurice), adjoint technique principal de 2e classe du cadre spécial des carburants au ministère de l'industrie et du commerce, est détaché, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1947, auprès de l'institut français du pétrole, des carburants et lubrifiants pour occuper l'emploi statutairement prévu de technicien chargé du montage et de l'entretien des installations électriques à la station d'essais de moteurs.

Services extérieurs.

Par arrêté du 19 juillet 1948:

Mme Cressant (Marie-Thérèse), agent de bureau de 1re classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détachée dans l'emploi d'agent de bureau recruté sur contrat, 5e échelon.

Mlle Vernay (Hélène), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détachée dans l'emploi d'agent sur contrat, 3e catégorie, 9e échelon.

Mme Matthey (Marie-Louise), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détachée dans l'emploi d'agent de bureau recruté sur contrat, 5e échelon.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er juillet 1947 et sont valables pour une période de cinq ans.

Par arrêté du 19 juillet 1948:

M. Charreire (Paul), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détaché dans l'emploi d'agent sur contrat, 5e catégorie, 5e échelon.

Mme Marchand (Georgette), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détachée dans l'emploi d'agent sur contrat, 5e échelon, 3e catégorie.

M. Poullet (Albert), agent de bureau de 3e classe du cadre complémenaire des services extérieurs, est détaché dans l'emploi d'agent sur contrat, 6e échelon, 3e catégorie.

M. Valentin (Roger), agent de bureau de 3e classe du cadre complémentaire des services extérieurs, est détaché dans l'emploi d'employé de bureau recruté sur contrat, 6e échelon.

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1er juillet 1947 et sont valables pour une période de cinq ans.

Service des mines.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Ventura (Elie-Max), ingénieur en chef des mines, est placé dans la position de service détaché auprès du secrétariat permanent de la commission économique pour l'Europe à Genève, en qualité d'adjoint au directeur de la division du charbon, pour une durée d'un an.

La présente mesure prendra effet à dater du 28 avril 1948.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Audibert (Jean), ingénieur ordinaire des mines de 2e classe, est placé dans la position de service détaché auprès des mines domaniales de potasse d'Alsace, en qualité d'ingénieur du fond, pour une durée de cinq ans.

La présente mesure prendra effet du 1er octobre 1947.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 19 juillet 1948 portant ouverture des bureaux de douanes de Britten-route, Merzig-gare, Eichelcheid-route, Einod-route, Hombourg-gare, Nennig-gare et route, Nohfelden-route, Saarhölzbach-gare, Türkismühle-gare et Welten-route, à l'importation des animaux et produits d'origine animale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural, et notamment l'article 56;

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu la loi du 31 décembre 1938 (art. 109) portant fixation du budget général de l'exercice 1939;

Vu le décret du 6 octobre 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi sur le code rural du 21 juin 1898;

Vu le décret du 11 juin 1935 relatif à l'importation et au transit des animaux;

Vu le décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes;

Vu le décret du 5 avril 1947 modifiant le décret du 14 mai 1920 relatif à l'importation des animaux vivants et le décret du 17 juin 1938 relatif au contrôle sanitaire des produits de pêche importés;

Vu le chapitre 1er du statut fiscal annexé au décret n° 48-105 du 13 janvier 1948 rendant

provisoirement exécutoire une convention fiscale et budgétaire franco-sarroise;

Vu l'arrêté du 9 septembre 1932 relatif aux frais de visite sanitaire des animaux et des viandes à la frontière;

Vu l'arrêté du 17 janvier 1946 fixant les tarifs des vacations et frais de déplacements des vétérinaires inspecteurs à la frontière,

Décrète:

Art. 1er. — Les bureaux de douanes de Britten-route, Eichelcheid-route, Einod-route, Hombourg-gare, Merzig-gare, Nennig-gare et route, Nohfelden-route, Saarhölzbach-gare, Türkismühle-gare et Welten-route, sont ouverts à l'importation des animaux et produits animaux admissibles en France après vérification de leur état sanitaire.

Art. 2. — La visite sanitaire exigée à l'importation des animaux et produits animaux aura lieu exclusivement sur la demande et aux frais des importateurs dans les conditions fixées par l'arrêté du 9 septembre 1932 et conformément au tarif des vacations prévu par l'arrêté du 17 janvier 1946.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Le ministre des affaires étrangères,
GEORGES BIDAULT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Institution d'une régie d'avance et d'une régie de recettes au conseil supérieur de la chasse.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application les actes dits loi des 28 juin 1941 et 27 décembre 1941 relatives à l'organisation de la chasse;

Vu l'arrêté du 1er décembre 1947 portant création sur le domaine des Vaux-de-Cernay d'un parc national d'élevage,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au conseil supérieur de la chasse une régie d'avances pour le payement des dépenses nécessaires au fonctionnement du parc national d'élevage des Vaux-de-Cernay.

Art. 2. — Le montant maximum des avances pouvant être consenties au régisseur est fixé à 300.000 F.

Art. 3. — Il devra être justifié de l'emploi des avances dans le délai d'un mois.

Dans la limite du maximum prévu à l'article précédent, aucune nouvelle avance ne peut être consentie au régisseur qu'autant que toutes les pièces justificatives de l'avance précédente auront été fournies ou que la partie de cette avance dont il resterait à justifier aura moins d'un mois de date.

Art. 4. — Il est institué au conseil supérieur de la chasse, pour le fonctionnement du parc national d'élevage des Vaux-de-Cernay, une régie de recettes pour l'encaissement du prix de cession du gibier de repeuplement.

Art. 5. — Le régisseur chargé du payement des dépenses visées à l'article 1er est également habilité à encaisser les recettes visées à l'article 4.

Art. 6. — Le prix de cession du gibier de repeuplement peut être versé soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte courant postal que le régisseur est tenu de se faire ouvrir, soit par voie de remise de chèques ou ordres de virement.

Pour tous les encaissements qu'il effectue le régisseur délivre des quittances extraites d'un registre à souche numéroté qui lui est remis par l'agent comptable du conseil supérieur de la chasse.

Art. 7. — Le régisseur est tenu de verser à la caisse de l'agent comptable du conseil supérieur de la chasse à la fin de chaque mois ou dès que le total atteint 20.000 F, les recettes en numéraire encaissées par ses soins pendant le mois écoulé, et de virer au crédit du compte courant postal de l'agent comptable les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant la même période.

Lorsque les règlements sont effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets sont transmis par le régisseur à l'agent comptable du conseil supérieur de la chasse au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés par le régisseur à l'ordre de l'agent comptable. Les versements, tant en espèce qu'en chèques, sont appuyés d'un bordereau de versement.

Art. 8. — Le régisseur est astreint à un cautionnement dont le montant est fixé à 30.000 F.

Ce cautionnement peut être soit constitué en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 9. — Le régisseur est désigné par le président du conseil supérieur de la chasse, après agrément de l'agent comptable.

Art. 10. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 1948.

Pour le ministre de l'agriculture
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BURHARD.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 3 juillet 1948, un crédit de 1.036.523 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 155. — Direction de la répression des fraudes. — Indemnités (art. 2).	986.523 F.
Chap. 340. — Achat de matériel automobile (art. 5).....	50.000
	1.036.523 F.

Par arrêté interministériel en date du 3 juillet 1948, un crédit de 24.940.000 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 168. — Fonds forestier national. — Personnel d'encadrement	15.385.000 F.
Chap. 930. — Entretien des prisonniers de guerre utilisés à des travaux de reconstruction et d'équipement	9.555.000
	24.940.000 F.

Par arrêté interministériel en date du 3 juillet 1948, un crédit de 723.125 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 358. — Pêche et pisciculture.

Par arrêté interministériel en date du 3 juillet 1948, un crédit de 432.763 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 549. — Encouragement à divers organismes et manifestations agricoles (art. 3).

Par arrêté interministériel en date du 3 juillet 1948, un crédit de 183.330 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 930. — Entretien des prisonniers de guerre utilisés à des travaux de reconstruction et d'équipement.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Guillaud (Max), agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est placé dans la position de service détaché, pour la période du 1er avril au 15 novembre 1946, auprès du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes, pour occuper un emploi d'attaché.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 19 juillet 1948, est autorisé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er mai 1948, le renouvellement du détachement auprès du ministère des affaires étrangères, pour le service forestier tunisien, de M. George (Louis), conservateur des eaux et forêts.

Inspection générale de l'agriculture.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Barbut (Marcel), inspecteur général de l'agriculture de 1re classe au titre métropolitain au traitement annuel de 350.000 F, actuellement mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie pour remplir les fonctions d'inspecteur général de l'agriculture, chargé de la direction de l'enseignement et de l'expérimentation agricoles en Algérie, est maintenu en service détaché pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 16 mai 1947.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté du 19 juillet 1948, le détachement auprès de la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts au Maroc, en qualité de rédacteur principal de 3e classe, de M. Gollivet (André), contrôleur principal de 3e classe à l'office national interprofessionnel des céréales, est renouvelé pour une période de trois ans, à compter du 25 septembre 1946.

RAVITAILLEMENT

Remise de débet.

Par arrêté en date du 25 juin 1948, il a été fait remise gracieuse à Mme Aibouy, auxiliaire de bureau à la direction départementale du ravitaillement général de l'Orne, d'une somme de 13.909 F dont elle était redevable au titre de trop perçu sur traitement et allocation de salaire unique.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nomination du commissaire du Gouvernement auprès de la société d'économie mixte Energie électrique du Cameroun.

Par arrêté du 17 juillet 1948, M. Descottes, administrateur en chef des colonies, est désigné pour remplir auprès de la société d'économie mixte Energie électrique du Cameroun, en cours de constitution, les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juin 1948, Mme Evrard (Yvonne), sténodactylographe de 1re classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est placée, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans solde pour une période d'un an, à compter du 24 mai 1948.

Agriculture aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, la situation administrative de M. Vaillant (André), ingénieur adjoint des services de l'agriculture aux colonies, a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint de 3e classe, pour compter du 5 décembre 1943;

Ingénieur adjoint de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1946;

Reclassé dans le nouveau cadre de l'agriculture aux colonies au grade d'ingénieur adjoint de 1re classe avant quatre ans, pour compter du 6 avril 1946.

Conserve 1 an de bonification pour services militaires.

Ce reclassement ne comporte pas de rappel de traitement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, la situation administrative de M. Ruyssen (Bernard), ingénieur adjoint des services de l'agriculture aux colonies, a été rétablie de la manière suivante:

Ingénieur adjoint de 3e classe, pour compter du 5 décembre 1943;

Ingénieur adjoint de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1946;

Reclassé dans le nouveau cadre de l'agriculture aux colonies au grade d'ingénieur adjoint de 1re classe avant quatre ans, pour compter du 6 avril 1946.

Conserve 1 an de bonification pour services militaires.

Ce reclassement ne comporte pas de rappel de traitement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, M. Pottier (François), ingénieur principal de 2e classe des services de l'agriculture aux colonies, a été placé, pour une période d'un an, à compter du 7 juin 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde en vue de servir auprès de la municipalité de la ville du Havre.

Les retenues de 6 p. 100 auxquelles a été astreint M. Pottier au profit de la caisse intercoloniale des retraites et la contribution de 14 p. 100 à laquelle est tenue, envers le même organisme, la municipalité de la ville du Havre seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Inspection du travail aux colonies.

Par arrêté en date du 22 juillet 1948, il est mis fin à la délégation de M. Bacou (Paul), administrateur de 3e classe des colonies, dans les fonctions d'inspecteur du travail aux colonies.

Par arrêté en date du 22 juillet 1948, il est mis fin, pour compter de la date de son embarquement à destination de la métropole, à la délégation de M. Lagardelle (Pierre), administrateur de 3e classe des colonies, dans les fonctions d'inspecteur du travail aux colonies.

Service météorologique des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948:

I. — Les arrêtés nos 260 du 30 décembre 1942, 2164 du 22 décembre 1945 et 111 du 24 janvier 1947 susvisés sont rapportés en ce qui concerne M. Alfonsi (Gualbert).

II. — M. Alfonsi (Gualbert), titularisé dans son emploi d'assistant météorologiste stagiaire du cadre commun supérieur de l'Afrique occidentale française, pour compter du 22 août 1939, date d'expiration de son année de stage, est intégré dans le cadre général du service météorologique des colonies, pour compter du 1er janvier 1940, avec une ancienneté civile conservée de 1 an et un rappel pour services militaires attribué de 1 an.

III. — La situation administrative de M. Alfonsi (Gualbert) dans le cadre général des assistants météorologistes des colonies est rétablie de la manière suivante:

Assistant météorologiste de 2e classe, pour compter du 1er janvier 1941 (rappel pour services militaires conservés: 1 an);

Assistant météorologiste de 1re classe, pour compter du 1er janvier 1943 (rappel pour services militaires conservés: 1 an);

Assistant météorologiste principal de 3e classe, pour compter du 1er janvier 1945 (rappel pour services militaires conservés: 1 an).

IV. — M. Alfonsi (Gualbert), est intégré dans le cadre colonial des ingénieurs des travaux météorologiques, pour compter du 1er janvier 1946:

A la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques, avec une ancienneté civile de 4 mois (rappel pour services militaires conservés: 1 an).

V. — La nouvelle situation de M. Alfonsi (Gualbert) n'a d'effet qu'au point de vue de l'ancienneté, à l'exception toutefois de son intégration à la 1re classe du grade d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques, pour compter du 1er janvier 1946, laquelle prend effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Service des mines des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 juin 1948, est acceptée, pour compter du 1er mars 1948, la démission de son emploi offerte par M. Lapeysonnie (Jean-Barthélémy), ingénieur de 4e classe du cadre des travaux publics des colonies (mines).

Service topographique de l'Afrique occidentale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 juillet 1948, est rapporté l'arrêté no 863 du 23 mai 1945 portant révocation sans pension de M. Gevaudan (Albert), géomètre en chef du cadre commun supérieur du service topographique de l'Afrique occidentale française.

M. Gevaudan est mis à la retraite d'office, pour compter du 23 mai 1945.

Techniques industrielles des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 juin 1948, M. François (Roger), ingénieur principal des techniques industrielles des colonies, est placé en congé hors cadres et sans solde pour une période de deux ans, à compter du 1er juin 1948, pour servir comme chef du service des études sur la pyrolyse des matières oléagineuses à la société Pingris et Mollet Fontaine, dont le siège est à Lille, 14, rue Virginie-Guesquières.

Les retenues auxquelles est astreint M. François au profit de la caisse intercoloniale des retraites, et la contribution à laquelle est tenue envers cette caisse la société Pingris et Mollet Fontaine seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948:

I. — M. Lentretien (André) est inscrit au tableau complémentaire d'avancement de l'année 1946 du personnel des transmissions coloniales pour la 2e classe du grade d'inspecteur.

II. — M. Lentretien (André) est promu à la 2e classe avant 2 ans du grade d'inspecteur des transmissions coloniales, pour compter du 1er juillet 1946, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948:

I. — M. Olivier (Pierre), contrôleur principal rédacteur du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones (au traitement de 108.000 F du 26 décembre 1946), détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer par arrêté susvisé du 15 avril 1948, est classé dans le cadre général des transmissions coloniales au grade de contrôleur principal rédacteur de 1re classe avant 2 ans au traitement de base de 138.000 F avec une ancienneté civile conservée de 1 mois 18 jours.

II. — Les dispositions du présent arrêté auront effet tant au point de vue de l'ancienneté que de la solde, pour compter du 1er juillet 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948:

I. — M. Dausseur (Paul), inspecteur des services sédentaires du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones (au traitement de 150.000 F du 11 août 1944), détaché par arrêté susvisé du 22 juin 1948, a été classé dans le cadre général des transmissions coloniales au grade d'inspecteur de 1re classe, au traitement de 180.000 F avec une ancienneté civile conservée de 3 ans 6 mois 5 jours.

II. — Les dispositions du présent arrêté auront effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 16 février 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, sont acceptées pour compter du 1er janvier 1948, les démissions de leur emploi offertes par:

M. Durbant (Saint-Just), contrôleur principal de 3e classe des transmissions coloniales

MM. Josephau (Georges), Audifax (Louis), Givin (Jules), Thazard (Raphaël), Joseph (Paul), contrôleurs de 1re classe des transmissions coloniales.

MM. Jeantet (Lucien), Calpas (Henry), chefs de poste de 1re classe des transmissions coloniales.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté en date du 1er juillet 1948, pour compter de la date du présent arrêté, M. Pougnaud (Albert), ingénieur en chef de 2e classe des travaux publics des colonies, a été rétrogradé au grade d'ingénieur principal de 1re classe avant trois ans, des travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 juillet 1948, M. Monier (Henri), ingénieur hors classe des travaux publics des colonies, a été nommé au grade d'ingénieur principal des 4e classe, 1er échelon, des travaux publics des colonies, pour compter du 28 mai 1948, au point de vue de l'ancienneté.

Dans ce grade, il a été attribué à l'intéressé un rappel d'ancienneté pour services militaires de 2 ans 1 mois 25 jours.

M. Monier a été promu automatiquement au 2e échelon du grade d'ingénieur principal de 4e classe, pour compter du 28 mai 1948, en application de l'article 36 du décret du 15 juillet 1944.

Dans cet échelon, il conserve 1 mois 25 jours de rappel de services militaires.

Au titre du dernier alinéa de l'article 21 du décret du 11 juillet 1945, M. Monier conserve, à titre personnel, le bénéfice de la solde de son ancien grade d'ingénieur hors classe jusqu'à ce qu'il ait obtenu, par avancement, une solde supérieure.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 juillet 1948, M. Vincent-Genod (André), ingénieur de 4e classe des travaux publics des colonies, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une période d'un an, à compter du 1er juin 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, M. Pompon-Levainville (Roger), ingénieur hors classe des travaux publics des colonies, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, M. Rouges (Joseph), ingénieur hors classe des travaux publics des colonies, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, M. Bourgeois (Edouard), ingénieur principal de 2e classe des travaux publics des colonies, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 juillet 1948, M. Blonde (Claude), ingénieur hors classe des travaux publics des colonies, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté.

Travaux publics, mines et techniques industrielles des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 12 juillet 1948, M. Saunal (Robert), ingénieur ordinaire des mines de 2e classe, est, pour compter du 1er mars 1948, classé dans le cadre général des travaux publics des mines et des techniques industrielles des colonies (mines), au grade d'ingénieur principal de 2e classe.

Il conserve à cette date une ancienneté civile de 1 an et 7 mois.

M. Saunal est affecté à Madagascar.

Liste, par ordre de mérite, des candidats reçus à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (1re session normale 1948).

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 juillet 1948; page 7213, 2e colonne, à la suite de la première liste par ordre de mérite des candidats reçus à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature d'outre-mer (première session normale 1948), ajouter: « Le jury signale à l'attention du ministre de la France d'outre-mer, M. Comte, comme s'étant particulièrement distingué ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Autorisation de port d'armes.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu l'article 18 du décret du 11 août 1939,

Arrêtent:

Art. 1er. — Peuvent être autorisés à porter une arme de première (§ 1er et 2), quatrième et sixième catégories, dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, les caissiers et payeurs de la régie des dépenses et des recettes du ministère du travail et de la sécurité sociale.

Le nombre total des autorisations à accorder ne pourra être en aucun cas supérieur à cinq.

Art. 2. — Les personnels autorisés à porter une arme, en application de l'article 1er ci-dessus, devront être porteurs d'une attestation nominative établie par le régisseur des dépenses et des recettes et visée par le préfet de police.

Art. 3. — Le directeur général de la sûreté nationale et le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation:
Le préfet, directeur du cabinet,
RAYMOND HAAS-PICARD.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet.
FERNAND SAMSON.

Modalités d'application du décret du 28 juin 1947 et du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret du 28 juin 1947 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat;

Vu le décret n° 48-293 du 19 février 1948 relatif au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat dont la rémunération est déterminée sur la base d'un salaire national,

Arrêtent:

TITRE Ier

Personnel en activité.

Art. 1er. — La cotisation à la charge des personnels ouvriers de l'Etat et des établissements de l'Etat visés à l'article 1er du décret du 28 juin 1947 et à l'article 1er du décret du 19 février 1948 relatifs au régime de sécurité sociale de certains personnels ouvriers de l'Etat est assise, dans la limite du plafond fixé par la législation de sécurité sociale, sur l'ensemble de la rémunération de l'ouvrier, à l'exception des prestations familiales et, le cas échéant, du supplément familial de traitement et de la majoration familiale de l'indemnité de résidence.

La cotisation de l'ouvrier et celle de l'Etat sont fixées, l'une et l'autre, à titre provisoire et d'expérience, à 1,25 F p. 100 de ladite rémunération.

Art. 2. — La cotisation à la charge des ouvriers est précomptée sur les salaires des intéressés qui sont payés pour le net.

Art. 3. — Dans les quinze premiers jours de chaque trimestre, le montant des cotisations précomptées sur les salaires payés au cours du trimestre précédent, est versé, avec la cotisation de l'Etat, à la caisse primaire de sécurité sociale dans la circonscription territoriale de laquelle se trouve situé le siège du service ou de l'établissement duquel relèvent les intéressés.

TITRE II

Ouvriers retraités et veuves d'ouvriers.

Art. 4. — La cotisation à la charge des ouvriers bénéficiaires d'une pension d'ancienneté ou d'invalidité appartenant aux catégories visées à l'article 1er du décret du 28 juin 1947 et à l'article 1er du décret du 19 février 1948 et des veuves d'ouvriers de ces mêmes catégories, titulaires d'une pension de reversion est fixée, à titre provisoire et d'expérience, à 0,75 F p. 100 du montant de la pension et des indemnités qui s'y rattachent, à l'exception des prestations familiales, dans la limite du plafond fixé par la législation de la sécurité sociale.

L'Etat verse, de son côté, une cotisation égale à celle des retraités ou des veuves.

Art. 5. — Les ouvriers retraités et les veuves d'ouvriers titulaires d'une pension de reversion doivent verser trimestriellement à la caisse primaire de sécurité sociale à laquelle ils sont affiliés, la cotisation à leur charge. Ce versement doit être fait dans les quinze premiers jours de chaque trimestre pour le trimestre écoulé.

Lorsque les intéressés n'acquittent pas régulièrement les cotisations dont ils sont redevables, le service des prestations est suspendu.

Art. 6. — Dans les quinze premiers jours de chaque trimestre, les caisses primaires de sécurité sociale doivent faire parvenir au trésorier payeur général du département dans lequel elles ont leur siège, un état indiquant le montant des cotisations de sécurité sociale qui leur ont été versées au cours du trimestre écoulé par les ouvriers retraités et les veuves d'ouvriers titulaires d'une pension de reversion. Cet état est certifié exact par l'agent comptable de la caisse primaire de sécurité sociale et visé par le directeur de la caisse.

Le trésorier-payeur général vire au compte courant postal de la caisse primaire de sécurité sociale une somme égale à celle qui figure sur l'état établi dans les conditions fixées à l'alinéa précédent. La dépense correspondante est imputée, par le comptable supérieur, au chapitre du budget des finances auquel incombe la charge de la dépense.

Art. 7. — Les caisses primaires de sécurité sociale suivent, à un compte distinct ouvert dans leur comptabilité, les recettes provenant de l'encaissement des cotisations à la charge des assurés visés au titre II du présent décret.

Art. 8. — Le directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, le directeur du budget et le directeur de la comptabilité publique au mi-

nistère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Pour le ministre et par autorisation:

Le directeur du cabinet,

FERNAND SAMSON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

CLAUDE GRUSON.

Administration centrale.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Bourras, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale et titularisé à compter du 1er septembre 1947 dans le grade correspondant par arrêté du 19 septembre 1947, est reclassé au 3e échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils, au traitement de 150.000 F.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er septembre 1947.

Le reliquat d'ancienneté ultérieurement utilisable par M. Bourras pour un reclassement immédiat d'échelon à l'intérieur de la 2e classe du corps des administrateurs civils après sa promotion à cette classe est de 3 ans 9 mois 22 jours.

Par arrêté du 19 juillet 1948, M. Simonnet, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale et titularisé, à compter du 1er septembre 1947, dans le grade correspondant par arrêté du 19 septembre 1947, est reclassé au 3e échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils, au traitement de 150.000 F.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er septembre 1947.

Le reliquat d'ancienneté ultérieurement utilisable par M. Simonnet pour un reclassement immédiat d'échelon à l'intérieur de la 2e classe du corps des administrateurs civils après sa promotion à cette classe est de 2 ans 2 mois 14 jours.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Pivot, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale et titularisé, à compter du 1er septembre 1947, dans le grade correspondant par arrêté du 19 septembre 1947, est reclassé au 2e échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils, au traitement de 135.000 F.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er septembre 1947 avec, à cette date, un reliquat de 1 mois 3 jours.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Cahen-Pereira, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale et titularisé, à compter du 15 juin 1948, dans le grade correspondant par arrêté du 14 juin 1948, est reclassé au 1er échelon de la 8e classe du corps des administrateurs civils, au traitement de 120.000 F.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 15 juin 1948 avec, à cette date, un reliquat d'ancienneté de 1 an 7 mois 8 jours.

Par arrêté en date du 19 juillet 1948, M. Duret, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère du travail et de la sécurité sociale et titularisé à compter du 1er septembre 1947 dans le grade correspondant, par arrêté du 19 septembre 1947, est reclassé au 1er échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils, au traitement de 120.000 F.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er septembre 1947 avec, à cette date, un reliquat d'ancienneté d'un an dix-neuf jours.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 19 juillet 1948 portant création d'un hôpital-hospice public pour la commune de Royan (Charente-Maritime).

Par décret en date du 19 juillet 1948, il est créé un hôpital-hospice public pour la commune de Royan (Charente-Maritime).

Cet établissement fonctionnera dans l'immeuble dit « de Malakoff », situé sur le territoire de la commune de Vaux-sur-Mer (Charente-Maritime).

Liste des médicaments de prescription courante.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi validée du 11 septembre 1941 relative à l'exercice de la pharmacie, modifiée par l'ordonnance du 23 mai 1945 et la loi du 22 mai 1946;

Vu le décret du 17 avril 1943 constituant la commission permanente du Codex;

Vu l'arrêté du 16 juin 1947;

Sur la proposition de la sous-commission de thérapeutique et posologie de la commission permanente du Codex,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrites au recueil de formules de médicaments de prescription courante, les préparations médicamenteuses dont les formules suivent:

Cachets.

Cachets de fenugrec:		
Poudre de fenugrec déshuilée et désodorisée	1	g.
Pour un cachet.		
Cachets barbital-amidopyrine composés:		
Diéthylmalonylurée - diméthylamino - phénylméthylpyrazolone	0,125	g.
Acide acétylsalicylique	0,35	g.
Acétophénétidine	0,05	g.
Pour un cachet.		
Cachets acétophénétidine-amidopyrine composés:		
Acétophénétidine	0,30	g.
Diméthylamino - phényl - diméthylpyrazolone	0,25	g.
Caféine	0,05	g.
Carbonate de calcium	0,05	g.
Pour un cachet.		
Cachets de théobromine benzo-sodique composés:		
Benzoate de sodium et de théobromine	0,40	g.
Carbonate de lithium	0,10	g.
Théophylline	0,05	g.
Pour un cachet.		

Capsules.

Capsules d'huile de foie de morue créosotée:		
Huile de foie de morue	0,50	g.
Créosote officinale	0,05	g.
Pour une capsule.		
Capsules de vitamine A à 25.000 U. I.:		
Vitamine A (en solution huileuse)	25.000	U. I.
Pour une capsule.		

Comprimés.

Comprimés d'acide folique à 5 mg:		
Acide ptéroylglutamique	0,005	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de bile-diphésatine-hexamine:		
Extrait de bile de bœuf purifié	0,05	g.
Diacétyldioxyphénolisatine	0,002	g.
Hexaméthylénetétramine	0,10	g.
Pour un comprimé dragéifié.		
Comprimés benzo-hexamine au bleu de méthylène:		
Benzoate de sodium	0,10	g.
Hexaméthylène tétramine	0,10	g.
Bleu de méthylène	0,015	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés à la phénolphtaléine belladonés:		
Phtaléine du phénol	0,06	g.
Extrait de belladone	0,01	g.
Extrait de bourdaine	0,10	g.
Extrait de jusquiame	0,01	g.
Agar-agar	0,025	g.
Pour un comprimé.		
Comprimés de saccharine:		
Saccharine	0,025	g.
Acide tartrique	0,005	g.
Bicarbonate de sodium	0,075	g.
Pour un comprimé.		
Comprimés de salicylate d'aluminium composés:		
Salicylate basique d'aluminium	0,40	g.
Anhydride titanique	0,10	g.
Salicylate basique de bismuth.	0,05	g.
Oxyde de magnésium	0,10	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de salicylate de sodium à la vitamine K:		
Salicylate de sodium	0,50	g.
Vitamine K officinale	0,0005	g.
Pour un comprimé glutinisé.		
Comprimés de théophylline à 0,10 g:		
Théophylline	0,10	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de théophylline-ouabaïne:		
Théophylline	0,05	g.
Ouabaïne	0,001	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de théophylline-phenobarbital papavérinés:		
Théophylline	0,05	g.
Phényl-éthyl-malonylurée	0,015	g.
Chlorhydrate de papavérine	0,005	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de vitamine B_1 à 5 mg:		
Vitamine B_1	0,005	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de vitamine E à 3 mg:		
Vitamine E	0,003	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		
Comprimés de vitamine K à 2 mg:		
Vitamine K officinale	0,002	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		

Collutoire.

Collutoire au violet de gentiane amyléine:		
Violet de gentiane	0,50	g
Chlorhydrate de diméthylamino-diméthyl-éthyl-benzoylcarbinol	0,15	g.
Chlorure de sodium	2,50	g.
Eau distillée	30	g.
Parfum q. s.		
Glycérine q. s. p.	100	g.

Comprimés (pour usage externe).

Comprimés de chloramine T:

Chloramine T	0,25	g.
Excipient q. s. p. un comprimé.		

Comprimés aux essences (pour inhalations):

Acide borique	0,20	g.
Baume du Pérou	0,01	g.
Essence de pin sylvestre	0,02	g.
Essence de romarin	0,02	g.
Essence de thym	0,02	g.
Essence de lavande	0,01	g.
Thymol	0,001	g.

Bicarbonate de sodium q. s. p. un comprimé.

Crème dermique.

Crème à la lanoléine à 25 p. 100:

Lanoléine	25	g.
Eau de chaux	12,50	g.
Eau de rose	25	g.
Eau de fleur d'oranger	12,50	g.
Parfum q. s.		
Vaseline blanche q. s. p.	100	g.

Espèce.

Espèce pour inhalations:

Eucalyptus	50	g.
Menthe	20	g.
Romarin	15	g.
Hysope	15	g.

Granules.

Granules de boldine à 1 mg:

Boldine	0,001	g.
Pour un granule.		

Granules de chlorhydrate de papavérine à 0,02 g:

Chlorhydrate de papavérine	0.02	g.
Pour un granule.		

Granules de strophantus à 1 mg:

Extrait de strophantus	0,001	g.
Pour un granule.		

Granules de sulfate de spartéine à 0,05 g:

Sulfate de spartéine	0,05	g.
Pour un granule.		

Lotion.

Lotion benzylée (antipsorique):

Benzoate de benzyle technique (Codex)	20	g.
Savon mou	20	g.
Alcool à 90 c q. s. p.	100	g.

Mélange.

Mélange hamamélis-hydrastis:

Extrait fluide d'hamamélis	12,5	g.
Extrait fluide d'hydrastis	12,5	g.
Glycérine	37,5	g.
Alcool à 75 c q. s. p.	100	g.

Ovules.

Ovules à l'argent colloïdal à 0,50 g:

Argent colloïdal	0,50	g
Excipient q. s. p. un ovule.		

Ovules à la vitamine A à 100.000 U. I.:

Vitamine A (en solution huileuse)	100.000	U. I.
Excipient q s. p. un ovule.		

Pâte.

Pâte menthol-aconit-codéine:

Menthol	0,20	g.
Teinture d'aconit	0,05	g.
Codéine	0,01	g.
Excipient aromatisé q. s. p.	100	g.
A diviser.		

Pilules.

Pilules de camphre monobromé au bleu de méthylène:

Camphre monobromé	0,02	g.
Bleu de méthylène	0,02	g.
Extrait de buchu	0,02	g.
Pour une pilule.		

Pilules de boldo-bile:

Poudre de boldo	0,10	g.
Extrait de bile de bœuf purifié.	0,20	g.
Pour une pilule.		

Pommades.

Pommade à la mercurescéine:

Hydroxymercurifluorescéine sodique	2	g.
Lanoléine	20	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pommade au ratanhia-amyléine composée:

Extrait de ratanhia	6,50	g.
Chlorhydrate d'éphédrine	0,50	g.
Chlorhydrate d'amyléine	0,50	g.
Phényl-diméthylpyrazolon	1,50	g.
Onguent populéum q. s. p.	100	g.

Poudre (pour usage interne).

Poudre de trisilicate de magnésium bismuthée:

Trisilicate de magnésium	70	g.
Carbonate de bismuth	5	g.
Oxyde de magnésium	25	g.

Saccharures granulés.

Granulé de charbon benzonaphtolé belladoné:

Poudre de charbon végétal	40	g.
Benzoate de naphtyle β	1	g.
Extrait de belladone	0,10	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Granulé de charbon benzo-naphtole à l'hexamine:

Poudre de charbon végétal	15	g.
Hexaméthylènetétramine	2	g.
Benzoate de naphtyle β	5	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Granulé de peptone magnésié:

Peptone pancréatique	8	g.
Sulfate de magnésium anhydre.	28	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Granulé de pipérazine à 5 p. 100:

Hydrate de pipérazine	5	g.
Excipient sucré q. s. p.	100	g.

Savon.

Savon à l'acide salicylique à 1 p. 100:

Acide salicylique	1	g.
Savon blanc q. s. p.	100	g.

Solutés.

Soluté de camphosulfonate de sodium:

Camphosulfonate de sodium	10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	g.

Soluté huileux de vitamine D_2 à 0,05 p. 100:

Vitamine D_2 cristallisée	0,05	g.
Huile végétale neutralisée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 3 cm³ et de 10 cm³.

Chaque ampoule de 3 cm³ renferme 5 mg ou 200.000 U. I. de vitamine D_2.

Chaque ampoule de 3 cm³ renferme 5 mg 15 mg ou 600.000 U. I. de vitamine D_2.

Solutés (pour usage externe).

Soluté de chloral borate à l'amyléine (pour gargarismes):

Chloral (hydrate de)	10	g.
Borate de sodium	5	g.
Chlorhydrate d'amyléine	0,50	g.
Essence de menthe q. s.		
Eau distillée q. s. p.	100	g.

Solutés injectables.

Soluté injectable d'acétate de testostérone à 0,50 p. 100, 1 p. 100 et 4 p. 100:

Acétate de testostérone	0,50	g.
Huile neutralisée injectable q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³, chaque ampoule renferme 5 mg d'acétate de testostérone.

Acétate de testostérone	1	g.
Huile neutralisée injectable q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³, chaque ampoule renferme 10 mg d'acétate de testostérone.

Acétate de testostérone	4	g.
Huile neutralisée injectable q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³, chaque ampoule renferme 40 mg d'acétate de testostérone.

Soluté injectable d'acide folique à 1,50 p. 100:

Acide ptéroyl glutamique	1,50	g.
Phosphate monoacide de sodium	15	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 1 cm³, chaque ampoule renferme 15 mg d'acide folique.

Soluté injectable de camphosulfonate de sodium à 10 p. 100:

Camphosulfonate de sodium	10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 5 cm³, et de 10 cm³.

Soluté injectable de camphosulfonate de sodium spartéiné:

Camphosulfonate de sodium	10	g.
Sulfate de spartéine	1	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 5 cm³.

Soluté injectable en glucoheptonate de calcium à 10 p. 100:

Glucoheptonate de calcium	10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 5 cm³ et de 10 cm³.

Soluté injectable de gluconate de calcium à 5 p. 100 et 10 p. 100:

Gluconate de calcium	5	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.
Gluconate de calcium	10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 5 cm³ et de 10 cm³.

Soluté injectable de lévulinate de calcium à 10 p. 100.

Lévulinate de calcium	10	g.
Eau distillée q. s. p.	100	cm³.

A répartir en ampoules de 5 cm³ et de 10 cm³.

Suppositoires.

Suppositoires de théophylline à 0,35 g.:

Théophylline	0,35	g.
Excipient q. s. p. un suppositoire de 3 g.		

Suppositoire au violet de gentiane-amyléine:

Violet de gentiane	0,10	g.
Chlorhydrate d'amyléine	0,05	g.
Excipient q. s. p. un suppositoire de 3 g.		

Suppositoire de vitamine A à 50.000 U. I. et 250.000 U. I.:

Vitamine A (en solution huileuse)	50.000	U. I.
Excipient q. s. p. un suppositoire de 3 g.		
Vitamine A (en solution huileuse)	250.000	U. I.
Excipient q. s. p. un suppositoire de 3 g.		

Suppositoires de vitamine K à 5 mg.:

Vitamine K officinale	0,005	g.
Excipient q. s. p. un suppositoire de 3 g.		

Tulles gras.

Tulle gras au baume du Pérou:

Baume du Pérou	1	g.
Huile de ricin	10	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pour imprégnation de compresses en tulle grec de toutes dimensions.

Tulle gras au baume du Pérou vitaminé:

Baume du Pérou	1	g.
Huile de flétan (à 40.000 U. I. au gramme)	1	g.
Vaseline q. s. p.	100	g.

Pour imprégnation de compresses en tulle grec de toutes dimensions.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
DANIEL BOIDE.

Hôpitaux et hospices publics.

Par arrêté en date du 12 juillet 1948, est rapportée la décision prise aux termes de l'arrêté du 25 mars 1947, en tant qu'il porte inscription de M. Dupont sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur d'hôpitaux et hospices en qualité de sous-directeur sans affectation.

L'intéressé est inscrit sur la liste d'aptitude susvisée en qualité de sous-directeur des hospices de Chartres (Eure-et-Loir).

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation d'un projet de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 28 juin 1948, a été approuvé le projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Granville (Manche).

Cette approbation vaut déclaration d'utilité publique.

Prise en considération et déclaration d'utilité publique et d'urgence.

Par arrêté concerté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 28 juin 1948, le modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune d'Abbeville (Somme) a été pris en considération

Parmi les opérations figurées au plan annexé, ont été déclarées d'utilité publique et d'urgence, conformément à l'article 5 du décret du 21 juin 1945, modifié le 23 mars 1946, relatif aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes sinistrées, celles ci-après:

1° Acquisition du terrain de compensation situé dans la zone industrielle au Nord-Ouest de la ville (à l'Ouest de la voie ferrée et au Nord de la Somme), nécessaire au relogement des sinistrés;

2° L'établissement de la voirie correspondante.

Remise de débet.

Par arrêté concerté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 19 juillet 1948, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Noël de la somme de 10.000 F dont elle est redevable envers le Trésor en application de l'article 15 de la loi du 13 juillet 1928.

Création de régies d'avances auprès des ordonnateurs secondaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction;

Vu l'arrêté du 17 septembre 1945 portant création de régies d'avances auprès des ordonnateurs secondaires du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme pour le payement des dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par suite de faits de guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il peut être institué par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, auprès de chaque ordonnateur secondaire chargé du mandatement des dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par suite de faits de guerre, dans les départements autres que celui du Pas-de-Calais, une régie d'avances pour le payement des dépenses suivantes:

1° Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier;

2° Dépenses urgentes de matériel et frais de fonctionnement du service ne pouvant supporter les délais de la procédure normale d'ordonnancement, dans la mesure où le montant de chaque opération ne dépasse pas 50.000 F.

Il peut être institué auprès de la délégation départementale du Pas-de-Calais six régies d'avances pour le payement des dépenses désignées ci-dessus (circonscriptions de: Calais: ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; Boulogne: ministère de la reconstruction et de l'urbanisme; Boulogne: ponts et chaussées; Béthune: ponts et chaussées; Arras-Ouest: ponts et chaussées; Arras-Est: ponts et chaussées).

Art. 2. — Les avances sont imputées sur le compte spécial ouvert, dans les écritures du Trésor, sous l'intitulé: « Travaux préliminaires à la reconstruction » (ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945, art. 21).

Le montant des avances susceptibles d'être consenties à chacun des régisseurs est fixé, par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, dans la limite des maxima indiqués ci-après:

Département du Nord	4.000.000 F.
Départements des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Charente-Maritime, de la Corse, de la Mayenne, du Morbihan, de la Moselle, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Seine-Inférieure, des Vosges, de Saône-et-Loire	2.000.000
Départements de l'Aisne, de l'Aube, du Cher, du Finistère, de Meurthe-et-Moselle, de Vaucluse	1.000.000
Départements de l'Aude, d'Indre-et-Loire, des Landes, du Loiret, du Puy-de-Dôme, du Rhône, des Deux-Sèvres	500.000
Département du Pas-de-Calais:	
Circonscription de Calais (travaux exécutés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme)	6.000.000 F.
Circonscription de Boulogne (travaux exécutés par le ministère de la reconstruction et de l'urbanisme)	2.500.000
Circonscription de Boulogne (travaux exécutés par l'administration des ponts et chaussées)	7.000.000
De Béthune	600.000
D'Arras-Est	500.000
D'Arras-Ouest	500.000
Autres départements que ceux désignés ci-dessus	200.000

Il sera justifié de l'emploi desdites avances dans le délai d'un mois et dans les formes prévues par l'article 94 du décret du 31 mai 1862.

Art. 3. — Les régisseurs d'avances sont désignés par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme. Ils peuvent se faire assister par des sous-régisseurs placés sous leurs ordres et responsables vis-à-vis d'eux. Ces sous-régisseurs sont désignés par les ordonnateurs secondaires auprès desquels fonctionnent les régies d'avances.

Les régisseurs et sous-régisseurs nommés en application des dispositions de l'arrêté du 17 septembre 1945 sont de plein droit confirmés dans leurs fonctions.

Un arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme précisera la nouvelle compétence territoriale des régisseurs d'avances en fonction dans le département du Pas-de-Calais, ainsi que le montant maximum des avances susceptibles de leur être consenties par application des dispositions du présent arrêté.

Les régisseurs sont assujettis à la constitution d'un cautionnement égal au dixième du montant maximum des avances pouvant leur être consenties. Ce cautionnement peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 4. — Les régisseurs perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement comme suit:

Régie dont le maximum est égal à 100.000 F	1.200 F.
Régie dont le maximum est compris entre 100.001 et 500.000 F	1.800
Régie dont le maximum est compris entre 500.001 et 1.000.000 de F.	2.500
Régie dont le maximum est compris entre 1.000.001 et 2.000.000 de F.	3.000
Régie dont le maximum est compris entre 2.000.001 et 3.000.000 de F.	3.500
Régie dont le maximum est compris entre 3.000.001 et 4.000.000 de F.	4.000
Régie dont le maximum est compris entre 4.000.001 et 5.000.000 de F.	5.000
Régie dont le maximum est compris entre 5.000.001 et 6.000.000 de F.	6.000
Régie dont le maximum est compris entre 6.000.001 et 7.000.000 de F.	7.000

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 17 septembre 1945 sont abrogées.

Art. 6. — Le directeur de l'administration générale au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 juillet 1948.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation;
Le directeur du cabinet,
MERVEILLEUX DU VIGNAUX.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef du cabinet,
MAURICE CRUCHON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948.

Ordre du jour du mercredi 28 juillet 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948, au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). (Nos 3027, 3057, 4046, 4749. — M. Charles Barangé, rapporteur général.):

Intérieur (*suite*);
Travail;
Marine marchande;
Aviation civile;
Monnaies et médailles;
Santé publique;
Affaires étrangères;
Affaires allemandes et autrichiennes;
Haut commissariat en Sarre;
Finances;
Affaires économiques;
Ravitaillement;
Education nationale;
Anciens combattants;
Articles du projet de loi.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination par suite de vacance, d'un membre de commission.

2. — Discussion du projet de loi portant organisation de la répartition des produits industriels. (N° 4993.)

3. — Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des affaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Séances du mercredi 28 juillet 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Boukadoum, jusques et y compris Mme Braun.

Tribunes. — Depuis M. Queuille, jusques et y compris M. Renard.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 28 juillet 1948.

N° 4562. — Projet de loi relatif au transfert au Panthéon des cendres de Jean Perrin et de Paul Langevin (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 4834. — Avis de Mme Francine Lefebvre, au nom de la commission du travail, sur le projet et les propositions de loi et de résolution portant liquidation du séquestre des usines Berliet.

N° 4913. — Proposition de résolution de M. Eugène Claudius-Petit tendant à faire appliquer la loi sur les chèques postaux aux départements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 4980. — Avis de M. René Kuehn, au nom de la commission de la réforme administrative, sur le projet de loi tendant à sanctionner la violation des règles relatives à l'exécution des dépenses de l'Etat et portant création d'une « cour de discipline budgétaire ».

N° 4989. — Proposition de résolution de M. Lefèbre-Pontalis tendant à rendre la liberté aux commerces du lait, du beurre, des huiles et des matières grasses en général (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 4995. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier l'accord franco-italien portant rectification du tracé de la frontière italienne définie par le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947 (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

N° 5017. — Rapport supplémentaire, par M. Jacques Bardoux, au nom de la commission du suffrage universel, sur le projet et les propositions de loi relatifs à l'élection des conseillers de la République.

N° 5062. — Proposition de résolution de M. Monin tendant à inviter le Gouvernement à prendre sans délai le décret-loi portant fixation de la date de convocation des collèges électoraux pour les élections cantonales d'octobre 1948 (renvoyée à la commission du suffrage universel.

N° 5069. — Proposition de résolution de M. Paumier relative au fonds national de modernisation et d'équipement prévu par la loi du 7 janvier 1948 (renvoyée à la commission des finances).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Arthaud, Barbier, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Deshors, Mme Douteau, M. Fauvel, Mme François, M. Guilbert, Mme Herzog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macouin, Maillocheau, Mazuez, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mmes Rabaté, Roca, MM. Roques, Savard, Segelle, Thamier, Mme Vermeersch, Mlle Weber.

Suppléants. — Mme Lucie Guérin (de M. Vergès), Mlle Prévert (de M. Bouxom), M. Moisan (de M. Gallet), M. de Sesmaisons (de M. Frédet), M. Bour (de M. Mébaignerie), M. Temple (de M. René-Emile Dubois), M. Delzonne (de M. Véry).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 28 juillet 1948, à dix heures (local de la commission des finances)

I. — Projet de loi (n° 3027): collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

A. — Anciens combattants et victimes de la guerre (lettre rectificative n° 48-51): M. A. Aubry, rapporteur.

Finances (lettre rectificative n° 48-49): M. Mendès-France, rapporteur.

Affaires étrangères (services des affaires étrangères) (lettre rectificative n° 48-56): M. J. Duclos, rapporteur.

Education nationale (lettre rectificative n° 48-51): M. G. Cogniot, rapporteur.

Santé publique (lettre rectificative n° 48-51): M. M. Pupuy, rapporteur.

Eventuellement: Intérieur (lettre rectificative n° 48-53): M. P. Truffaut, rapporteur.

B. — Lettre rectificative n° 48 A au projet de loi (n° 3027): collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948: M. le rapporteur général.

II. — Projet de loi (n° 4750) relatif à certaines dispositions financières à prendre pour l'application de l'accord bilatéral de coopération économique conclu entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique. — M. le rapporteur général.

III. — Projet de loi (n° 4427) relatif au contingentement des rhums des départements et territoires d'outre-mer. — M. André Burlot, rapporteur.

IV. — Rapport fait par M. Bouret au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi (n° 570) de M. Biondi et plusieurs de ses collègues instituant à titre exceptionnel pour les personnes ayant pris une part active à la résistance, des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics. — M. Albert Aubry, rapporteur.

V. — Seconde lecture du projet de loi (n° 4091) simplifiant la gestion de la dette de la Société nationale des chemins de fer français et du Crédit foncier de France (examen de l'opposition au vote sans débat formulée par un membre de l'Assemblée nationale). — M. le rapporteur général.

VI. — Avis (n° 4983) transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à proroger jusqu'au 15 septembre 1948 les délais de souscription à l'emprunt libératoire institué par la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948, modifiée par la loi n° 48-421 du 12 mars 1948. — M. Eugène Rigal, rapporteur.

La commission de la presse se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à dix heures (local de la commission n° 230):

I. — Rapport de M. Gosset sur: 1° le projet de loi (n° 3838) sur les publications destinées à la jeunesse; 2° la proposition de loi (n° 1374) de Mme François portant statut de la presse enfantine.

II. — Rapport de Mme Braun sur la proposition de loi (n° 1375) de Mme François portant protection de la presse enfantine française.

La commission du ravitaillement se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 232):

Rapport de M. Thamier sur la proposition de résolution (n° 4096) de M. Barel tendant à assurer un ravitaillement normal aux stations touristiques.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à dix heures (local de la commission n° 249):

I. — Examen de pétitions.

II. — Proposition de résolution de M. Philippe Monin tendant à inviter le Gouvernement à prendre sans délai le décret portant fixation de la date de convocation des collèges électoraux pour les élections cantonales d'octobre 1948, déposée avec demande de discussion d'urgence.

III. — Etude de la procédure d'élection par l'Assemblée nationale de conseillers de l'Union française.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 4790) de M. Amiot: gratuité des soins médicaux aux économiquement faibles.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 4716): sécurité sociale des militaires.

III. — Suite du rapport de M. Mazier sur le projet de loi (n° 4482): statut des centres d'apprentissage.

IV. — Rapports de:

M. Bacon, sur le projet de loi (n° 4242): ratification de la convention n° 44 (O. I. T.);

M. Viatte, sur la proposition de loi (n° 3529) de M. Cayeux: autonomie des caisses d'allocations familiales dans le cadre de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

V. — Nomination d'un rapporteur et examen de la proposition de loi (n° 5009) de M. Waldeck Rochet: reconduction, allocation temporaire et majoration de l'allocation (déposée avec demande de discussion d'urgence).

VI. — Questions diverses.

Réunions de commissions du mercredi 28 juillet 1948.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 8e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente et quatorze heures trente. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à six heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à quatorze heures trente. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la famille, population et santé publique, à quatorze heures. — Local n° 255.

Commission des moyens de communication, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à neuf heures trente et quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures trente. — Local n° 201.

Sous-commission de la commission des finances chargée d'enquêter sur la gestion de l'office national d'étude et de recherches aéronautiques, à quinze heures trente. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 29 juillet 1948.

A quinze heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de MM. Fodé Mamadou Touré, Ousmane Soré, Charles-Cros, Alioune Diop, Brunot et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. tendant à inviter le Gouvernement: 1° à supprimer la caisse locale de retraite de l'Afrique occidentale française; 2° à affilier tout le personnel autochtone à la caisse intercoloniale de retraite; 3° à faire rembourser aux fonctionnaires révoqués avant la mise en application de ces nouvelles dispositions les versements qu'ils ont effectués à la caisse locale de retraite (nos 407 et 650, année 1948. — M. Cozzano, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote de la proposition de résolution de M. Laurenti et des membres du groupe communiste et apparentés tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide financière temporaire sous forme de prêt consenti aux producteurs de fleurs et plantes à parfum afin de sauver une production nationale gravement menacée (nos 600 et 678, année 1948. — M. Laurenti, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, ratifiant les attributions de croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire faites au titre du décret du 5 septembre 1939 et de l'ordonnance du 7 janvier 1944. (Nos 621 et 725, année 1948. — M. Monnet, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, abrogeant les alinéas 6 et 7 de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-2340 du 13 octobre 1945, portant établissement d'une liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et des services publics et modifiant et complétant l'ordonnance n° 45-2454 du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. (Nos 315, année 1947, 466 et 692, année 1948. — M. Bernard Lafay, rapporteur; et n° 721, année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — M. Saint-Cyr, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la validation avec modifications de l'acte dit loi du 20 juillet 1944 et à la modification de la loi du 2 avril 1946 relatifs à la prolongation des brevets d'invention. (Nos 467 et 685, année 1948. — M. Carles, rapporteur; et n° 724, année 1948. — Avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Armengaud, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 46-1008 du 31 août 1946 ayant pour objet une enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945. (Nos 418 et 676, année 1948. — M. Carcassonne, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au service des comptes courants et chèques postaux. (Nos 443 et 697, année 1948. — M. Pialoux, rapporteur.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la publicité des mutations de fonds de commerce et notamment à celle de l'apport en société de ces fonds. (Nos 442 et 711, année 1948. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur.)

9. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant réduction du nombre des cours de justice. (Nos 534 et 712, année 1948. — M. Courrière, rapporteur.)

10. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant l'ordonnance du 13 janvier 1945 fixant la composition des tribunaux de première instance. (Nos 535 et 710, année 1948. — M. Courrière, rapporteur.)

11. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modification des autorisations d'engagements de dépenses et des crédits accordés par la loi n° 48-466 du 21 mars 1948. (N° 734, année 1948. — M. Reverbori, rapporteur.)

12. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant modification du régime de l'assurance vieillesse. (Nos 722 et 742, année 1948. — M. Ferrier, rapporteur.)

A vingt et une heures trente.

2e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement. (Nos 609 et 716, année 1948. — M. de Félice, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission du travail et de la sécurité sociale. — Mme Devaud, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Philippe Gerber, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Landry, rapporteur; et n° , année 1948. — Avis de la commission des finances. — M. N..., rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Dassaud, jusques et y compris M. Paul Duclercq.

Tribunes. — Depuis M. Duhourquet, jusques et y compris M. Marcel Guyot.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — Mlle Dumont (Mireille), Mme Girault, MM. Amédée Guy, Jouve (Paul), Landry, Liénard, Montgascon (de), Mme Oyon, MM. Paget (Alfred), Georges Pernot, Teyssandier, Vourc'h.

Excusé. — M. Bonnefous.

Commission des finances.

1re *séance du mardi 27 juillet 1948.*

Présents. — MM. Avinin, Baron, Courrière, Dorey, Gerber (Marc), Grenier (Jean-Marie), Ignacio-Pinto (Louis), Janton, Landaboure, Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Thomas (Jean-Marie), Vrieljeux.

Excusé. — M. Roubert (Alex).

Suppléants. — MM. Alric (de M. Peschaud), le général Petit (de M. Lacaze).

2e *séance du mardi 27 juillet 1948.*

Présents. — MM. Baron, Cardonne (Gaston), Dorey, Hocquard, Landaboure, Merle (Faustin), Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Sauer, Vrieljeux.

Suppléants. — MM. Alric (de M. Peschaud), le général Petit (de M. Lacaze).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Charles Brune (au titre de la commission de l'agriculture).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Aussel, Bardon-Damarzid, Carcassonne, Carles, Charlet, Chaumel, Colardeau, Courrière, Félice (de), Fournier, Fourré, Giacomoni, Mme Girault, Laurenti, Mammonat, Georges Pernot, Rausch (André), Willard (Marcel).

Excusés. — MM. Molle, Pialoux.

Délégués. — M. Bardon-Damarzid (par M. Bordeneuve), M. Chaumel (par M. Simard).

Assistaient en outre à la séance. — Mme Devaud, au titre de la commission du travail, et M. Philippe Gerber, au titre des commissions des finances et de la reconstruction.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — M. Abel-Durand, Mme Devaud, MM. Ferrier, Hyvrard, Jarrié, M'Bodje (Mamadou), Menu, Rosset, Saint-Cyr, Satonnat.

Excusés. — MM. Caspary, Martel, Renaison.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à neuf heures trente (local n° 274).

I. — Examen officieux du projet de loi (n° 4993 A. N.) portant organisation de la répartition des produits industriels et des propositions de loi (n°s 3652 et 3812, A. N.), tendant à l'organisation de la répartition des produits industriels.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 28 juillet 1948, à quatorze heures trente (local n° 201):

I. — Les récents travaux de la conférence des Seize. — Exposé du président.

II. — La situation de la zone d'occupation française en Allemagne.

La commission des finances se réunira le mercredi 28 juillet 1948, à neuf heures trente (local de la commission):

Budget des dépenses militaires, section commune (n° A. N. 4059, annexes n°s I et VI et lettre rectificative n° 1 et 4718, tome I et III, et rapport sur la lettre rectificative n° 1. (Rapporteur spécial: M. Monnet).

Budget des dépenses militaires, section marine (n° A. N. 4059, annexes n°s IV et IX, lettre rectificative n° 4, rapport n° 4720 et rapport supplémentaire n° 4849).

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 28 juillet 1948: 1° à dix heures; 2° à seize heures (local n° 202):

Suite de l'examen des amendements au texte du rapport de M. de Félice (n° 176, année 1948) sur le projet de loi (n° 609, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant modification et codification de la législation des loyers.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à onze heures (local n° 213):

I. — Examen des amendements sur la proposition de loi (n° 722, rapport n° 742, année 1948) portant modification du régime de l'assurance-vieillesse.

II. — Questions diverses.

Réunions du mercredi 28 juillet 1948.

Commission des affaires étrangères, à quatorze heures trente. — Local n° 201.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à dix heures et seize heures. — Local n° 202.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 28 juillet 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

I. — Discussion de la proposition de MM. Catrice, Max André et des membres du groupe M. R. P., tendant à demander au Gouvernement d'accélérer le plus possible le rapatriement des travailleurs indochinois volontaires ou requis en France. (N°s 230 et 345, année 1948. — M. Catrice, rapporteur.)

II. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Coulibaly, Donnat, Boubou Hama et des membres du groupe du rassemblement démocratique africain, et du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi abrogeant le décret du 20 mars 1937 et amnistiant toutes peines prononcées en application de ce décret. (N°s 188, 264 et 319, année 1948. — M. Corval, rapporteur.)

III. — Discussion de la proposition de M. Thémia et des membres du groupe M. R. P., tendant à inviter le Gouvernement à étendre aux nouveaux départements d'outre-mer l'application du statut des agents généraux d'assurances. (N°s 175 et 276, année 1948. — M. Razac, rapporteur.)

IV. — Discussion de la demande d'avis présentée par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi relatif au recrutement des forces armées. (N°s 263 et 341, année 1948. — M. Lévy, rapporteur.)

V. — Discussion de la demande d'avis, présentée par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi relatif à la fixation des cadres et effectifs des armées. (N°s 240 et 377, année 1948. — M. Vivier, rapporteur.)

VI. — Discussion de la demande d'avis présentée par M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi relatif à la durée du service actif dans les forces armées. (N°s 241 et 356, année 1948. — M. Savary, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 28 juillet 1948.

N° 295. — Proposition de M. Zinsou tendant à inviter le Gouvernement à procéder à une équitable répartition: *a*) des navires de long cours desservant les territoires côtiers de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, Togo et Cameroun compris; *b*) du fret entre tous les exportateurs d'un même territoire.

N° 326. — Annexe au rapport de M. Kemajou sur la demande d'avis (n° 201, année 1948) de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 1848), présentée par M. Senghor, député, tendant à placer l'enseignement dans les territoires d'outre-mer sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale.

N° 311. — Rapport de M. Lévy sur la demande d'avis (n° 263, année 1948) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi relatif au recrutement des forces armées.

N° 356. — Rapport de M. Savary sur la demande d'avis (n° 241, année 1948) de M. le président du conseil des ministres sur le projet de loi relatif à la durée du service actif dans les forces armées.

N° 362. — Rapport de M. Thémia sur la proposition de résolution (n° 242, année 1948) de M. Gianfarani tendant à obtenir la participation de la métropole aux dépenses de réfection du réseau routier de l'Est-Algérien particulièrement éprouvé du fait des opérations de guerre sur la Tunisie et l'Italie.

N° 363. — Rapport de M. Le Brun-Kéris sur la proposition de résolution (n° 296, année 1948) de M. Le Brun-Kéris tendant à compléter la composition du comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile.

N° 365. — Rapport de M. Rosfelder sur la proposition (n° 213, année 1948) de M. Gianfarani tendant à équiper l'économie agricole de l'Algérie de 3.000 tracteurs, 20.000 charrues, 1.000 moissonneuses-batteuses, à répartir sur un plan d'équipement de trois ans (septembre 1948 à septembre 1951).

N° 369. — Proposition de résolution de M. Borrey tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi portant création d'un institut supérieur de recherche, d'hygiène et de médecine tropicale.

N° 370. — Proposition de M. Di Ould Zein tendant à demander au Gouvernement d'inviter le haut-commissaire de la République en Afrique occidentale française à créer des communes de moyen exercice en Mauritanie.

N° 371. — Proposition de M. Di Ould Zein tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir le développement économique de la Mauritanie: 1° en développant les ressources existantes de l'élevage, de la cueillette, de l'agriculture et de la pêche; 2° en prospectant de manière efficace son sous-sol pour y rechercher les produits miniers; 3° en dotant la Mauritanie d'un débouché portuaire qui lui soit propre, vers lequel convergeraient les éléments d'un réseau routier amélioré.

N° 377. — Rapport de M. Vivier sur la demande d'avis (n° 240, année 1948) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 3161), relatif à la fixation des cadres et effectifs des armées.

N° 379. — Rapport de M. Giard sur la demande d'avis (n° 293, année 1948) de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la représentation des intérêts commerciaux, industriels et agricoles au Cameroun.

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Abdesselam, Begarra, Catrice (Paul), Comiti, Donnat, Hazoumé, Jousselin, Kemajou, Lachenal, Lautissier, Lechani, Mlle Le Ber, M. Le Brun-Kéris, Mme Malroux.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Cianfarani, Coulon, Estèbe, Gervain, Mlle Lafon, MM. Levy, Monnet, Ouedraogo.

Suppléants. — MM. Jousselin (de M. Corval), Begarra (de M. Lechani), Mme Malroux (de M. Bourgarel), M. Guyard (de M. Laurin), Mlle Le Ber (de M. Griaule), MM. Donnat (de Mme Bertrand), Lautissier (de M. Boubou Hama).

Commission des affaires extérieures.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Bidet, Corval, Kemajou, Lachenal, Laurin, Lautissier, Rosenfeld, Savi de Tové.

Excusés. — MM. Alduy, Max André, Baretaud, Dumas, Y. Esnault, Lakdari, La Vasselais (de), Le Brun-Kéris, Mme Lefaucheux, MM. Michaud-Pélissier, Ondard, Pereiti (de), Rosfelder, Sarraut.

Suppléants. — M. Bidet (de M. Coquart), Mme Bory (de Mlle Allemandi), MM. Donnat (de M. Boubou Hama), Lachenal (de M. Comiti), Lautissier (de M. Joannin), Mme Malroux (de M. Soppo Priso), MM. Mérigiier (de M. Mitterrand), Rosenfeld (de M. Julien).

Commission des affaires financières.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Antonini, Mme Bory (Marie), MM. Chassiot, Ebédé, Henault, Lefaucheux, Mitterrand, Michard-Pélissier, Razac, Savary, Themia.

Excusés. — MM. Coubèche Said Ali, de La Vasselais, Mademba Racine, Flot, Vivier.

Suppléants. — M. Antonini (de M. Ondard), Mme Bory (de M. Egretaud), MM. Chassiot (de M. Léon), Ebédé (de M. Diop Babakar), Hénault (de M. Baretaud), Jarrohon (de M. Esnault), Mme Lefaucheux (de M. Meyer), MM. Michard-Pélissier (de M. Delmas), Mitterrand (de M. Curabet), Savary (de M. Coquart).

Commission des affaires sociales.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — M. Begara, Mme Bertrand, MM. Borrey, Catrice (Paul), Chassiot, Corval, Donnat, Mlle Le Ber, Mme Malroux, Mme Emilienne Moreau, MM. Périer, Thévenin.

Excusés. — M. Baretaud, Mme Caffot, MM. Cianfarani, Cortinchi, Estèbe, Ibrahim Babikir, Touré (Momo).

Suppléants. — MM. Borrey (de M. Zinsou), Catrice (de M. Sousatte), Corval (de M. Razac), Mlle Le Ber (de M. René Moreux), MM. Lautissier (de M. Carroué), Bidet (de M. Darlan), Donnat (de M. Coulibaly), Chassiot (de M. Mignot), Malroux (de M. Camprassé), Férier (de M. Girard).

Commission du plan, de l'équipement et des communications.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — Mme Allemandi, MM. Cianfarani, Guyard, Jacobson, Jousselin, Lapart, général Plagne, Sylvestre, Thémia.

Excusés. — MM. Ahmed Kotoko, Camprasse, Curabet, Diop Babakar, Dumas, Gueye Momar Djim, La Vasselais, Léon, Lhuillier, Lombardo, Polycarpe, Ya Doumbia.

Suppléants. — Mlle Allemandi (de M. Egretaud), M. Cianfarani (de M. Bichon), M. Guyard (de M. Delmas), M. Jacobson (de M. R. Moreux), M. Jousselin (de M. Schmitt), M. Lapart (de M. Tétau), M. le général Plagne (de Mlle Autissier), M. Sylvestre (de M. Borrey), M. Thémia (de M. Schock).

Commission du règlement et de la comptabilité.

Séance du mardi 27 juillet 1948.

Présents. — MM. Antonini, Alfred Bour, Cazelles, Lautissier, Meriglier, Rosenfeld, Vendenboomgaerde.

Excusés. — MM. Max André, Barétaud, Boussenot, Chevance-Bertin, Delorme, Diop Babakar, Estèbe, Juge, Lapart, Léon, Monnet, Montrat, Polycarpe, Saïdou-Djermakoye.

Suppléants. — Mme Bory (de M. Barbé), M. Bour (de M. Schmitt), M. Cazelles (de M. Ebédé), M. Lachenal (de M. Bizot), M. Lautissier (de M. Dadet), M. Vendenboomgaerde (de M. de Peretti), M. Rosenfeld (de M. Coquard).

Convocation de commission.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 29 juillet 1948, à onze heures (local n° 216):

Examen de la demande d'avis (n° 304, année 1948) sur le renouvellement du privilège de l'émission à Madagascar.

Examen pour avis de la proposition (n° 243, année 1948) tendant à équiper l'économie agricole de l'Algérie de 3.000 tracteurs, 20.000 charrues, 1.000 moissonneuses-batteuses à répartir sur un plan d'équipement de trois ans (septembre 1948 à septembre 1951) (M. Hénault, rapporteur).

Examen pour avis de la proposition (n° 576, année 1948) tendant à inviter d'urgence le Gouvernement à proposer à l'Assemblée nationale: 1° de disjoindre, dans le projet de loi n° 4167: les dispositions concernant les crédits pour l'exercice 1er juillet 1948-30 juin 1949 destinés à l'exécution des plans de développement économique et social des départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française (art. 7 et 8); des dispositions portant création d'un fonds d'investissement pour lesdits quatre départements dit F. I. D. O. M.; 2° de voter les dispositions prévues aux articles 7 et 8 précités.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision G. 149, du 22 juillet 1948, du répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels portant mise hors rationnement de produits finis en jute et fibres dures et modifiant le code textile.

Le répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par celles des 7 octobre 1946, 9 avril 1947, 3 septembre 1947 et 31 mars 1948;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1946 nommant le répartiteur chef de la section textile;

Vu la décision individuelle du 15 mars 1947 — T. 10009 — accordant délégation de signature au directeur adjoint des industries textiles et des cuirs;

Vu la décision G. 61 du 19 août 1943 dite Code textile,

Décide:

Art. 1er. — Les toiles et sacs neufs en jute, papier filé, alfa, coco, sisal, manille et fibres assimilées ou de substitution, les ficelles (à l'exception de la ficelle lieuse), cordages et articles de cordagerie en jute, coco, alfa et papier peuvent être acquis par les utilisateurs sans remise de titres de rationnement.

Art. 2. — L'article 47 du code textile est abrogé et ses dispositions remplacées par les suivantes:

« *Art.* 47. — Sont soumis aux dispositions de l'article 5 de la présente décision les produits suivants:

« Toiles et sacs neufs en chanvre;
« Fils de jute, de chanvre et de fibres dures ou assimilés;
« Ficelle lieuse;
« Articles de cordagerie en chanvre, sisal et manille ».

Art. 3. — Des programmes destinés à des utilisateurs prioritaires de toiles et sacs pourront faire l'objet, pour ces articles, de commandes dirigées qui seront notifiées aux bénéficiaires et fabricants intéressés par le comité central du jute et des fibres dures.

Dans cette hypothèse, les bénéficiaires ne pourront se porter acquéreurs de quantités de ces articles excédant l'importance des commandes dirigées qui leur sont relatives, sauf dérogation accordée par le comité central du jute et des fibres dures.

Art. 4. — Toute infraction à la présente décision exposera son auteur aux sanctions prévues par les lois en vigueur.

Art. 5. — La présente décision entrera en vigueur à dater de son insertion au *Journal officiel.*

Le directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile,

Par délégation:

Le directeur adjoint des industries textiles et des cuirs,

ROBAGLIA.

Décision B. 67 du répartiteur chef de la section des métaux non ferreux de l'office central de répartition des produits industriels, concernant la répartition des métaux précieux à usage industriel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1948: page 6636, deuxième colonne, titre 1er, article 2, paragraphe B, deuxième et troisième ligne, au lieu de: « (le palladium, l'iridium, le rhodium, le ruthénium) », lire: « (le palladium, l'iridium, le rhodium, le ruthénium, l'osmium) ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance des postes de directeur économe des hôpitaux-hospices de Gimont et Mirande (Gers).

Nouvel avis.

Sont déclarés vacants les postes de directeur économe des hôpitaux-hospices de Gimont et Mirande (Gers).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la population du Gers, à Auch.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Lure (Haute-Saône).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Lure (Haute-Saône).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande, sous pli recommandé, dans un délai d'un mois, à compter de la parution du présent avis, au directeur départemental de la Haute-Saône, à Vesoul.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Franconville, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Franconville, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population, (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Tuileries et Briqueteries de la Marne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 925.000 F
SIÈGE SOCIAL :
A CHAMPIGNY-SUR-VESLE (MARNE)
R. C.: Reims 2992.

Obligations de 1.000 F 3,50 0/0 (émission 1930).

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 27 obligations 3,50 0/0 1930, formant la totalité des titres dont l'amortissement était prévu au 15 juin 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis aux tirages antérieurs et non encore présentés au remboursement.

Tirage du 15 juin 1946.
Coupon 33 attaché.
759 802 1.522.

Tirage du 15 juin 1947.
Coupon 35 attaché.
27 402 562 721 941 948 1.012 1.767 1.795.

Société Suburbaine de Gaz et d'Electricité

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 47, RUE BOISSIÈRE, PARIS (16e)
Registre du commerce: Seine n° 111304

Obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945)

Troisième amortissement du 1er septembre 1948

MM. les obligataires sont informés que la Société suburbaine de gaz et d'électricité, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F, émission 1945, a racheté sur le marché la quantité d'obligations à amortir le 1er septembre 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations sorties antérieurement et restant à rembourser.

76 à 80 — 141 à 144 — 151 à 155 — 706 à 708 — 896 à 900 — 946 à 950 — 1.026 à 1.030 — 1.226 à 1.228 — 1.342 à 1.345 — 1.883 et 1.884.

Compagnie générale de Construction de Fours

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 165.120.000 F
SIÈGE SOCIAL: 8, PLACE DES ETATS-UNIS
A MONTROUGE (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 72569

Obligations 4 0/0 de 5.000 F 1946.

Deuxième amortissement du 1er septembre 1948.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la Compagnie générale de construction de fours, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 0/0 de 5.000 F 1946, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er septembre 1948.
En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 15 juillet 1948 se trouve supprimé.
Le précédent amortissement ayant été effectué par rachats, il n'existe pas d'obligations restant à rembourser.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Société du gaz et de l'électricité de Dieuze.

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A DIEUZE (MOSELLE)
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

TIRAGE DU 12 JUILLET 1948

1° *Obligations de 625 F 4 0/0 1905.*

Onze obligations remboursables à 625 F à partir du 1er octobre 1948, avec le coupon du 1er avril 1949 attaché.

30 79 80 93 95 98 117 130 179 205 295.

2° *Obligations de 625 F 4 1/2 0/0 1908.*

Cinq obligations remboursables à 625 F à partir du 1er octobre 1948, avec le coupon du 1er avril 1949 attaché.

36 60 78 81 96.

3° *Obligations de 625 F 4 1/2 1912.*

Quatre obligations remboursables à 625 F à partir du 1er octobre 1948, avec le coupon du 1er avril 1949 attaché.

122 126 140 187.

Numéros des obligations restant à rembourser

OBLIGATIONS 4 0/0 1905.

Tirage 1946.

18 19 33 53 77 78 103 116 134 135
147 148 168 171 185 186 189 226 240 249
257 261 284 285 287 289 290

Tirage 1947.

8 13 29 40 52 74 76 89 94 136 204

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1908.

Tirage 1946.

66 67 70 80 97 99.

Tirage 1947.

4 42 61.

OBLIGATIONS 4 1/2 0/0 1912.

Tirage 1947.

165 186 214 226 230.

Société des Lampes Fotos

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 59.300.400 F
SIÈGE SOCIAL:
41, RUE RASPAIL, A MALAKOFF (SEINE)
R. C.: Seine n° 234315 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT
en 25 ans des 5.000 obligations 5 3/4 0/0 de 5.000 F, émises en juin 1948.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE de titres en circulation.	NOMBRE de titres à amortir.
1	1er juillet 1949.....	5.000	94
2	— 1950.....	4.906	100
3	— 1951.....	4.806	106
4	— 1952.....	4.700	112
5	— 1953.....	4.588	118
6	— 1954.....	4.470	125
7	— 1955.....	4.345	132
8	— 1956.....	4.213	139
9	— 1957.....	4.074	147
10	— 1958.....	3.927	156
11	— 1959.....	3.771	165
12	— 1960.....	3.606	175
13	— 1961.....	3.431	185
14	— 1962.....	3.246	195
15	— 1963.....	3.051	207
16	— 1964.....	2.844	218
17	— 1965.....	2.626	231
18	— 1966.....	2.395	244
19	— 1967.....	2.151	258
20	— 1968.....	1.893	273
21	— 1969.....	1.620	289
22	— 1970.....	1.331	305
23	— 1971.....	1.026	323
24	— 1972.....	703	342
25	— 1973.....	361	361
			5.000

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

Société nouvelle de la Verrerie de Gironcourt

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 16.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A LYON, 8, RUE DE LA BOURSE

OBLIGATIONS 5 0/0 1931 DE 1.000 F

Annuité d'amortissement 15 août 1948.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté en Bourse 126 obligations 5 0/0 1931, soit l'intégralité de l'annuité d'amortissement prévue le 15 août 1948.

En conséquence, il n'a pas été procédé au tirage au sort.

Le conseil d'administration.

Les obligations, suivant listes ci-dessous, sorties aux précédents tirages, sont remboursables à 1.000 F chez:

MM. E.-M. Cottet et Cie, 10, rue de la Bourse, à Lyon;
La Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, à Lyon, et dans ses agences;
La Société nancéenne de crédit industriel et dépôts, à Nancy, et dans ses agences;
Le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, et dans ses agences.

Liste des 13 obligations 5 0/0 de 1.000 F sorties au tirage du 10 juin 1947 et non encore remboursées.

374 666 856 1.274 1.487 1.574 2.205 2.959 3.203 3.462 3.478 3.892 3.946.

Liste des 23 obligations 5 0/0 de 1.000 F sorties au tirage du 7 juin 1946 et non encore remboursées.

81 103 315 325 721 723 739 1.073 1.175 1.332 1.335 1.456 1.531 1.580 2.827 2.892 3.411 3.417 3.437 3.453 3.460 3.670 3.923

Liste des 12 obligations 5 0/0 de 1.000 F sorties au tirage du 4 juin 1945 et non encore remboursées.

402 1.229 1.249 1.547 1.743 2.001 2.107 2.261 2.962 2.996 2.998 3.666.

Liste des 7 obligations 5 0/0 de 1.000 F sorties au tirage du 6 juin 1944 et non encore remboursées.

633 634 1.581 2.461 3.000 3.427 3.688.

Obligation 5 0/0 de 1.000 F sortie au tirage du 26 juin 1943 et non encore remboursée.

679.

PUBLICITÉ
CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS
du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Annulations de certificats d'hérédité

1° Le tribunal cantonal de Cernay (Haut-Rhin), par décision du 12 février 1948, a ordonné l'annulation du certificat d'hérédité délivré par l'Amtsgericht de Sennheim en date du 6 avril 1944, concernant la succession de la dame Agathe Frey, épouse de M. Marie-Théophile Muller, menuisier, domiciliée en dernier lieu à Steinbach (Haut-Rhin) et décédée dans cette ville le 24 mai 1940.

2° Le tribunal cantonal de Colmar, par décision du 2 avril 1948, a ordonné l'annulation du certificat d'hérédité délivré par ledit tribunal cantonal, en date du 26 janvier 1946, concernant la succession de Ginther (Antoine-Aloïse), marchand de bois à Colmar, décédé le 18 janvier 1945, à Mulhouse.

AVIS DIVERS

Société Nationale des Chemins de Fer Français

Service des titres.

Le mercredi 25 août 1948, à neuf heures trente, il sera procédé publiquement, dans la salle des titres de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, au tirage au sort des obligations S. N. C. F. 3 0/0 1921 de 500 F et de 5.000 F.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

28 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. RÉVEIL DE L'OURCQ. But: pratique du tambour et du clairon. Siège social: M. Devisme (Marius), commerçant à Mareuil-sur-Ourcq.

28 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMATEURS CINÉASTES D'ENGHIEN-MONTMORENCY. But: concourir par tous les moyens en son pouvoir, au groupement des amis du cinéma d'amateurs en leur facilitant la mise en commun des résultats de leur expérience. Siège social: 15, rue Blanche, Enghien-les-Bains.

28 juin 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE FIN-D'OISE. But: entr'aide et solidarité chez les élèves, à l'école et dans les familles; faire aimer l'école; entretenir la bibliothèque, le musée scolaire, le matériel d'enseignement; organiser des fêtes et des voyages. Siège social: école de filles de Conflans-Fin-d'Oise.

28 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. CONCOURS D'ANIMAUX GRAS. But: amélioration des races bovine, ovine, porcine. Siège social: mairie de Mortrée.

28 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. SOU DES ÉCOLES LAÏQUES D'OYONNAX. But: assurer la défense et le rayonnement de l'école laïque, récompenser le travail scolaire, distribuer des vêtements et chaussures aux élèves nécessiteux, organiser des fêtes laïques. Siège social: mairie d'Oyonnax.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE DE MENIL. But: organisation, fonctionnement matériel, rémunération des maîtres des écoles libres et spécialement de l'école catholique de Menil. Siège social: école libre de Menil.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE SOUSTONS. But: conservation du gibier, repeuplement et répression du braconnage. Siège social: mairie de Soustons.

29 juin 1948. Déclaration à la préfecture de police. UNION AMICALE DES ANCIENS DE CEUX DE LA RÉSISTANCE ET DES ÉCLAIREURS FRANÇAIS. But: créer, entretenir et maintenir entre ses membres des relations d'amitié, de solidarité et de bonne camaraderie. Siège social: 16, place de l'Hôtel-de-Ville, Asnières.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. LA SULTANE DE CHANIZIEU. But: repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Courtenay.

29 juin 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. FRATERNITÉ CATHOLIQUE DES MALADES. But: aide spirituelle et matérielle aux malades chroniques et infirmes. Siège social: foyer des malades, 49, rue Saint-Sauveur, Verdun.

30 juin 1948. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE PLANGUENOUAL. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Planguenoual.

3 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. UNION SPORTIVE CHARRINOISE DE CHARRIN. But: pratique des sports. Siège social: café Auty, Charrin.

4 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. ASSOCIATION FAMILIALE OUVRIÈRE D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY. But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: 10, rue Gabriel-Vicaire, Ambérieu-en-Bugey.

6 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'INEUIL. But: favoriser la protection du gibier, son repeuplement; répression du braconnage; destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Ineuil.

9 juillet 1948. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE D'ANLEZY. But: organiser, par tous les moyens appropriés, le fonctionnement matériel de l'école ou des écoles libres d'Anlezy; recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite; organiser des patronages, colonies de vacances, etc.; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus. Siège social: école libre d'Anlezy.

21 juillet 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION POPULAIRE EN VUE DE LA GESTION DES ÉCOLES PRIMAIRES DE L'ABSIE. But: assurer le fonctionnement et le développement des écoles susdites. Siège social: école libre de garçons de l'Absie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juillet 1948: page 7088, 3e colonne, 2e annonce, au lieu de: « Club sportif Radio oscillant », lire: « CLUB SPORTIF RADIS OSCILLANT ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.